

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/04/2018

Dossier complet le :
14/05/2018

N° d'enregistrement :
2018-6458

1. Intitulé du projet

Mise à jour du plan d'épandage de compost et effluents issus de la plateforme de compostage AQUITAINE COMPOST (Cestas) sur les départements de Gironde (33), Landes (40) et Charente-Maritime (17).
La liste détaillée des 34 communes concernées est donnée en Annexe 5.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom LANDREA

Prénom Benoit

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEDE Environnement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LANDREA Benoit, Responsable Agence Traitement

RCS / SIRET

3 1 5 7 3 2 8 4 2 0 0 6 6 3

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a	<p>AQUITAINE COMPOST est une ICPE soumise à autorisation (Rubrique 2780)</p> <p>1a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.</p> <p>Capacité max du plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compost plan d'épandage : 7000 tonnes/an de matière brute à 57% de matière sèche, soit 3990 tMS/an. - Effluent : 10 000 m3/an à 0,26% de matière sèche, soit 13 tMS/an.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de traitement AQUITAINE COMPOST est un centre de compostage de matières organiques situé sur la commune de Cestas (33). SEDE environnement en est propriétaire et exploite le site qui est une ICPE soumise à autorisation : arrêté préfectoral du 15 janvier 2015, du 13 décembre 2016 et du 03 avril 2018. Le site est autorisé à traiter jusqu'à 78 000 t/an de sous-produits (Matières d'Intérêt Agronomique Issues du Traitement des Eaux et déchets verts) au titre des rubriques 2780-1, 2 et 3.

Le site dispose depuis 2010 d'un plan d'épandage rattaché au site pour la valorisation des composts plan d'épandage (1019 ha) et des effluents collectés sur les surfaces étanches du site (105 ha). Le plan d'épandage a été validé par arrêté préfectoral du 15 avril 2010 et repris dans l'arrêté du 1 janvier 2015.

Le compost produit est valorisé préférentiellement dans le cadre de la norme NFU 44-095 (compost contenant des MIATES) ou de la norme NFU 44-051 (compost de déchets verts) : commercialisation en agriculture. Une part de ce compost, ne rentrant pas dans le cadre des normes précédentes, est épandue sur des parcelles dédiées dans le cadre du plan d'épandage du site AQUITAINE COMPOST. Ce compost est désigné dans le présent document sous le terme de « compost PE » (compost plan d'épandage).

En Annexe 9 sont présentées plus en détails l'origine et la composition des matières concernées par les épandages sur le plan.

4.2 Objectifs du projet

3 extensions successives de la plateforme depuis 2010 ont permis de diversifier les activités et d'augmenter la surface opérationnelle dédiée au compostage et ainsi la capacité de production de compost et d'effluents. Ces évolutions successives ont donné lieu à la mise en place des aménagements techniques nécessaires et aux déclarations obligatoires auprès de la DREAL 33. L'ensemble du procédé de compostage sur AQUITAINE COMPOST est aujourd'hui :

- maîtrisé au niveau technique (la totalité des matières éligibles à une norme conduisent à la production d'un compost normé et commercialisé. Il n'y a pas de "loupés de fabrication". Les composts PE résultent uniquement de matières non éligibles à la fabrication de compost normé),
- conforme d'un point de vue administratif (les arrêtés de site et de plan d'épandage sont à jour et autorisent le process de compostage et la valorisation du compost PE sur le plan d'épandage rattaché au site).

Ainsi, depuis 3 ans le site dispose de 3 lignes distinctes de production de compost :

- Compost NFU 44095 (compost de MIATE)
- Compost NFU 44051 (compost de déchets végétaux)
- Compost Plan d'épandage non éligible à une norme (Filière hors cadre normatif et en développement)

Notre demande porte uniquement sur l'extension de surface d'épandage pour les composts non éligibles à une norme et les effluents collectés sur le site : seul le périmètre d'épandage est étendu.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucune modification du site AQUITAINE COMPOST n'est prévue, aucun travaux n'est nécessaire.

L'augmentation significative de la surface du plan d'épandage initial se justifie par :

- Le remplacement du parcellaire initial du plan ayant été retiré suite au désistement de plusieurs agriculteurs.
- Une augmentation de la production de compost PE nécessitant une surface d'épandage supplémentaire : Le développement de l'activité de compostage sur le site a porté sur la contractualisation récente d'importants gisements de boues industrielles qui ne font pas partie de la liste fermée des matières admissibles dans la norme NFU4495. Les nouvelles matières traitées par compostage sont bien autorisées par l'arrêté du site. De plus, elles présentent une parfaite innocuité et un intérêt agronomique vérifié par analyse laboratoire. Cependant, elles ne permettent pas la normalisation du compost et le compost PE produit ne pourra être valorisé que sur le plan d'épandage rattaché au site. La filière de compostage avec valorisation sur le plan d'épandage contribue au retour au sol (économie circulaire) contrôlé de matières présentant un intérêt agronomique (éléments fertilisants).

- La constitution de « parcelles de réserves » en cas de surfaces indisponibles (respect du temps de retour, conditions météorologiques, cultures peu favorables) ou d'éventuel retrait de parcelles suite au désistement d'agriculteurs (ex : cas de rachat d'exploitation ou de parcelles agricoles). Cette surface supplémentaire permettra d'assurer la viabilité du plan d'épandage dans le temps. Un plan d'épandage n'est pas fixe dans le temps à cause de ces ventes et désistements. c'est pourquoi nous prenons un coefficient de sécurité minimum de 30%

La variation de surface globale entre le plan d'épandage initial et la version finale proposée dans le dossier est de +45 %, soit +502,23 ha aptes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'Annexe 5 donne la liste des communes dans chacune des versions du plan d'épandage.

L'Annexe 7A et 7B donne la liste des parcelles pouvant recevoir du compost PE ou des effluents.

L'Annexe 3A et 3B donne les cartes des parcelles pouvant recevoir du compost PE ou des effluents.

Les nouvelles parcelles intégrées dans la présente extension sont localisées sur les départements de Charente-Maritime, Gironde et Landes (détails des communes concernées, historique des modifications définies dans l'annexe 5, détails des surfaces par parcelles disponibles en annexe 7).

Les quantités à épandre, les doses et les surfaces aptes sont définies dans le paragraphe 4.5.

Les modalités de stockage et d'épandage du compost et des effluents sont définies dans l'arrêté initial d'autorisation du plan d'épandage. Il est rappelé que les effluents ne feront l'objet d'aucun stockage intermédiaire. Le compost sera livré et pourra être stocké sur une parcelle du plan et aux périodes propices aux épandages.

Les épandages seront réalisés sur la base du planning prévisionnel d'épandage rédigé au moins un mois avant la date des épandages et en accord avec les attentes des exploitants agricoles. Les opérations de transport et d'épandage seront réalisées par un prestataire, sous la responsabilité de SEDE Environnement.

Le transport et l'épandage direct d'effluents sera réalisé au moyen de tonnes à lisier. Le transport du compost sera effectué par camion type semi-remorque ou benne céréalière. L'épandage du compost sera réalisé par épandeur dédié à ce type de produit. Les analyses de conformité des effluents et du compost seront réalisées tout au long de l'année. Un suivi des sols et des flux de matières apportées aux parcelles sera également présenté dans un bilan annuel de la campagne d'épandage.

Le suivi de la filière d'épandage des sous-produits respecte les exigences fixées par l'arrêté du 2 février 1998 et l'arrêté préfectoral d'autorisation du 15 janvier 2015.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Notre projet fait l'objet d'une étude préalable à l'épandage avec une étude d'incidences environnementales. Ce dossier complet sera déposé en fin juin 2018 auprès de la DREAL 33 pour permettre son instruction (contact : M. Cédric MONTASSIER).

La décision de l'autorité environnementale sera jointe au dossier qui sera déposé auprès de la DREAL 33.

Par ailleurs, la plateforme de compostage est une ICPE qui présente les arrêtés de site suivants :

- Arrêté préfectoral du 15 janvier 2015,
- Arrêté préfectoral complémentaire du 13 décembre 2016,
- Arrêté préfectoral complémentaire du 3 avril 2018.

Le site est autorisé à traiter jusqu'à 78 000 t/an de sous-produits (Matières d'intérêt Agronomique Issues du traitement des Eaux et déchets verts) au titre des rubriques 2780-1, 2 et 3.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Quantité d'effluents maxi à épandre annuellement	10 000 m ³
Dose d'épandage des effluents	200 m ³ /ha
Surface apte disponible pour l'épandage d'effluents	103,59 ha
Quantité de compost à épandre maximale	7000 t
Dose d'épandage du compost	15 t/ha
Surface apte disponible pour l'épandage du compost	1522,77 ha
Surface totale du périmètre d'épandage	1944,97 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Gironde (33) : 9 communes

Landes (40) : 3 communes

Charente-Maritime (17) : 22
communes

Détail en annexe

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'étude préalable initiale de 2008 a fait l'objet d'une étude d'impact, jointe à l'étude de plan d'épandage rattachée au site de compostage. Un arrêté préfectoral d'autorisation a été délivré pour l'exploitation de la plateforme de compostage et l'épandage des effluents et composts non normés (arrêté préfectoral du 15 avril 2010).

Des modifications du plan d'épandage ont été portées à connaissance (Bilan agronomique 2012 et 2013). Une parcelle a également été ajoutée lors de l'extension déposée en février 2018, autorisée par l'arrêté préfectoral du 3 avril 2018.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marais du Médoc de Blanquefort à Macau, Zones humides d'Ambès à Saint-Louis-de-Montferrand, Bocage de Londen-Médoc à Macau, Chaumes du Douhet, Vallée du Coran, Marais des Breuils, La prairie de Courbiac, Vallée de la Charente moyenne et Seugne
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Landes de Gascogne
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Bordeaux Mérignac, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transport terrestres
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques situés à moins de 500m des parcelles (pour les départements de Gironde et des Landes) ou dont le périmètre de protection intègre des parcelles du périmètre d'épandage (pour le département de Charente-Maritime) : - 33 : Domaine de la Seiglière, Château Peyronnet, Château de Peychaud, Domaine d'Alty, Immeuble dit La Palanque, - 17 : Thénac : ruine romaine et théâtre gallo-romain
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marais de la Charente Aval, Marais de la Rive Gauche. Les parcelles ou parties de parcelles localisées en zone humides seront définies comme inaptées à l'épandage.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR feu de forêt prescrit : Cestas , Le Barp PPR Inondation approuvé : Chaniers, Chérac, Courcoury, Dompierre-sur-Charente, Les Gonds, Saintes, Bordeaux, Ambarès-et-Lagrave, Parempuyre, Saint-Louis de-Montferrand, Lendon-Médoc, Macau, Cussac-Fort-Médoc PPR Inondation par submersion marine prescrit : Bordeaux, Ambarès-et-Lagrave, Parempuyre, Saint-Louis de-Montferrand, Lendon-Médoc PPR mouvement de terrain approuvé : Saintes
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 3302 : Nappes de l'Eocène, Oligocène, Crétacé et leurs zones d'alimentation ZRE 1701 : Bassin de la Charente
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Charente-Maritime : captages de Coulange-sur-Charente, Etray et Bois Moreau, Font Roman
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bras de Macau, Ancien village et Etang de la Brède.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC : Marais du Bec d'Ambès, Vallées de la Grande et de la Petite Leyre, La Garonne, Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran, Marais du Haut Médoc, Estuaire de la Gironde ZPS : Vallée de la Charente moyenne et Seignes
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur les terres agricoles cultivées qui seront épandues. L'activité d'épandage des sous-produits d'AQUITAINE COMPOST s'intègre dans le cadre de pratiques agricoles classiques. Elle intervient en substitution de l'épandage d'engrais chimiques et n'engendre donc aucun impact supplémentaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur les sites Natura 2000 Vallée de la Charente moyenne et Seignes et Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran, l'activité d'épandage est susceptible de nuire à la biodiversité. Les parcelles ou parties de parcelles incluses dans ces sites sont placées en aptitude 0 (inapte à l'épandage). Pour les autres sites, l'activité d'épandage des sous-produits d'AQUITAINE COMPOST s'intègre dans le cadre de pratiques agricoles classiques. Elle intervient en substitution de l'épandage d'engrais chimiques et n'engendre donc aucun impact supplémentaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'épandage des sous-produits d'AQUITAINE COMPOST s'intègre dans le cadre de pratiques agricoles classiques. Elle intervient en substitution de l'épandage d'engrais chimiques et n'engendre donc aucun impact supplémentaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'épandage est réalisée sur des parcelles agricoles cultivées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certaines parcelles sont situées en zone à risque d'inondation. Les épandages auront lieu aux périodes climatiques propices et sur sols ressuyés uniquement. Le site de compostage dispose d'une importante capacité de stockage en attendant les périodes propices. Grâce au stockage disponible sur le site, aucun épandage de produit n'a eu lieu sur les parcelles durant les période de gel ou d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le compost est un produit stabilisé et hygiénisé. L'épandage implique le suivi de la composition des sous-produits en éléments-traces métalliques et composés-traces organiques. En cas de non-conformité par rapport aux seuils fixés par l'arrêté du 2 février 1998 et l'arrêté d'autorisation du plan d'épandage, les sous-produits seront éliminés dans une filière alternative de traitement des déchets. Chaque lot de produit épandu est analysé avant évacuation. Depuis que SEDE exploite le plan d'épandage, tous les lots de produit respectent les seuils de la réglementation.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intervention ponctuelle durant les périodes de livraison et d'épandage (printemps/automne). L'activité d'épandage des sous-produits d'AQUITAINE COMPOST s'intègre dans le cadre de pratiques agricoles classiques. Elle intervient en substitution de la livraison et l'épandage d'engrais chimiques et n'engendre pas de trafics supplémentaires. L'Annexe 11 donne une estimation du trafic attribuable aux épandages de compost (les effluents étant surtout acheminés par un réseau d'irrigation).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'épandage des sous produits d'AQUITAINE COMPOST s'intègre dans le cadre de pratiques agricoles classiques. Elle intervient en substitution de l'épandage d'engrais chimique, qui génère également du bruit. Transport et épandage réalisés en journée (jours ouvrés).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sous-produits d'AQUITAINE COMPOST ne sont pas odorants. De plus, une distance de 50 m des habitations est respectée, conformément aux prescriptions de l'arrêté du 2 février 1998.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Transport et épandage réalisés en période diurne.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Envol éventuel de poussières à proximité des parcelles épandues, distance d'isolement de 50 m par rapport aux habitations pour limiter cette nuisance.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Épandages d'effluents sur les parcelles agricoles cultivées. La dose d'épandage (définie selon le principe de fertilisation raisonnée) ainsi que la distance d'isolement par rapport aux cours d'eau permettent de limiter le ruissellement des éléments fertilisants vers le réseau hydrographique.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Valorisation des effluents produits sur le site de compostage AQUITAINE COMPOST.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'épandage de sous-produits d'AQUITAINE COMPOST se substitue à l'épandage d'engrais chimiques, ce qui engendre une économie pour les agriculteurs et une amélioration de la productivité des parcelles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

De manière à éviter la superposition et afin de garder une traçabilité, il a été vérifié que les parcelles du nouveau périmètre d'épandage de sous-produits d'AQUITAINE COMPOST ne font pas partie d'un autre plan d'épandage.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Prise en compte des zones humides, zones inondables, périmètre de protection des captages AEP, conditions pédo-climatiques, zones naturelles protégées.

Respect de l'arrêté du 2 février 1998 :

- Analyse de conformité des boues (par rapport aux teneurs limites en ETM et CTO),
 - Analyse de conformité des sols (suivis des points de référence, valeur limite de pH et teneurs limites en ETM),
 - Étude de l'aptitude des sols à l'épandage (conformité des analyses de sol, contraintes de zones vulnérables aux nitrates, exclusion des parcelles situées en zone humide, périmètre de protection rapproché de captage, site Natura 2000 où l'activité d'épandage présente un risque pour la biodiversité)
 - Respect des distances d'isolement, des conditions d'entreposage temporaire et d'épandage,
 - Application du principe de fertilisation raisonnée : la dose d'épandage est définie en fonction des besoins des cultures et doit respecter les flux maximums autorisés (MS, ETM, CTO).
 - Respect du code des bonnes pratiques agricoles, de la structure des sols, des règles de circulation, des horaires, week-end et jours fériés, choix du matériel adapté. Traçabilité de la filière (registre d'épandage, planning prévisionnel, bilan agronomique.
- > Depuis 2010, le plan d'épandage rattaché à AQUITAINE COMPOST n'a fait l'objet d'aucune plainte.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'incidence sera produite et jointe au dossier d'étude préalable avec le plan d'épandage.

Le sommaire du contenu de l'étude d'incidence est donnée en Annexe 6.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire (annexe obligatoire n°1)
Annexe 2 : Cartes de localisation du périmètre d'épandage (annexe obligatoire n°2)
Annexe 3 A/B: Cartes de localisation des aptitudes à l'épandage et des points de référence (annexe obligatoire n°5) avec détail par type de produit
Annexe 4 : Cartes de localisation des sites Natura 2000 et des Zones Humides (annexe obligatoire n°6)
Annexe 5 : Liste des communes et évolutions du périmètre d'épandage (partie 1, 4.2, 4.3 et 4.6)
Annexe 6 : Définition des aptitudes à l'épandage (parties 5, 6 et 7)
Annexe 7 A/B : Fiche parcellaire par exploitation avec commentaires d'aptitude (parties 5 et 6) avec détail par type de produit
Annexe 8 : Répartition des cultures du périmètre d'épandage
Annexe 9 : Origine et caractérisation des produits destinés au plan d'épandage
Annexe 10 : Evaluation du trafic routier des livraisons de compost PE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Labège

le, 09/05/2018

Signature

Tom ou du Benoit LANDREA

[Signature] Cécile MOLUÉS
(Adjointe)

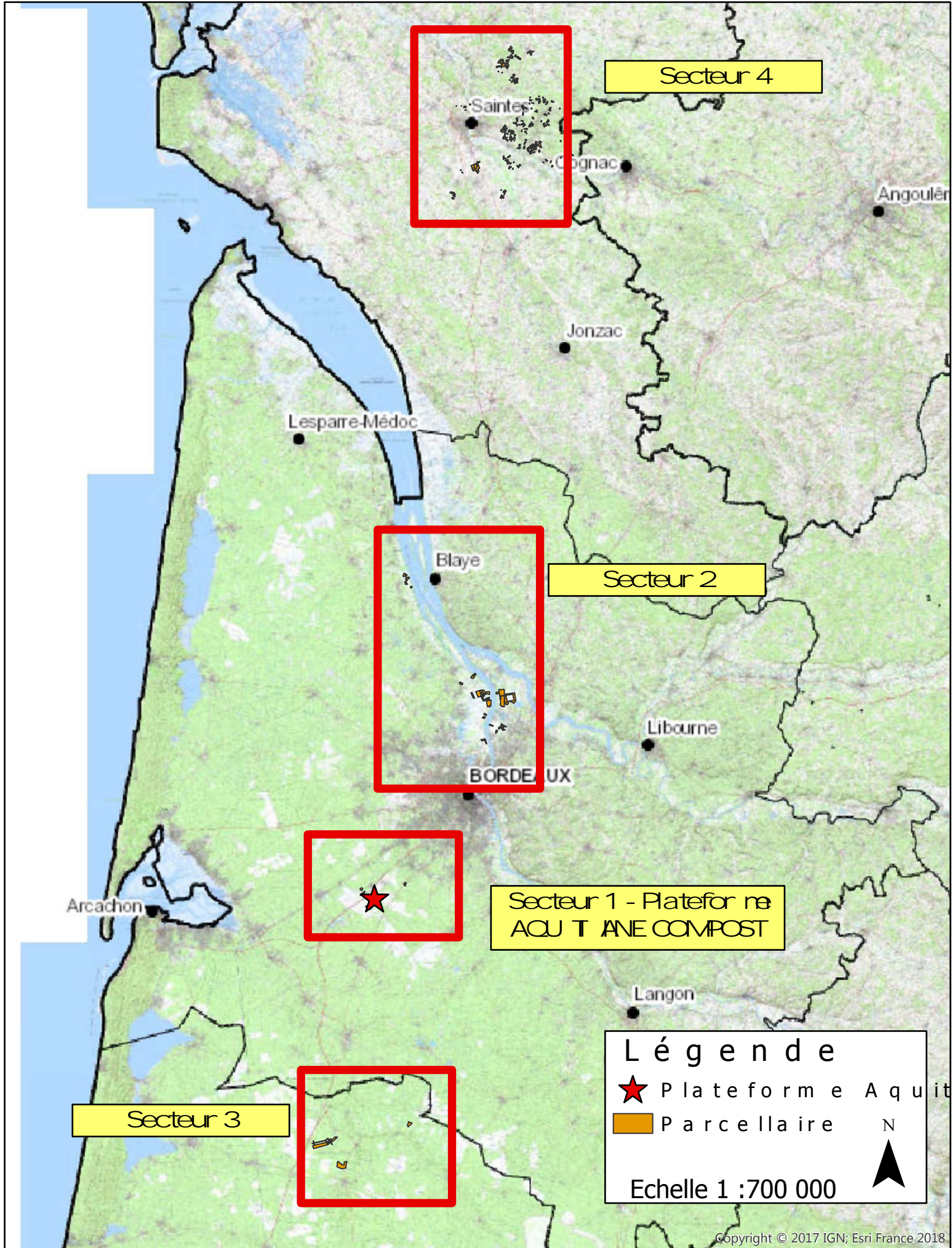
SEDE

Agence Traitement Sud-Ouest
Régent Park II Bat 2B - 2460 Voie l'Occitane
31670 LABEGE
Tél.: 05 61 00 20 86 - www.sede.fr
siret: 315 732 842 00218

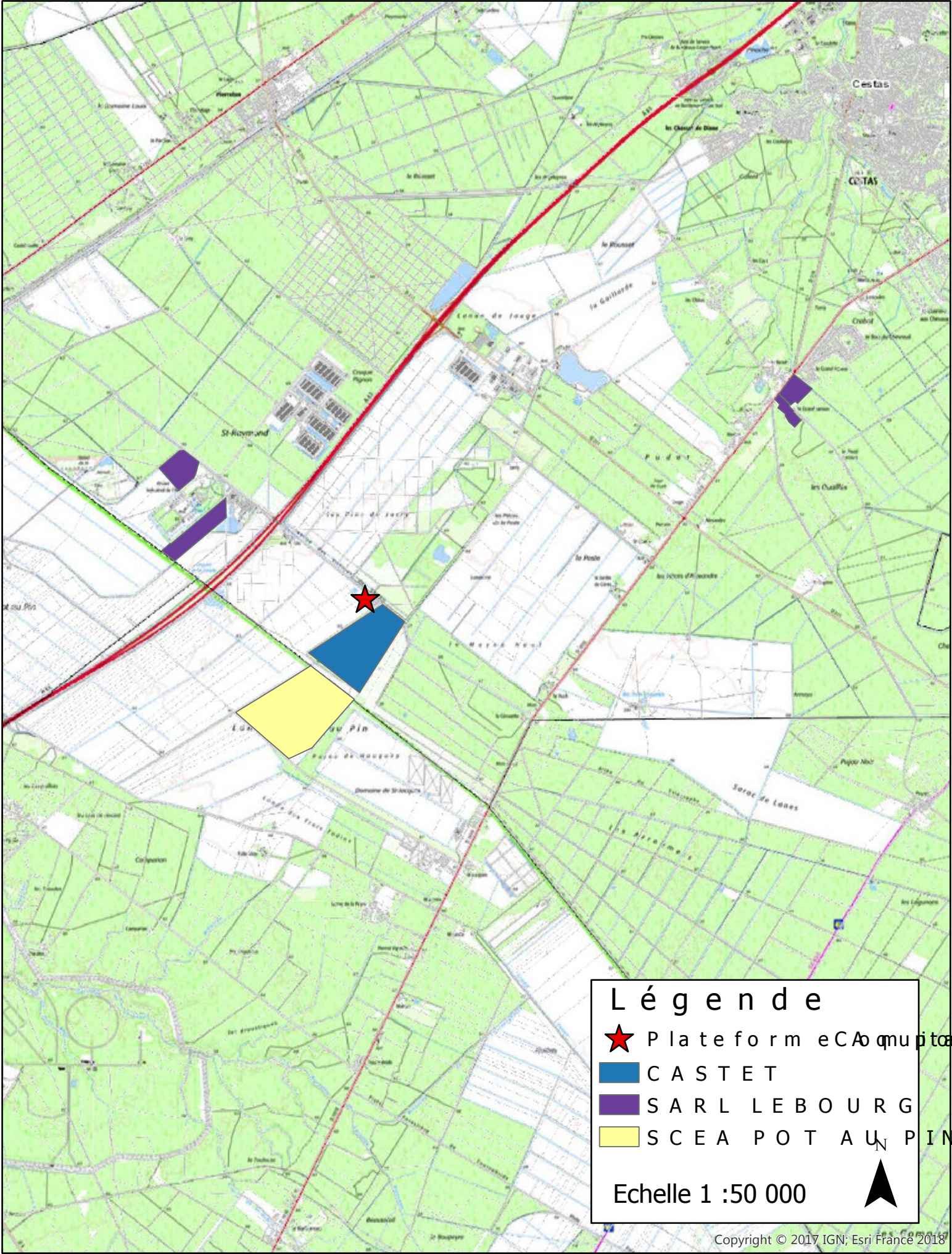
Annexe 2

Cartes de localisation du périmètre d'épandage

ANNEXE 2:
LOCALISATION DU PERIMETRE D'EPANDAGE



ANNEXE 2: LOCALISATION DU SECTEUR R

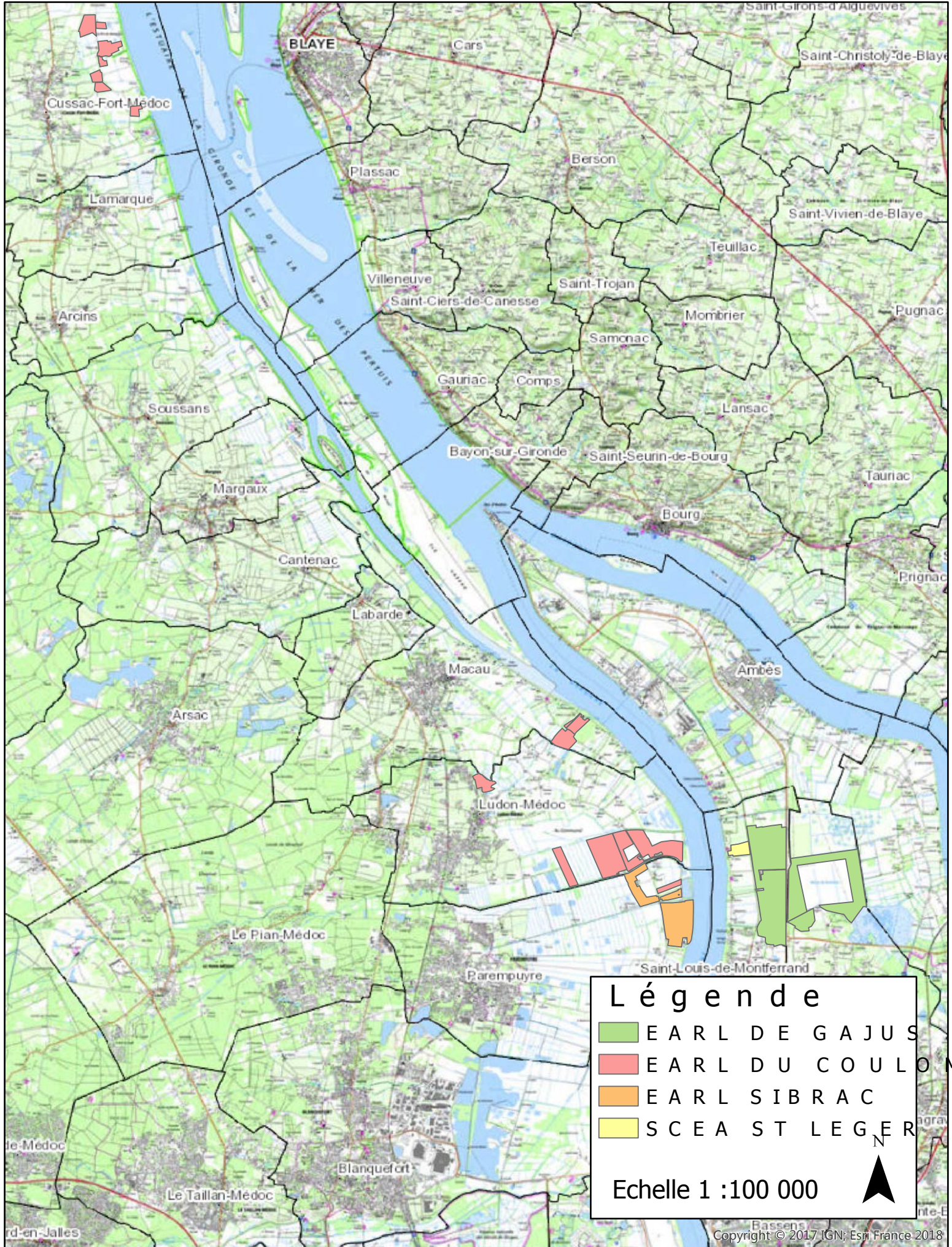


L é g e n d e

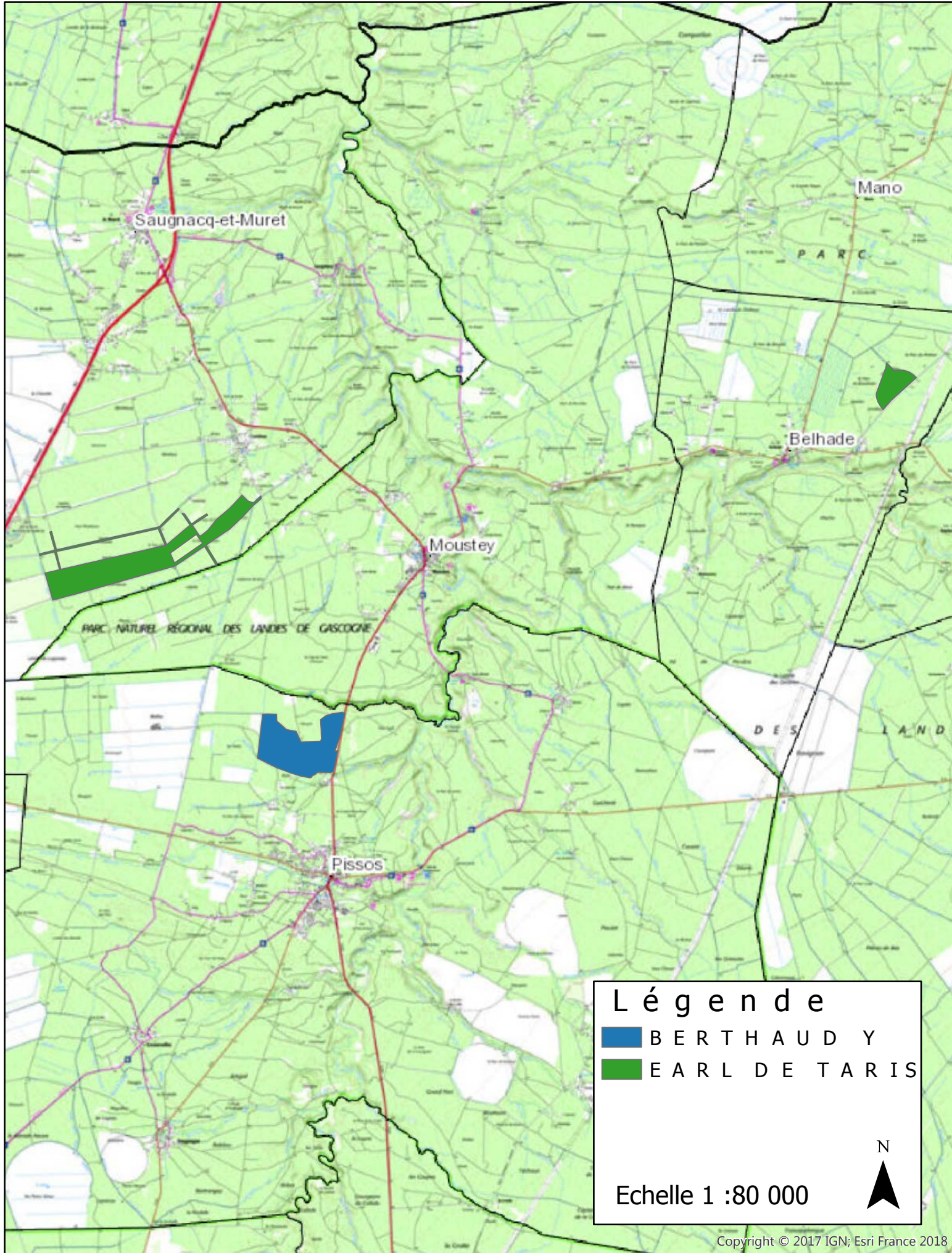
- ★ Plateforme CAO municipale
- CASTET
- SARL LEBOURG
- SCEA POTAU PIN

Echelle 1 : 50 000

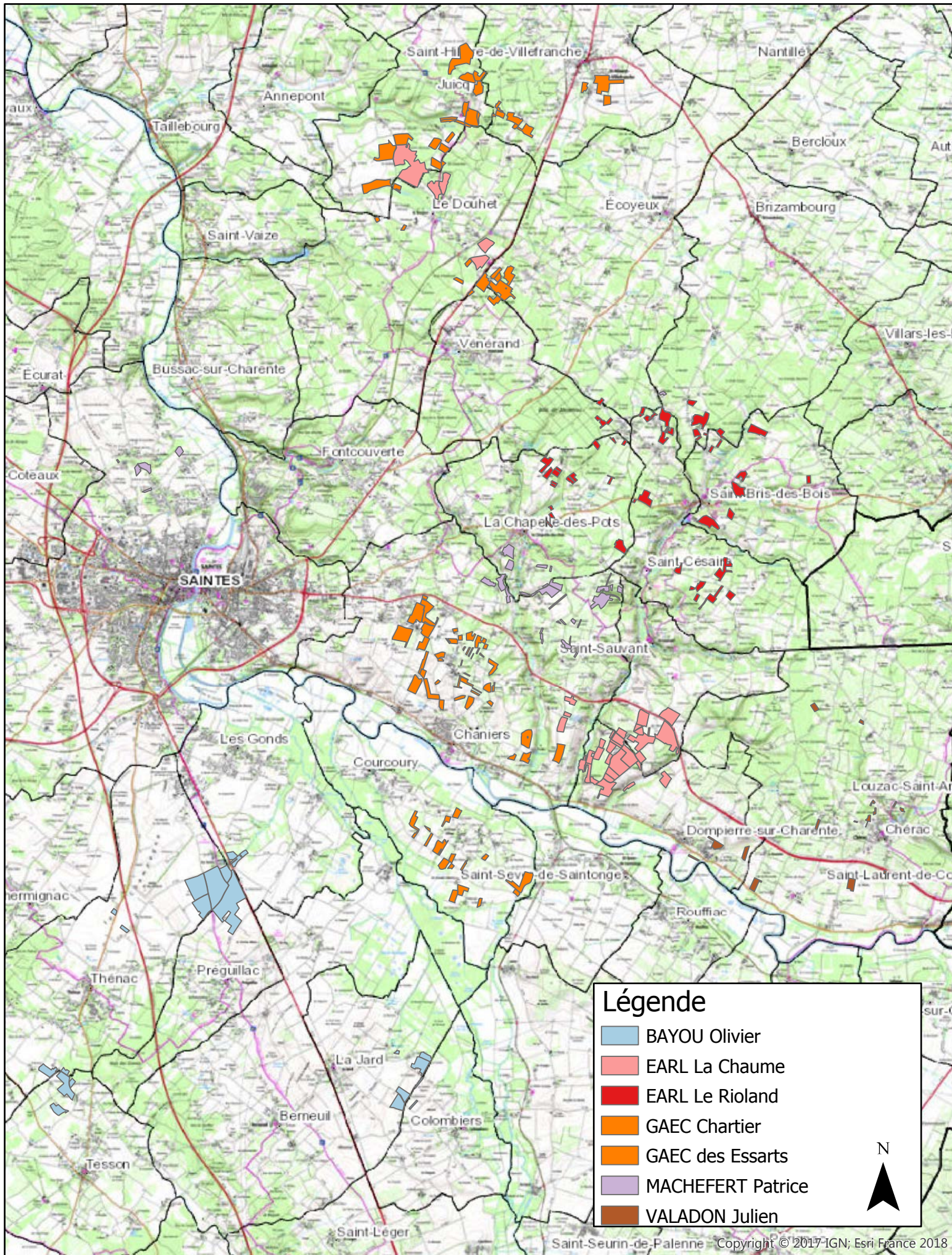
ANNEXE 2: LOCALISATION DU SECTEUR



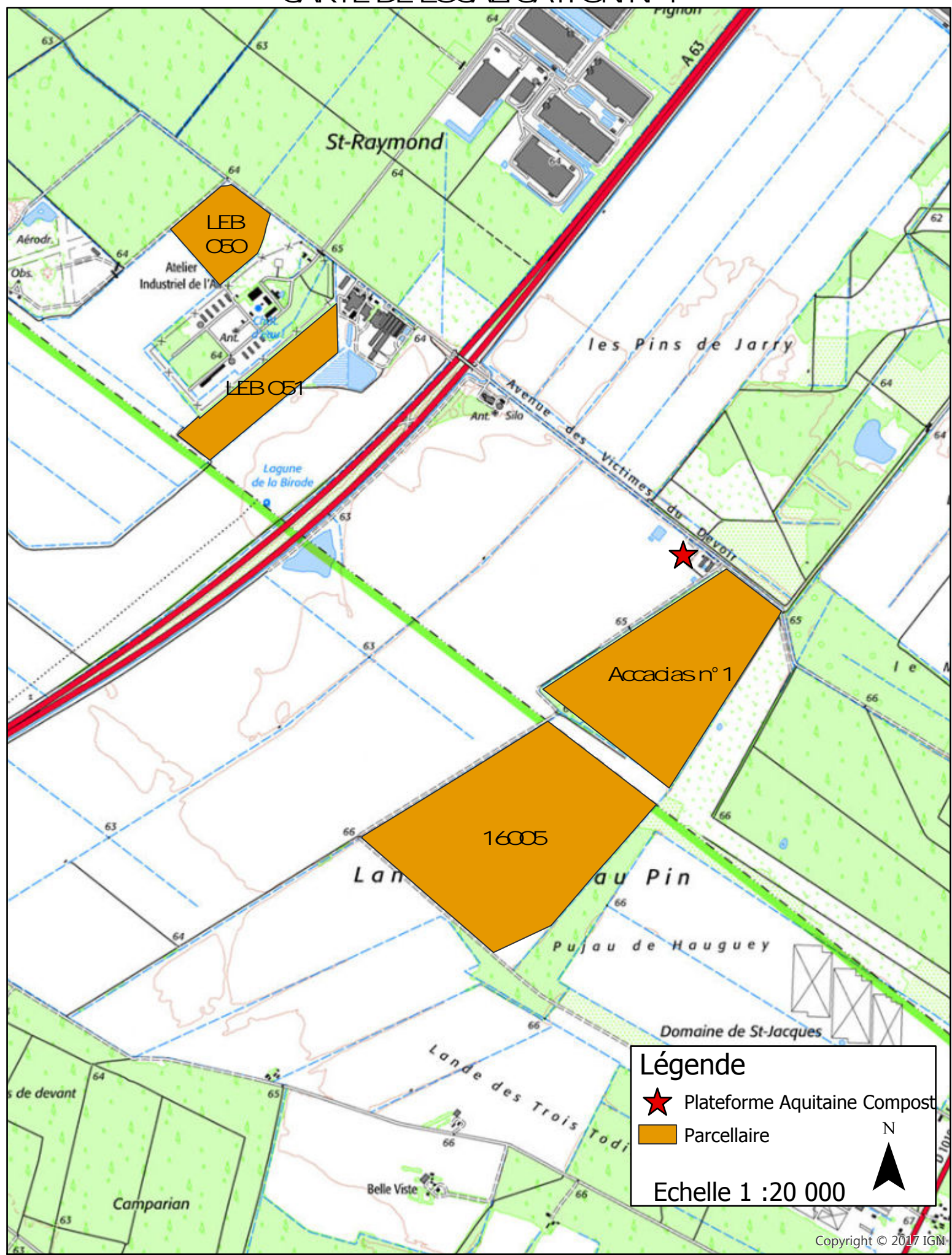
ANNEXE 2:
LOCALISATION DU SECTEUR B



ANNEXE 2: LOCALISATION DU SECTEUR R4



ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 1



Légende

- ★ Plateforme Aquitaine Compost
- Parcellaire

Echelle 1 : 20 000

N

ANNEXE 2: CARTE DE LOCALISATION N° 2



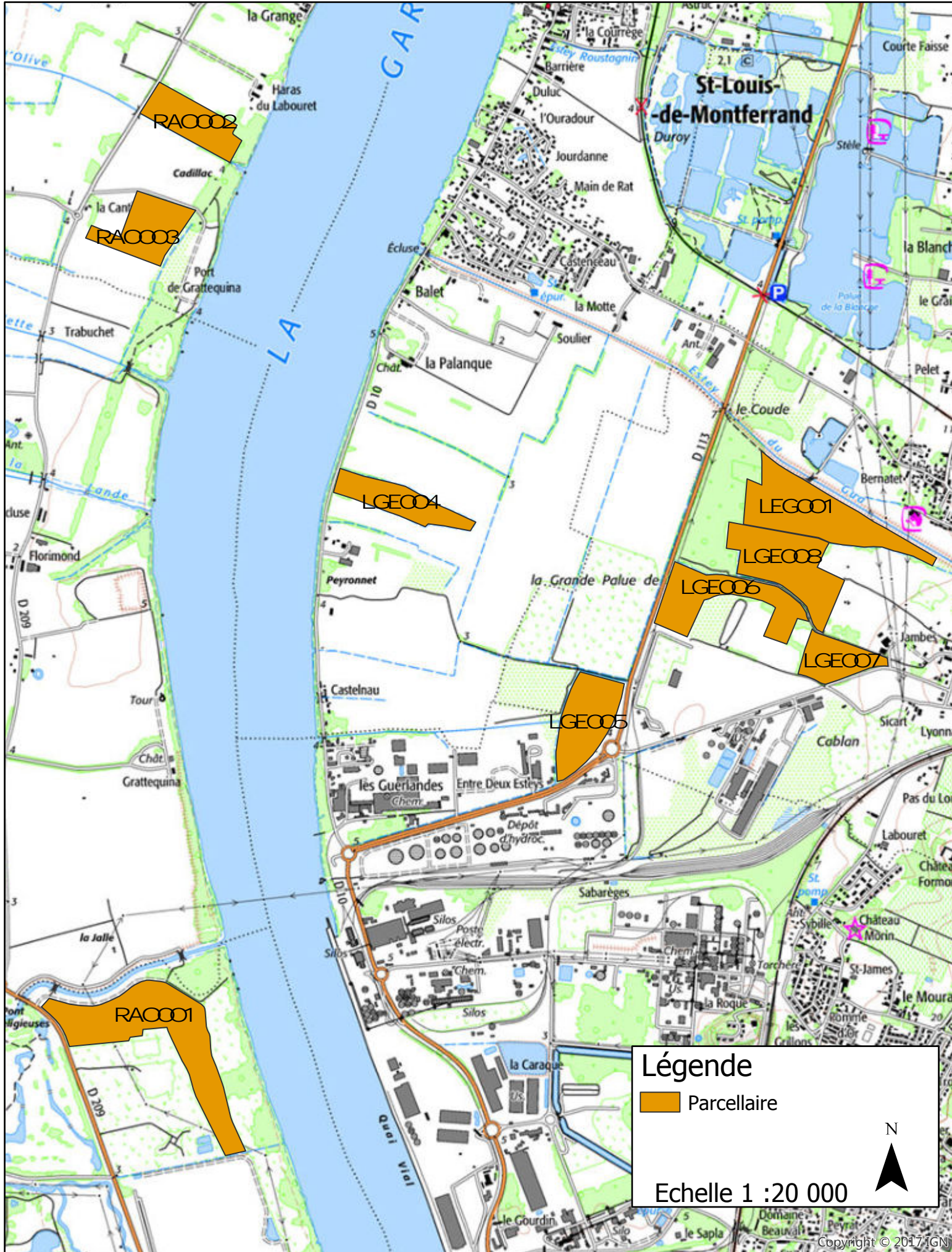
L é g e n d e

Parcelle

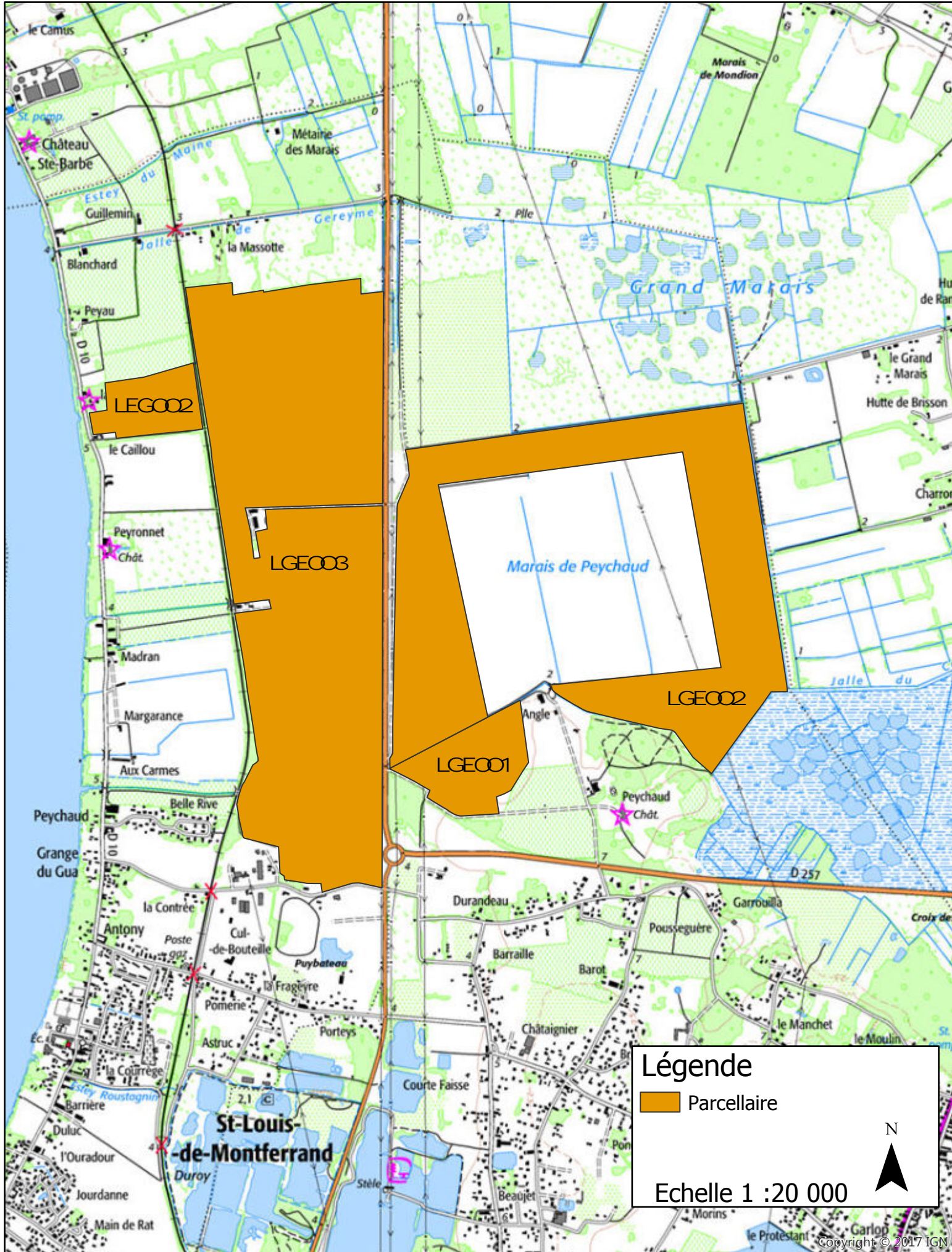
N

Echelle 1 : 20 000

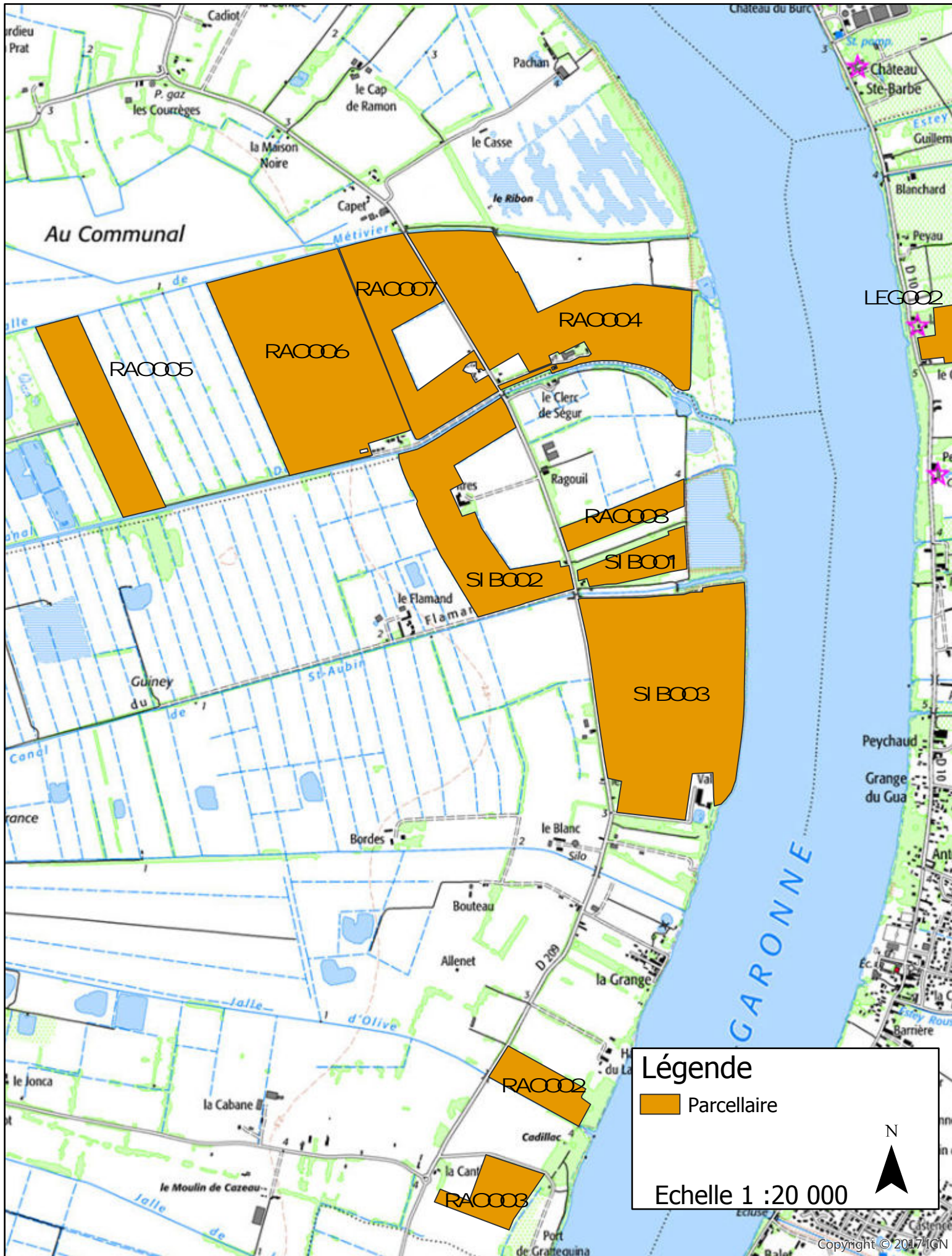
ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 3



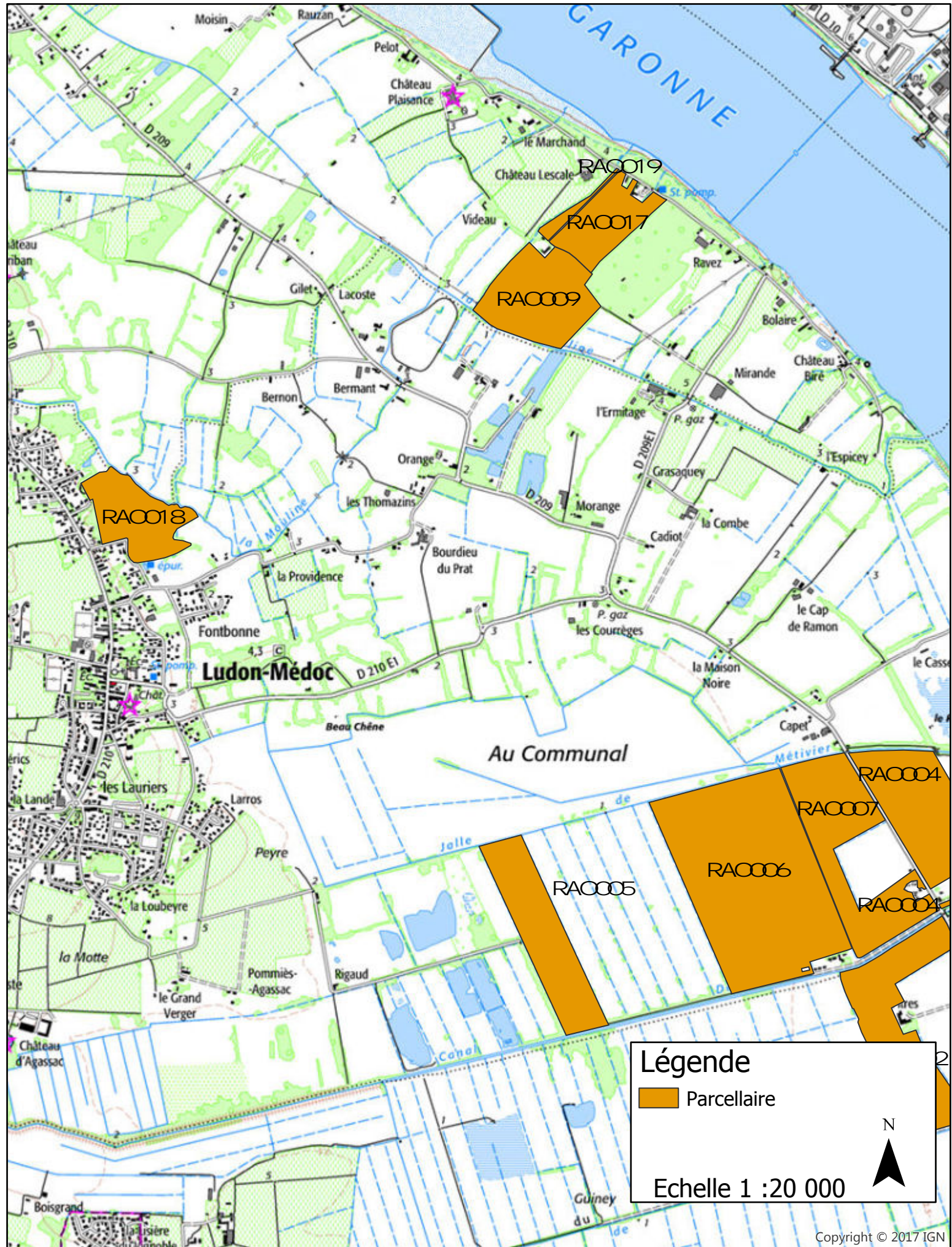
ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 4



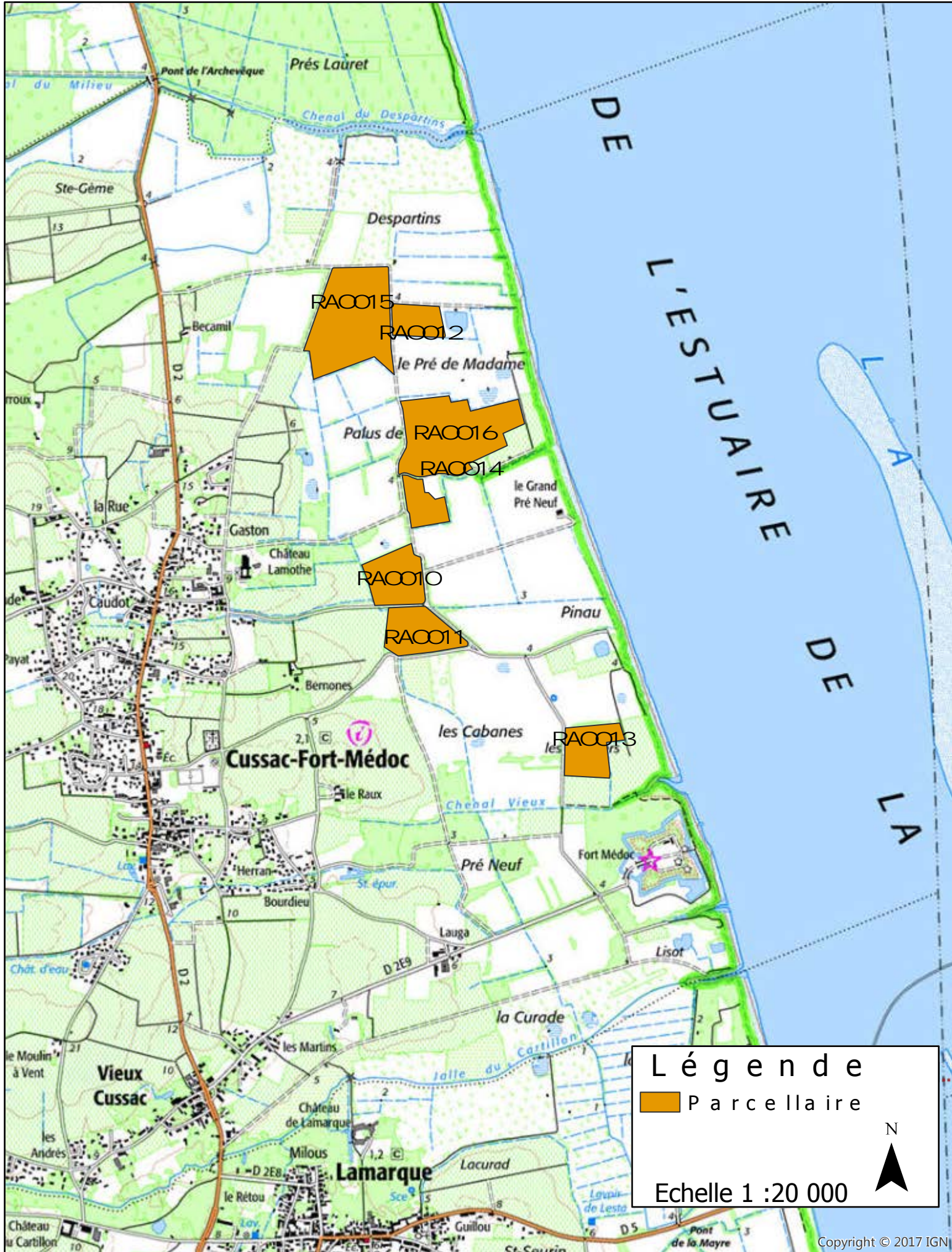
ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 5



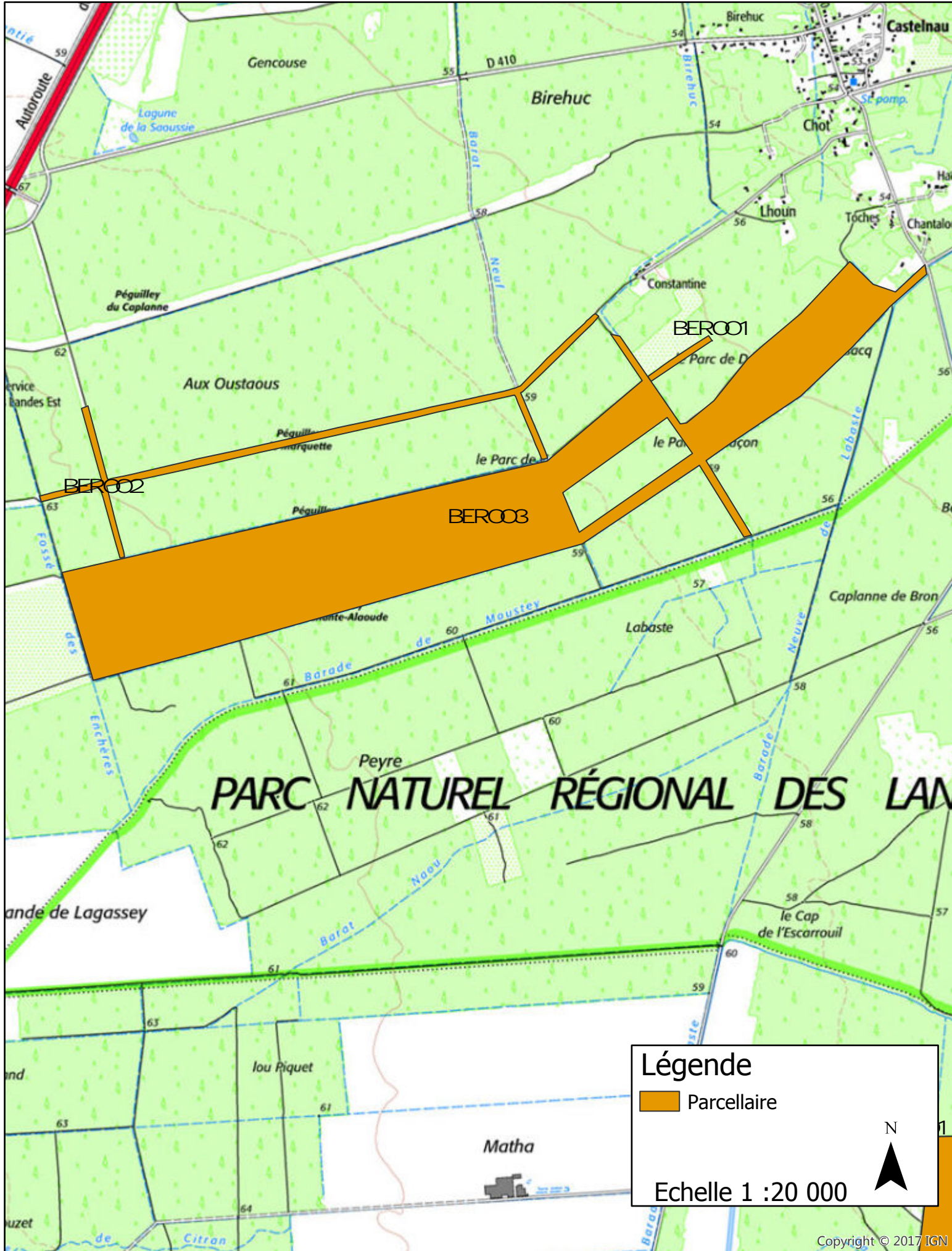
ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 6



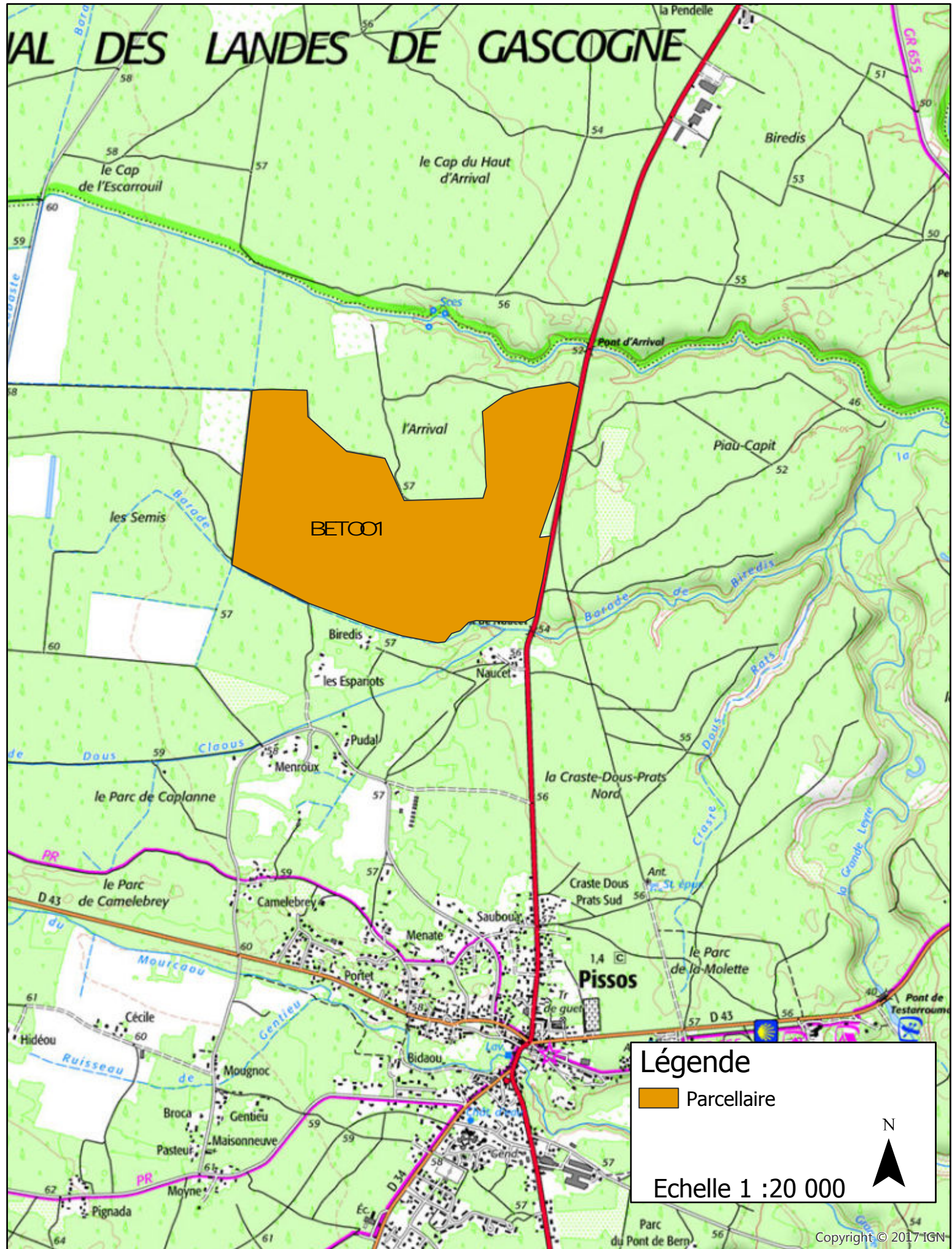
ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 7



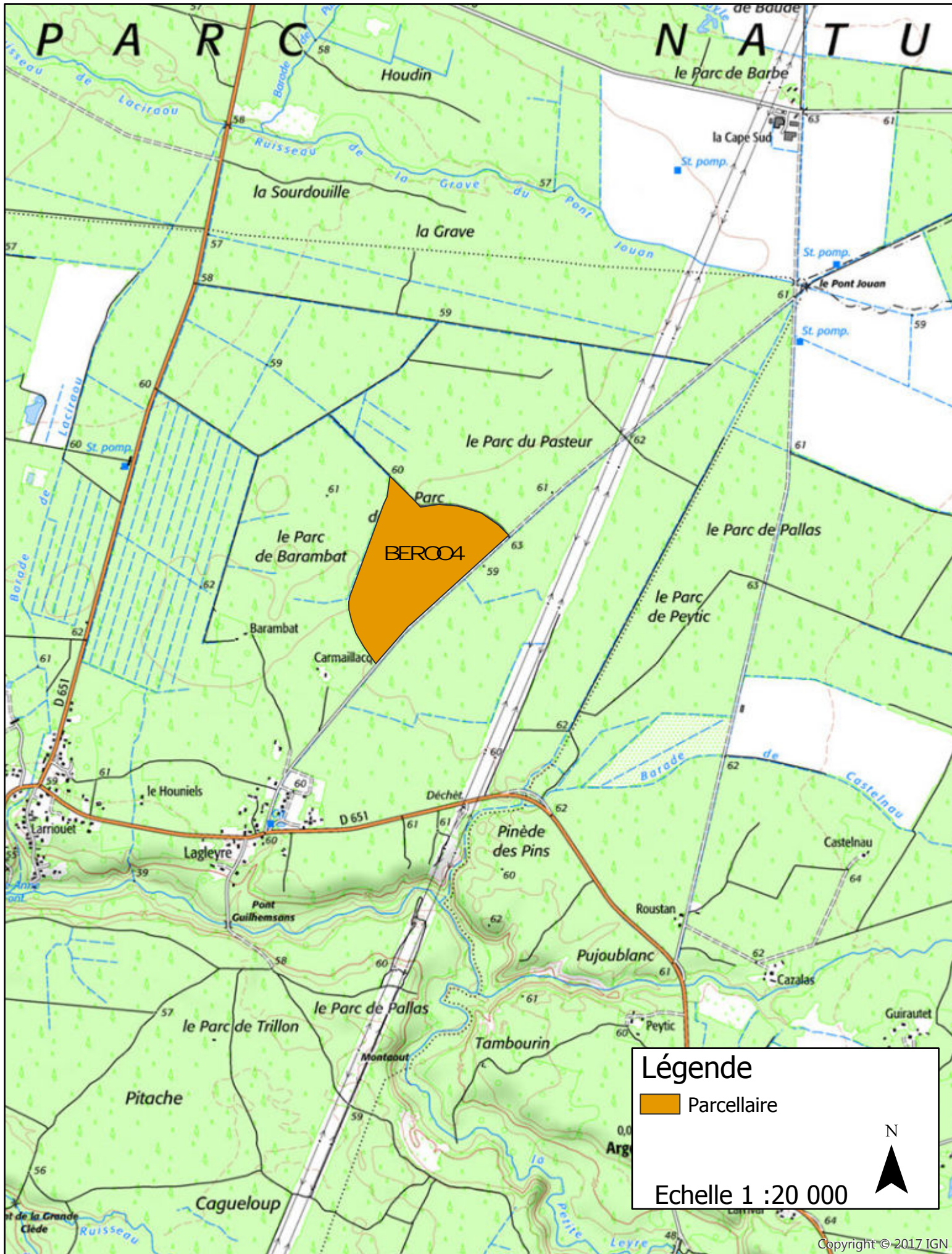
ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 8



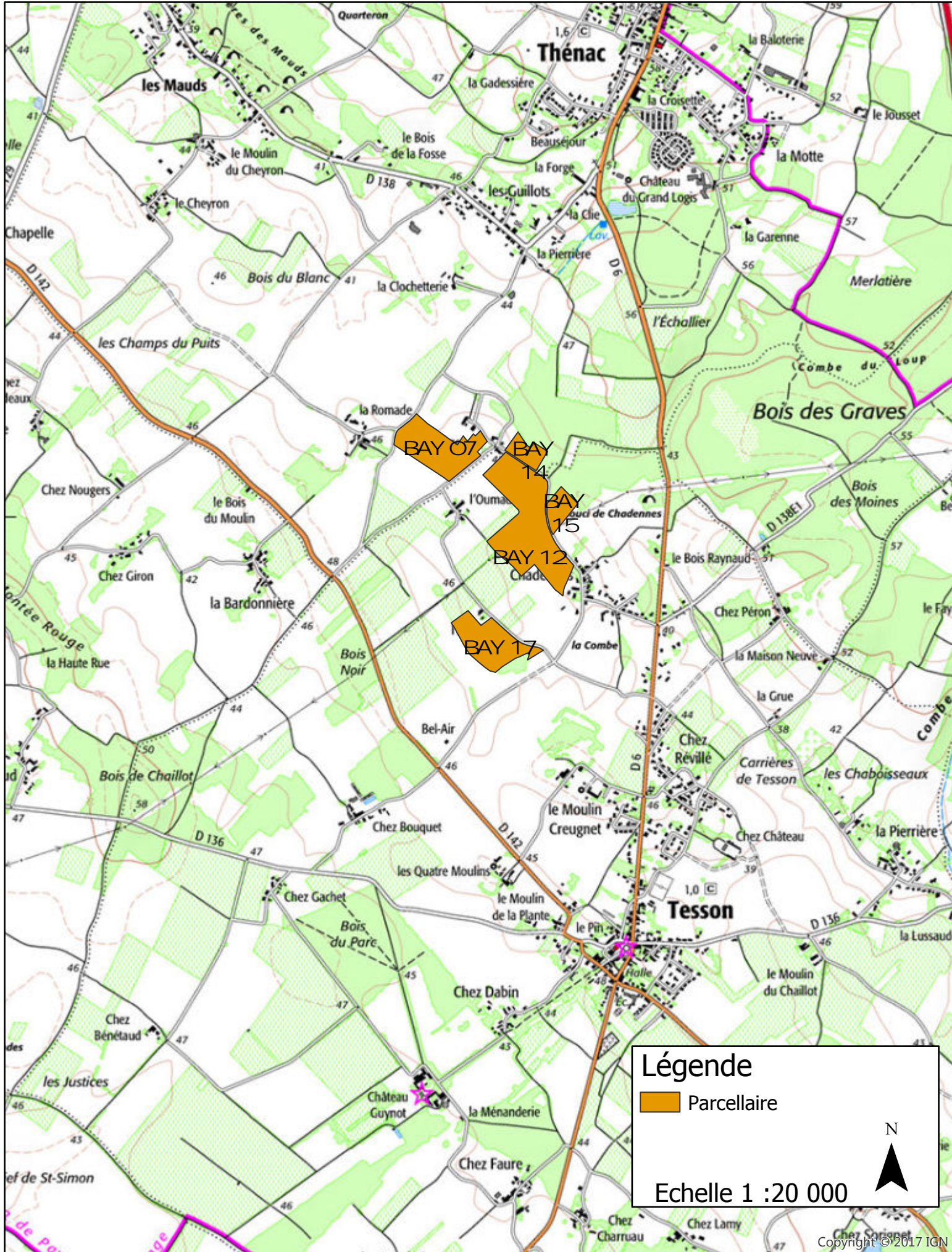
ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 9



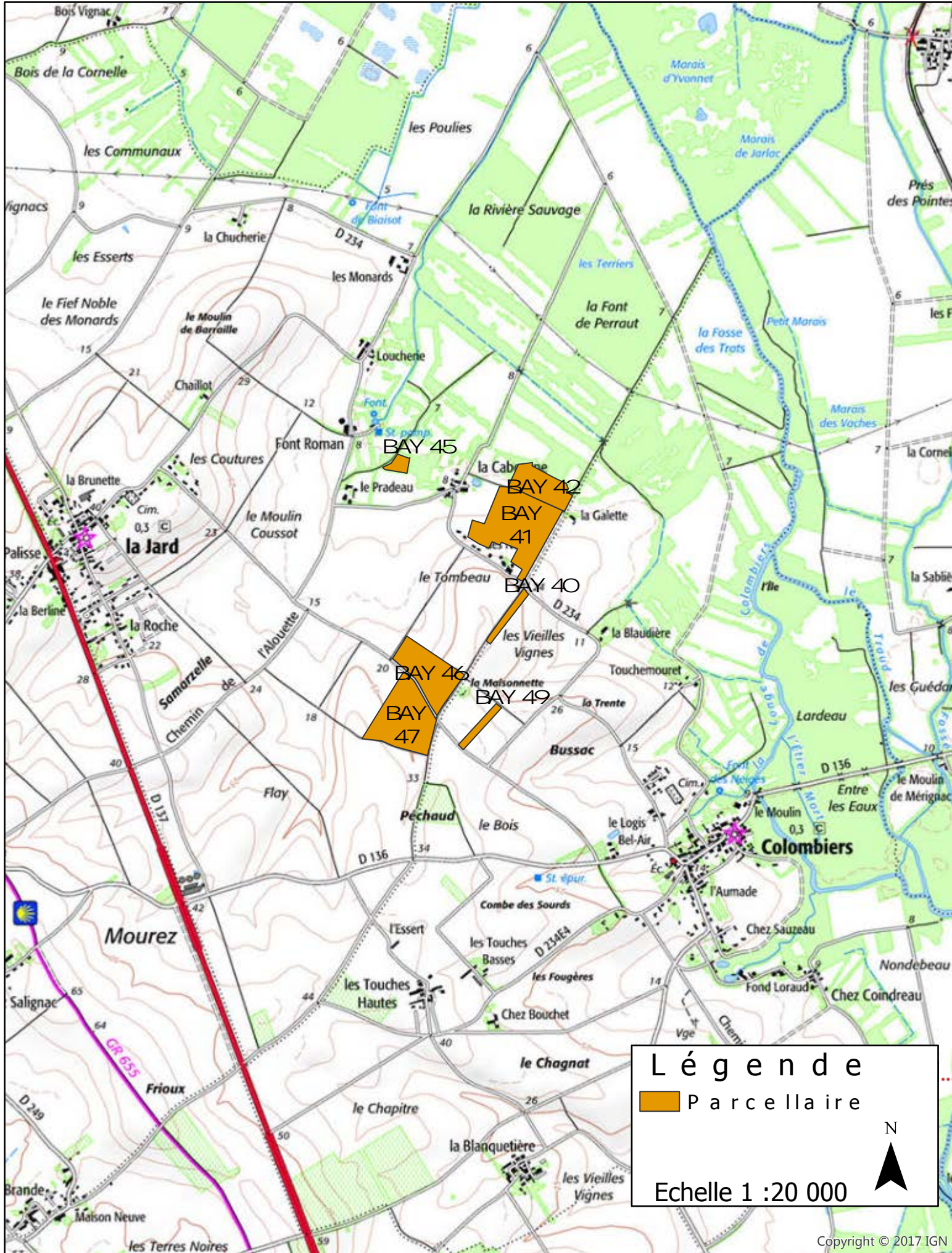
ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 10



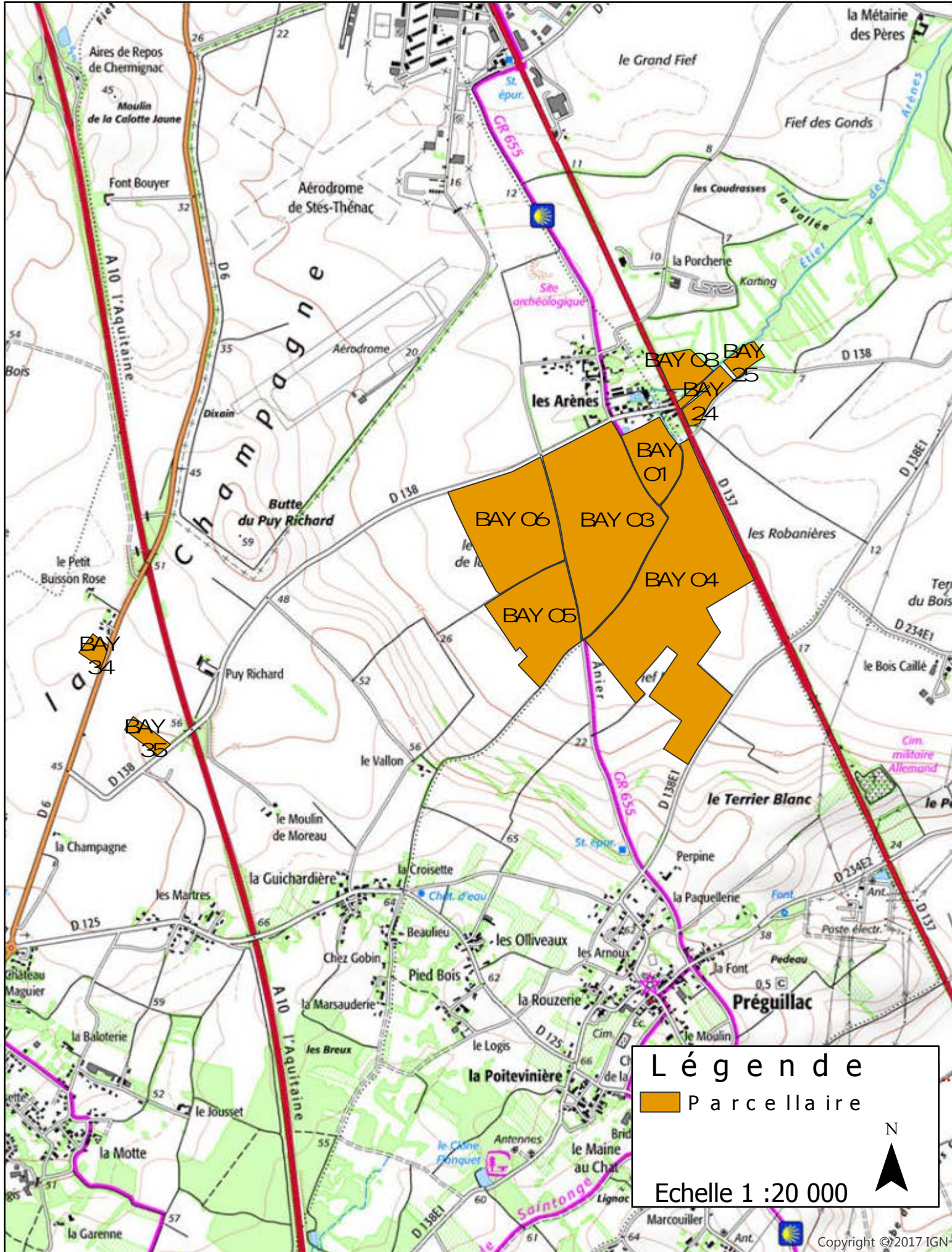
ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 11



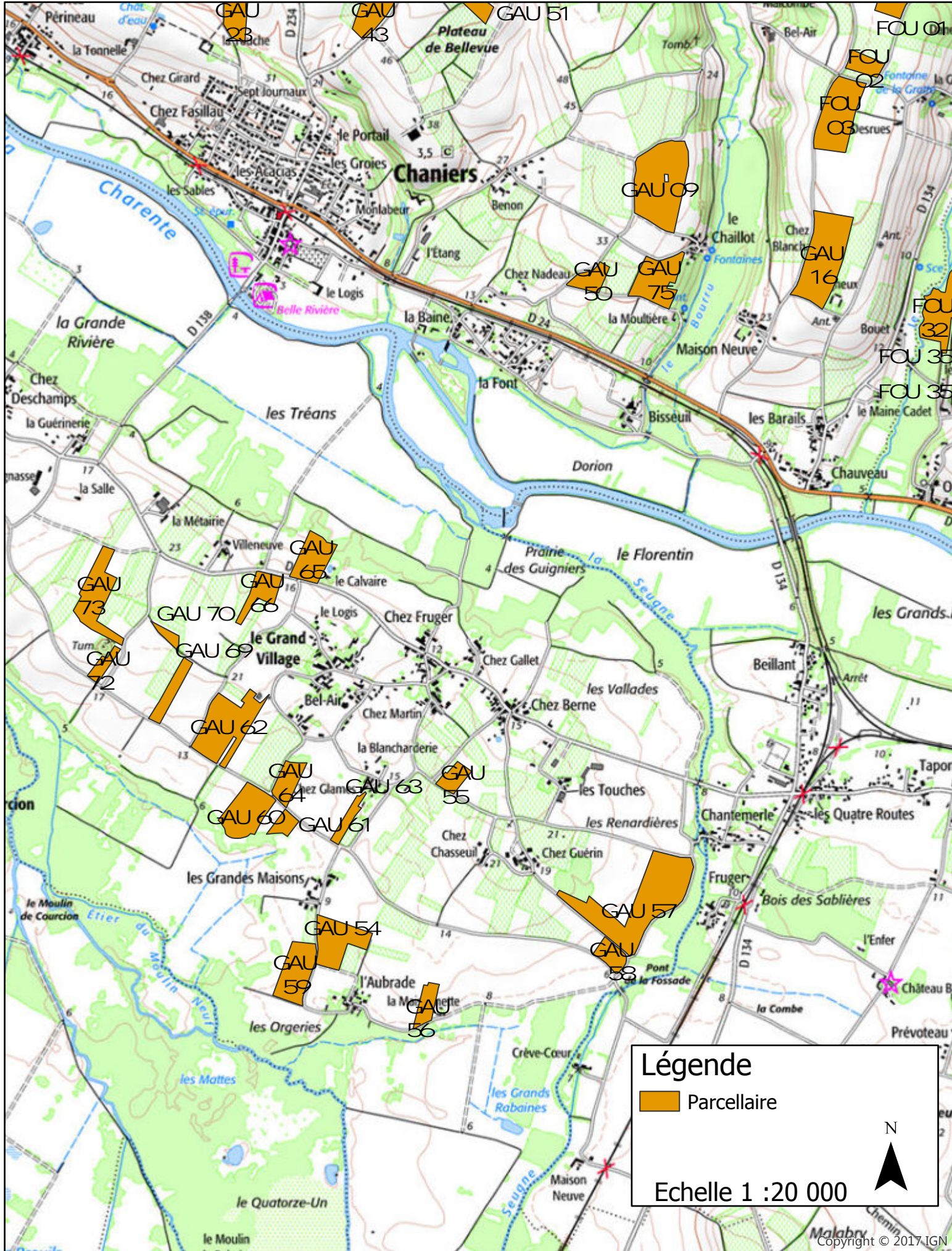
ANNEXE 2: CARTE DE LOCALISATION N° 12



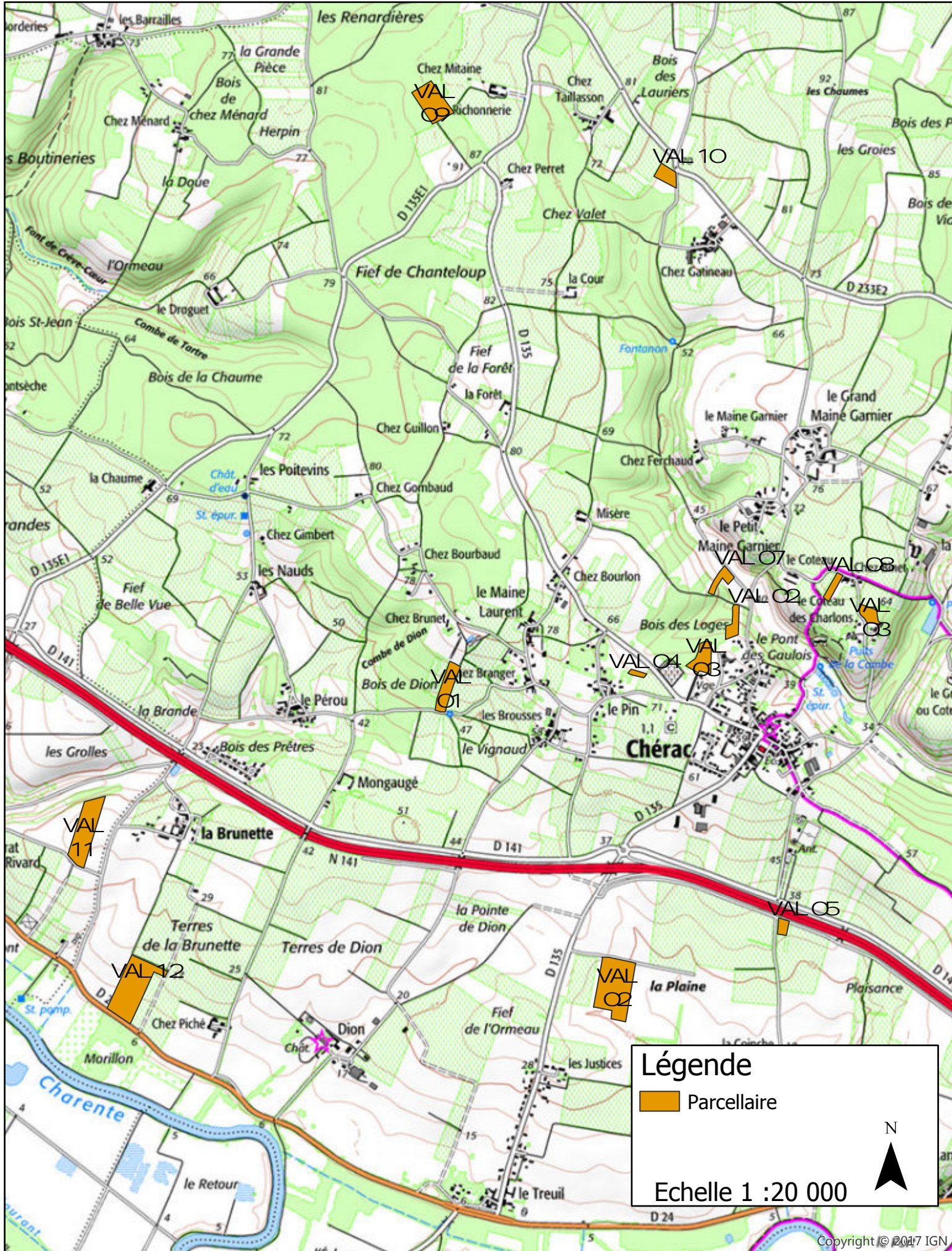
ANNEXE 2: CARTE DE LOCALISATION N° 13



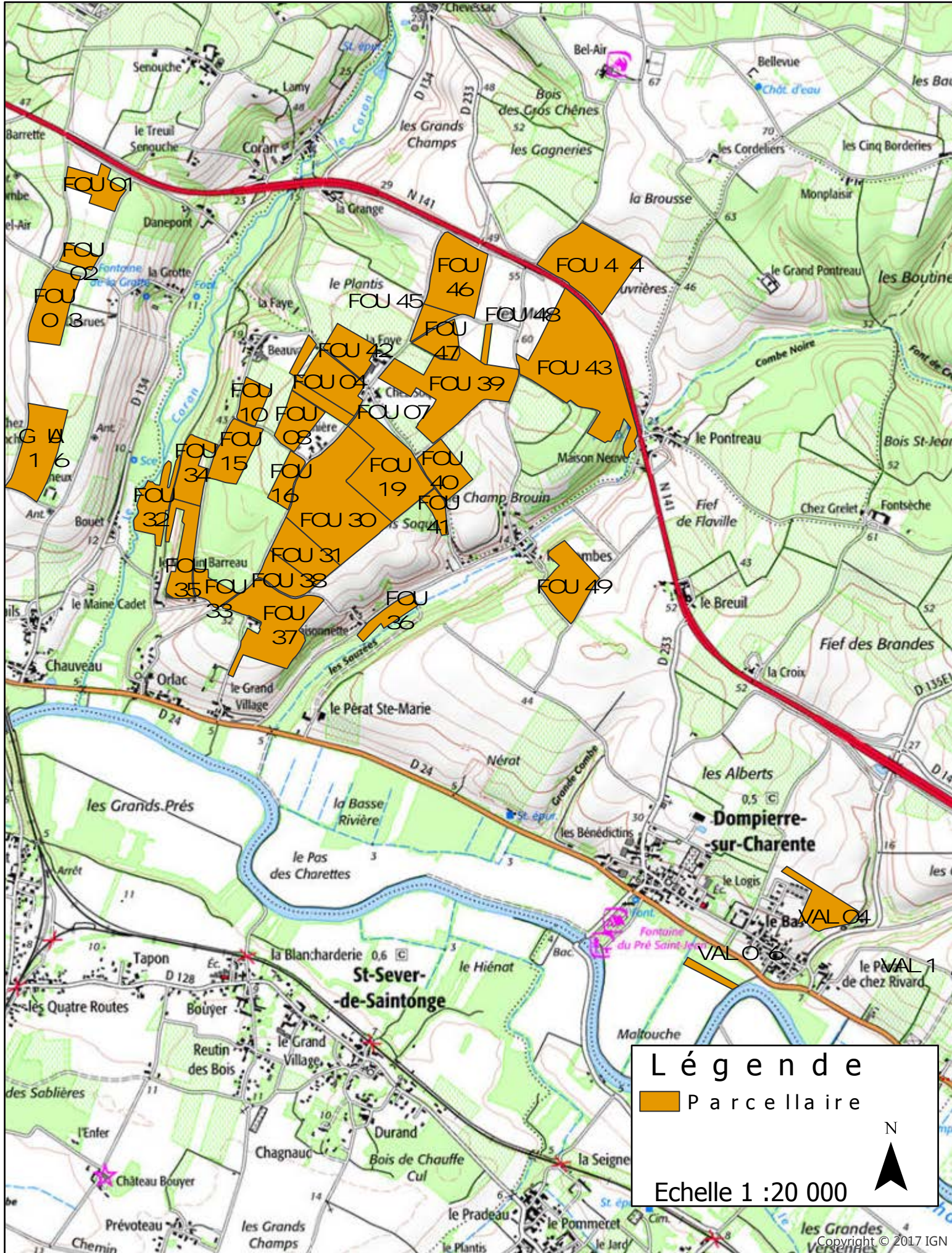
ANNEXE 2: CARTE DE LOCALISATION N° 14



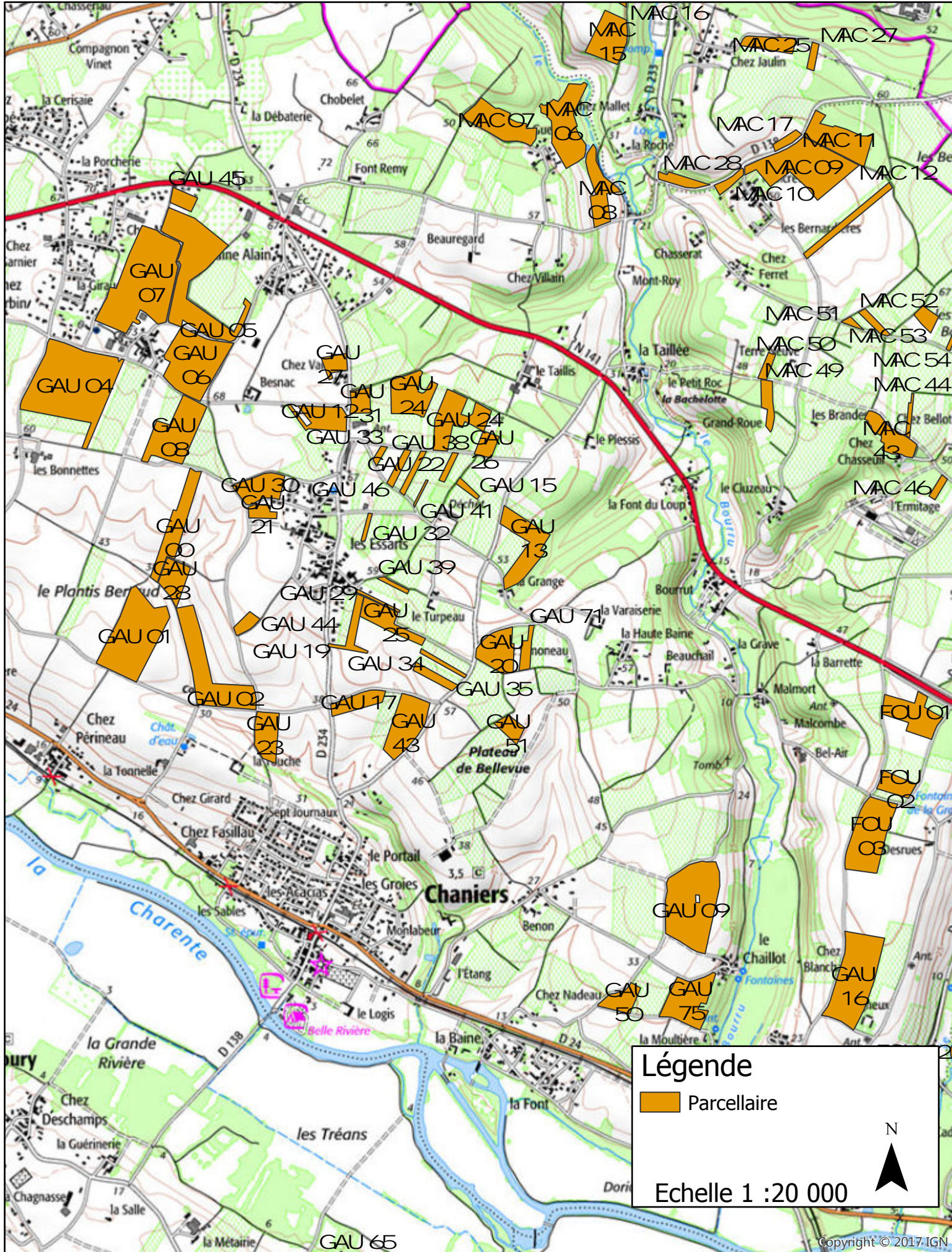
ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 15



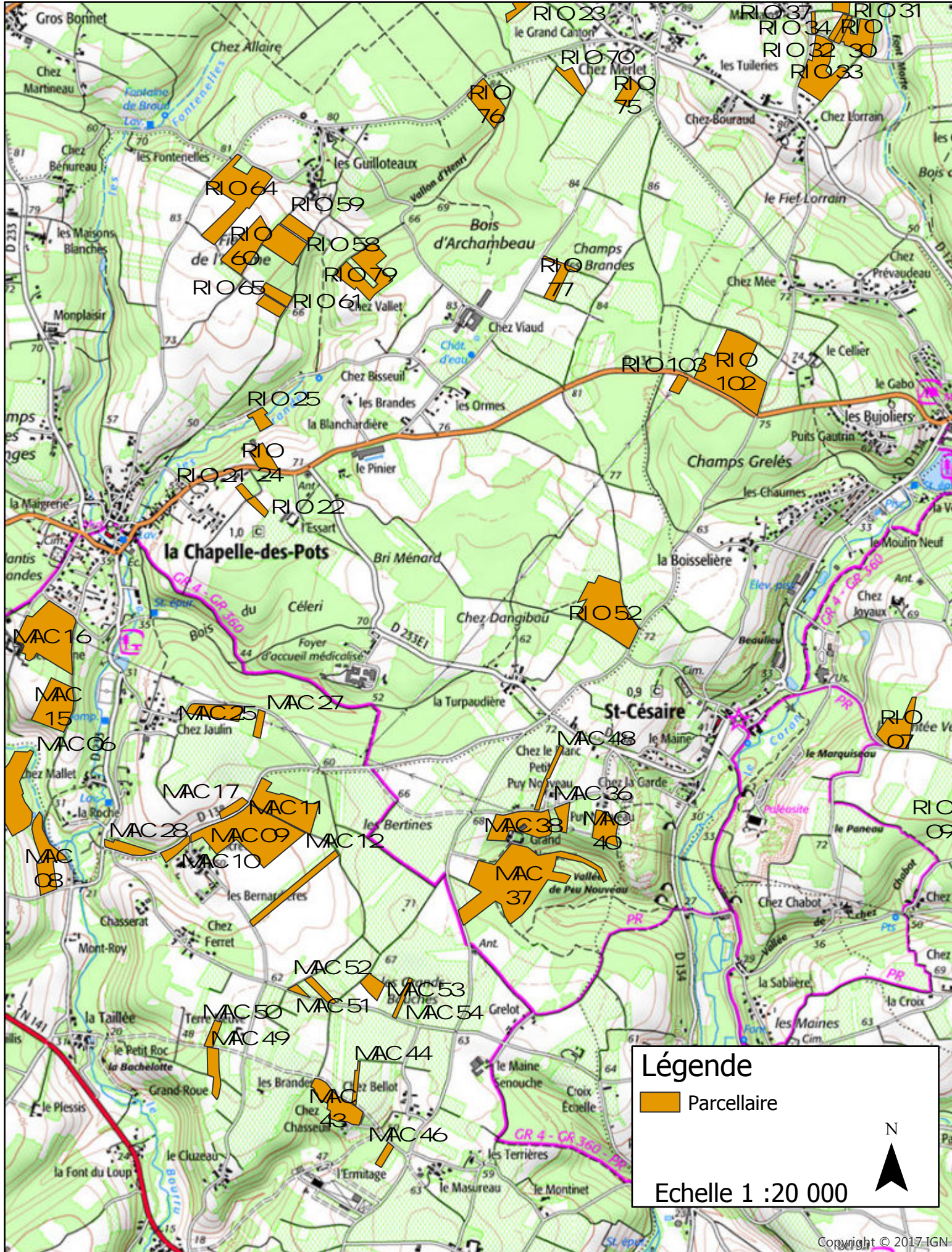
ANNEXE 2: CARTE DE LOCALISATION N° 16



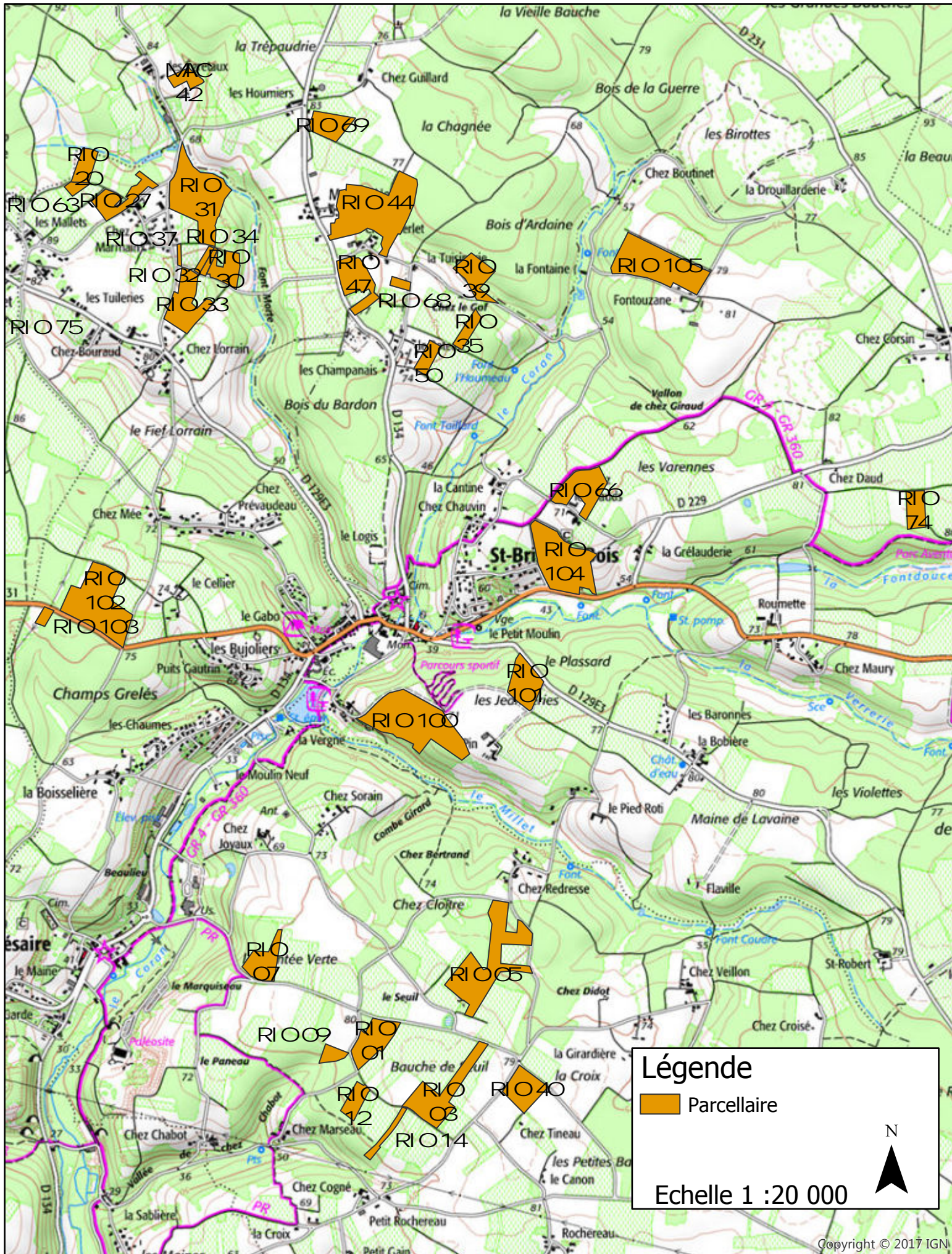
ANNEXE 2: CARTE DE LOCALISATION N° 17



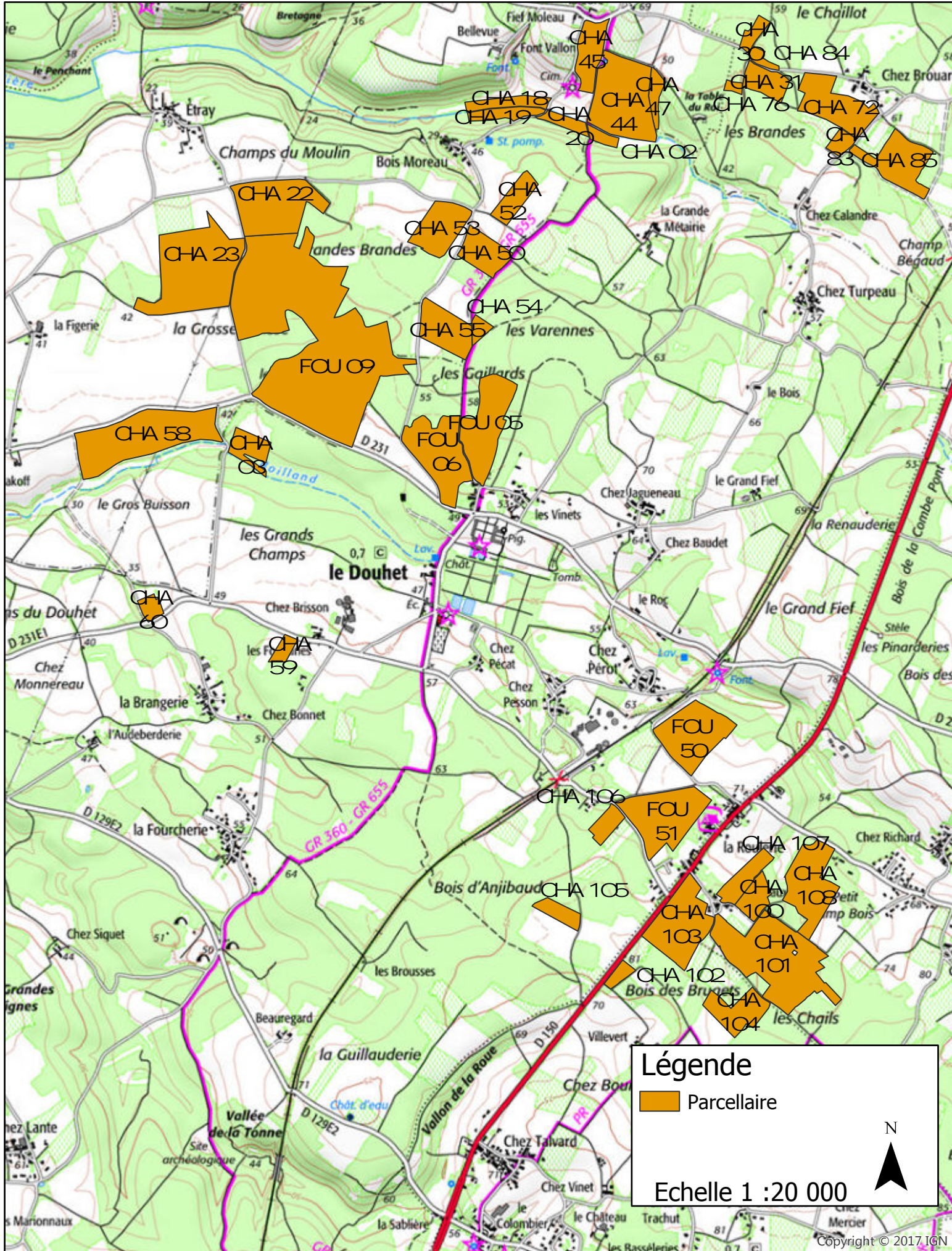
ANNEXE 2: CARTE DE LOCALISATION N° 18



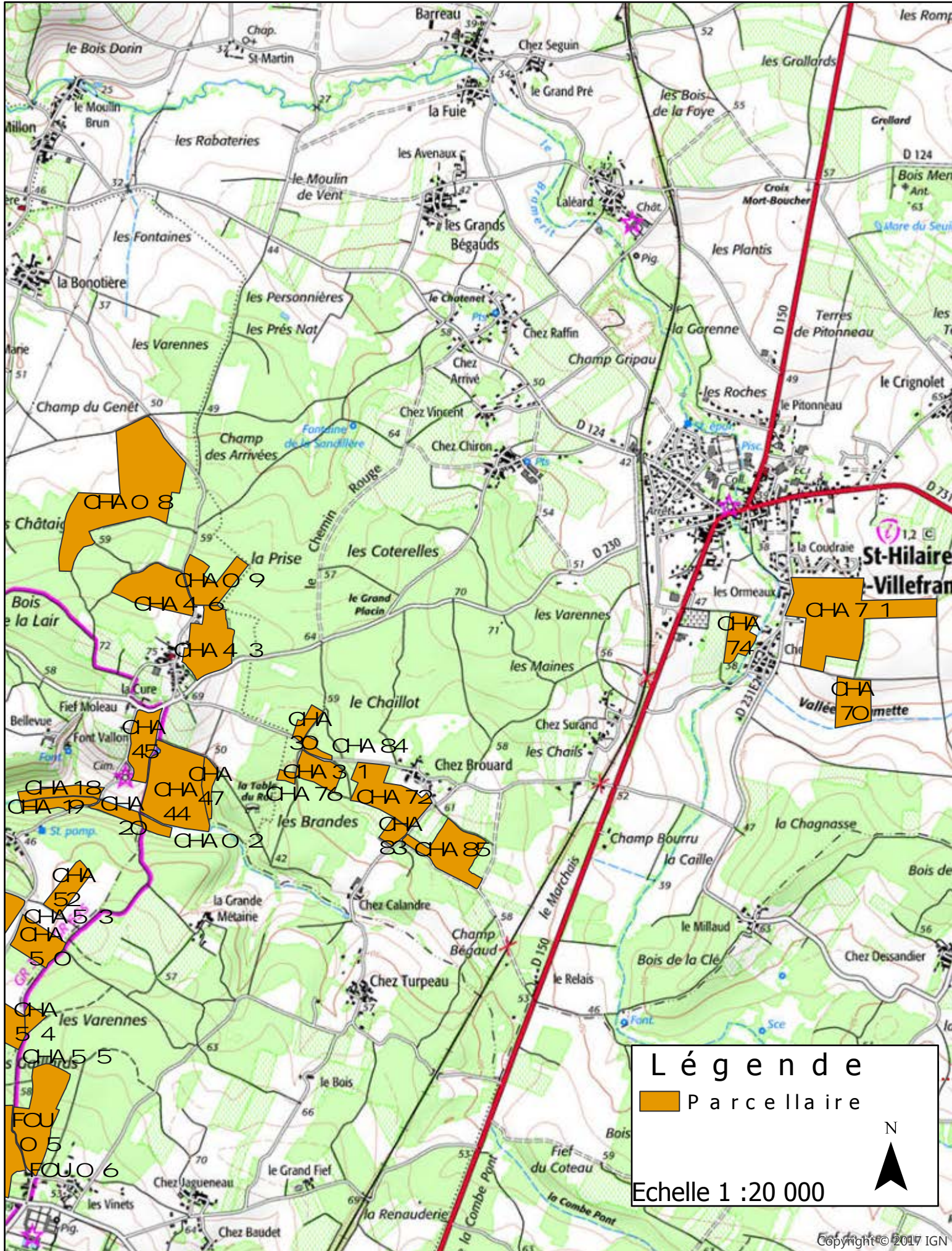
ANNEXE 2: CARTE DE LOCALISATION N° 19



ANNEXE 2:
CARTE DE LOCALISATION N° 20



ANNEXE 2: CARTE DE LOCALISATION N° 22



Annexe 3

**Cartes de localisation des aptitudes à l'épandage et
des points de référence**

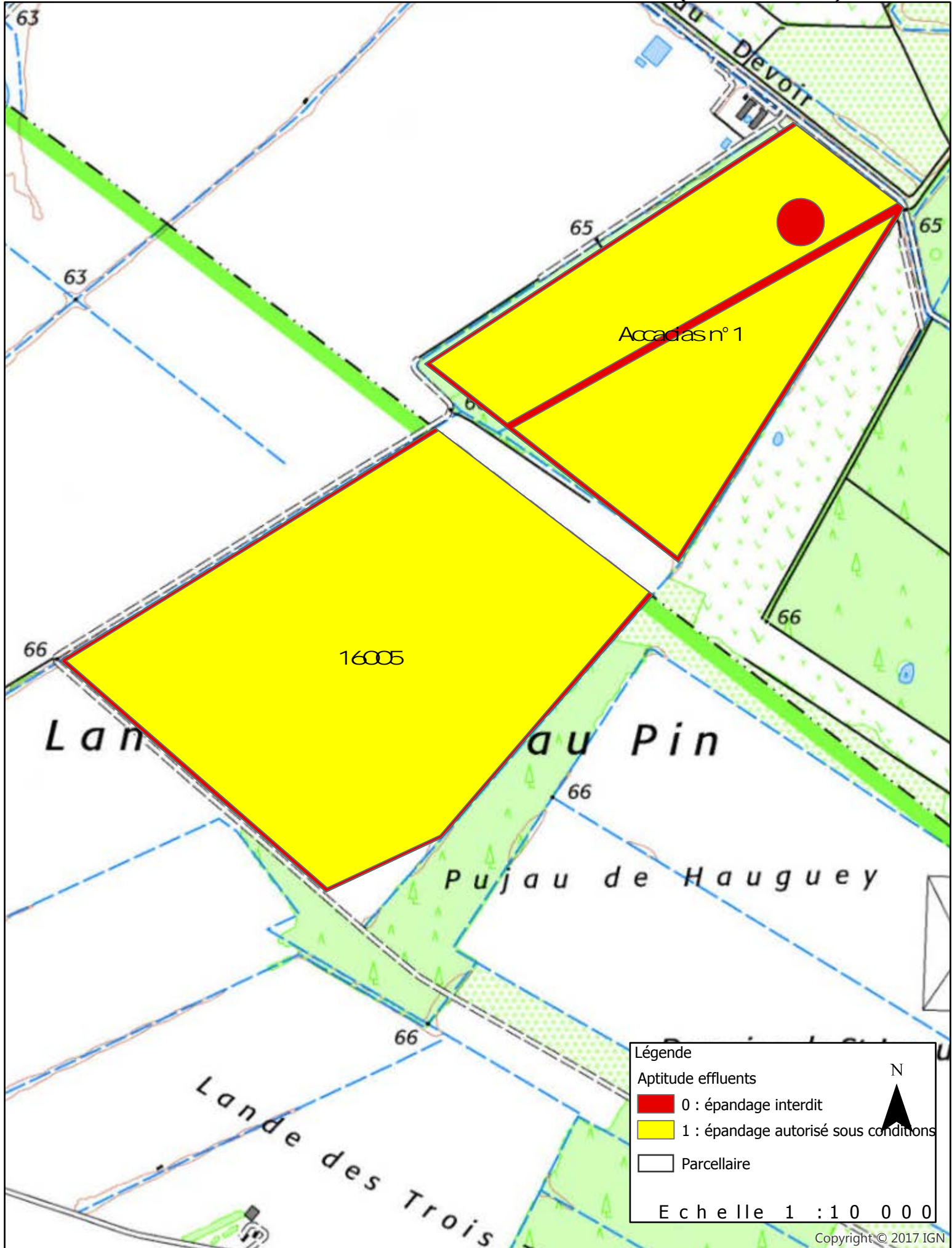
Annexe 3A – Parcelles concernées par les effluents

Annexe 3B – Parcelles concernées par le compost PE

Annexe 3A

Parcelles concernées par les effluents

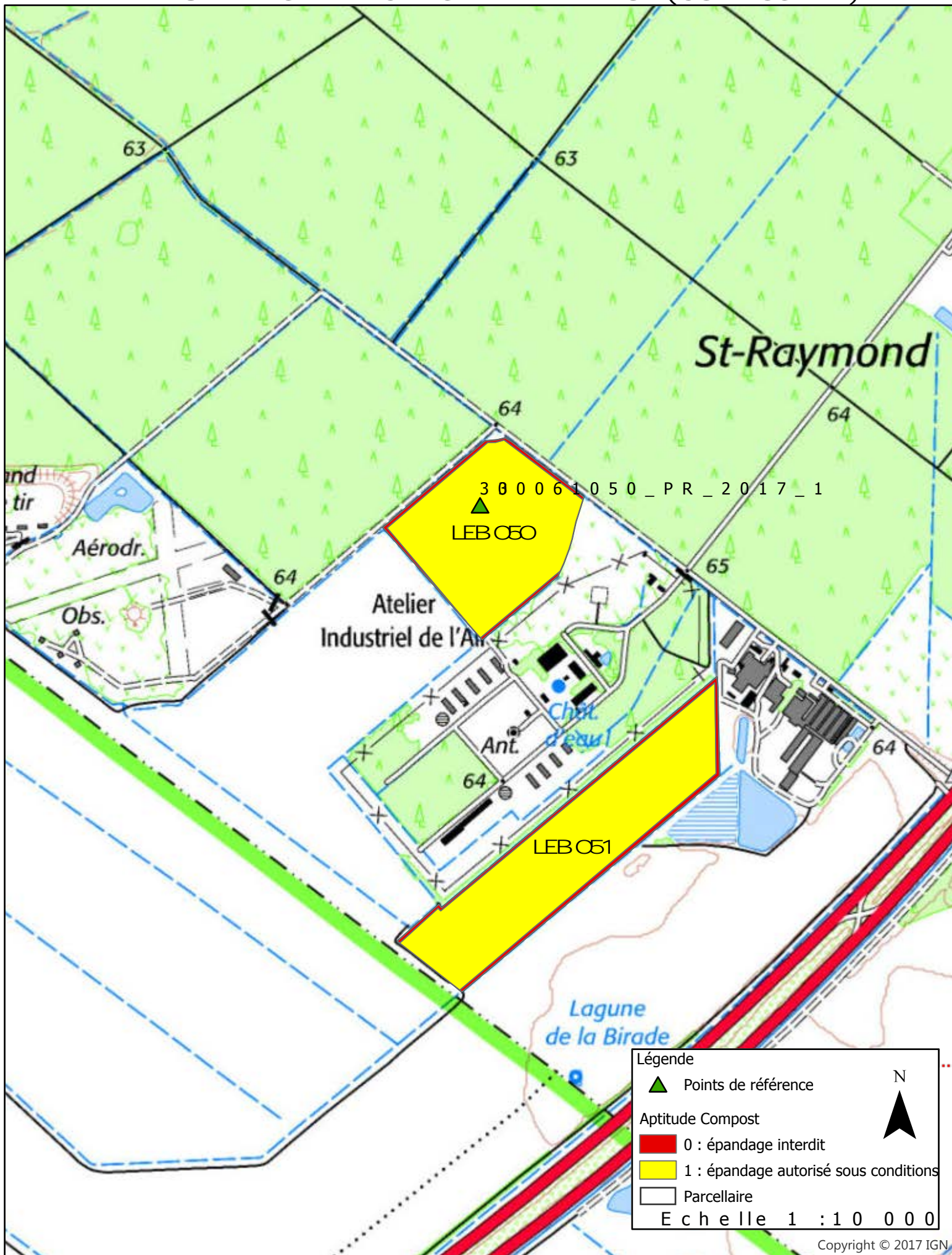
ANNEXE 3:
 APTITUDE DES PARCELLES A L'EPANDAGE (EFFLUENTS)



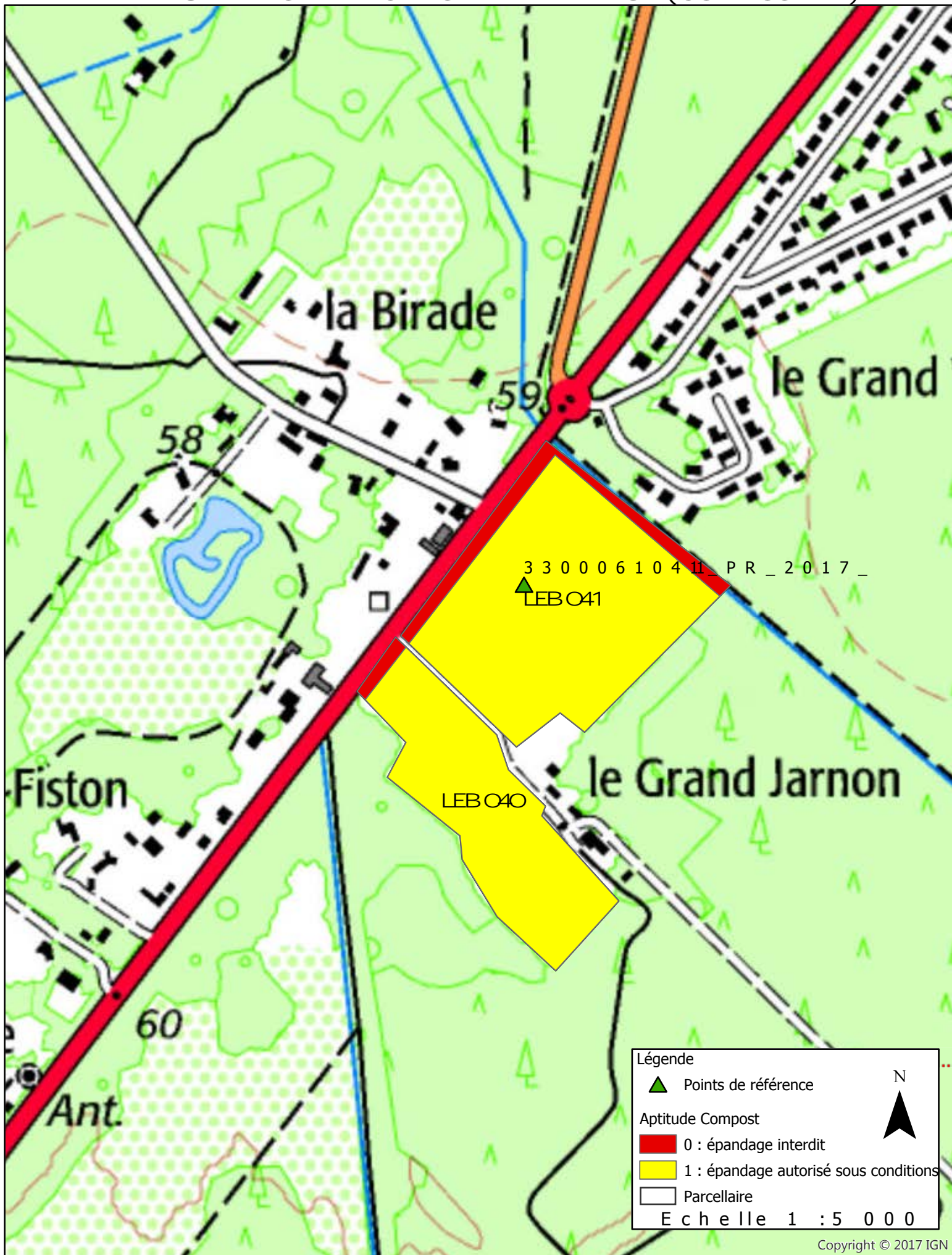
Annexe 3B

Parcelles concernées par le compost PE

ANNEXE 3: APTITUDES PAR CELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



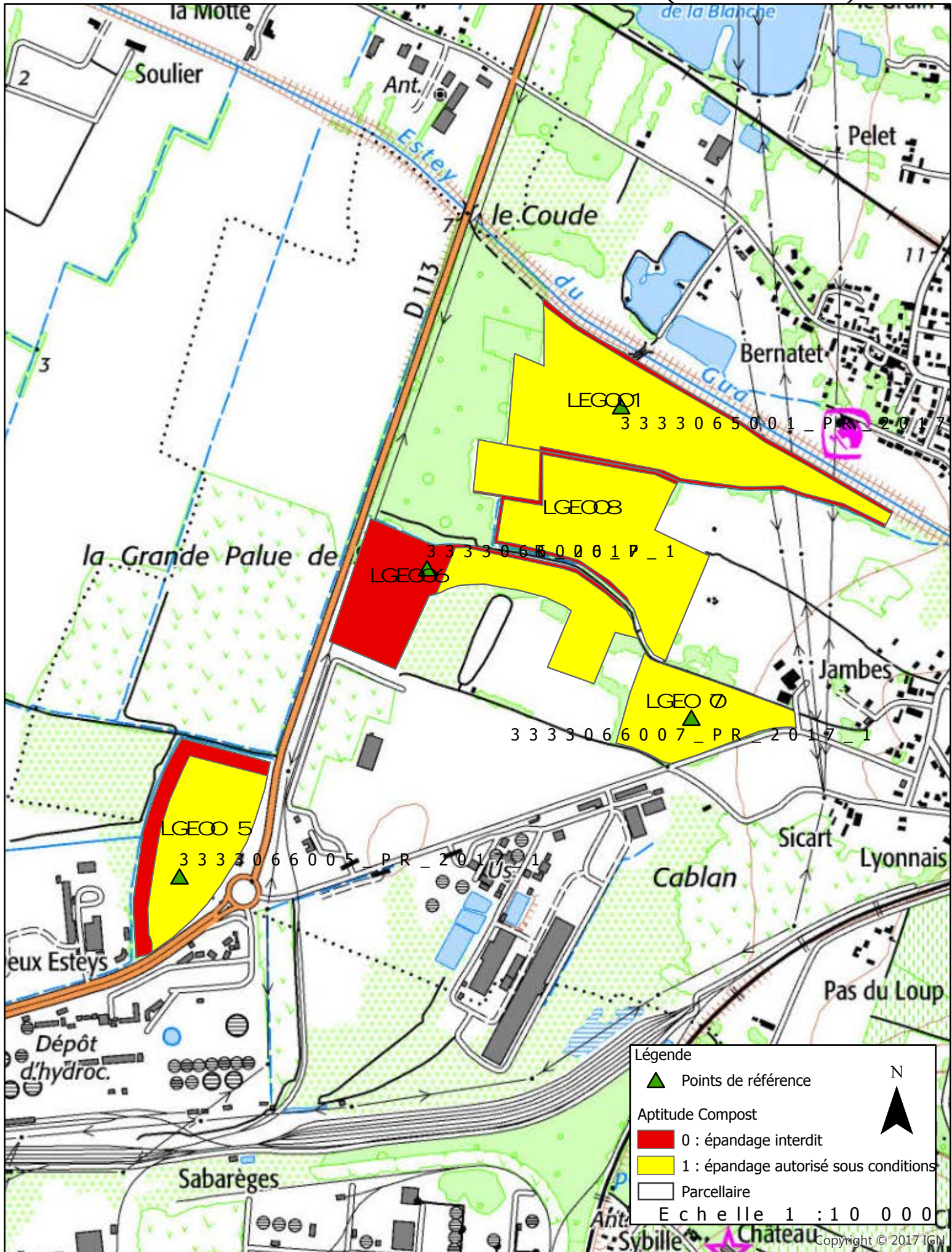
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



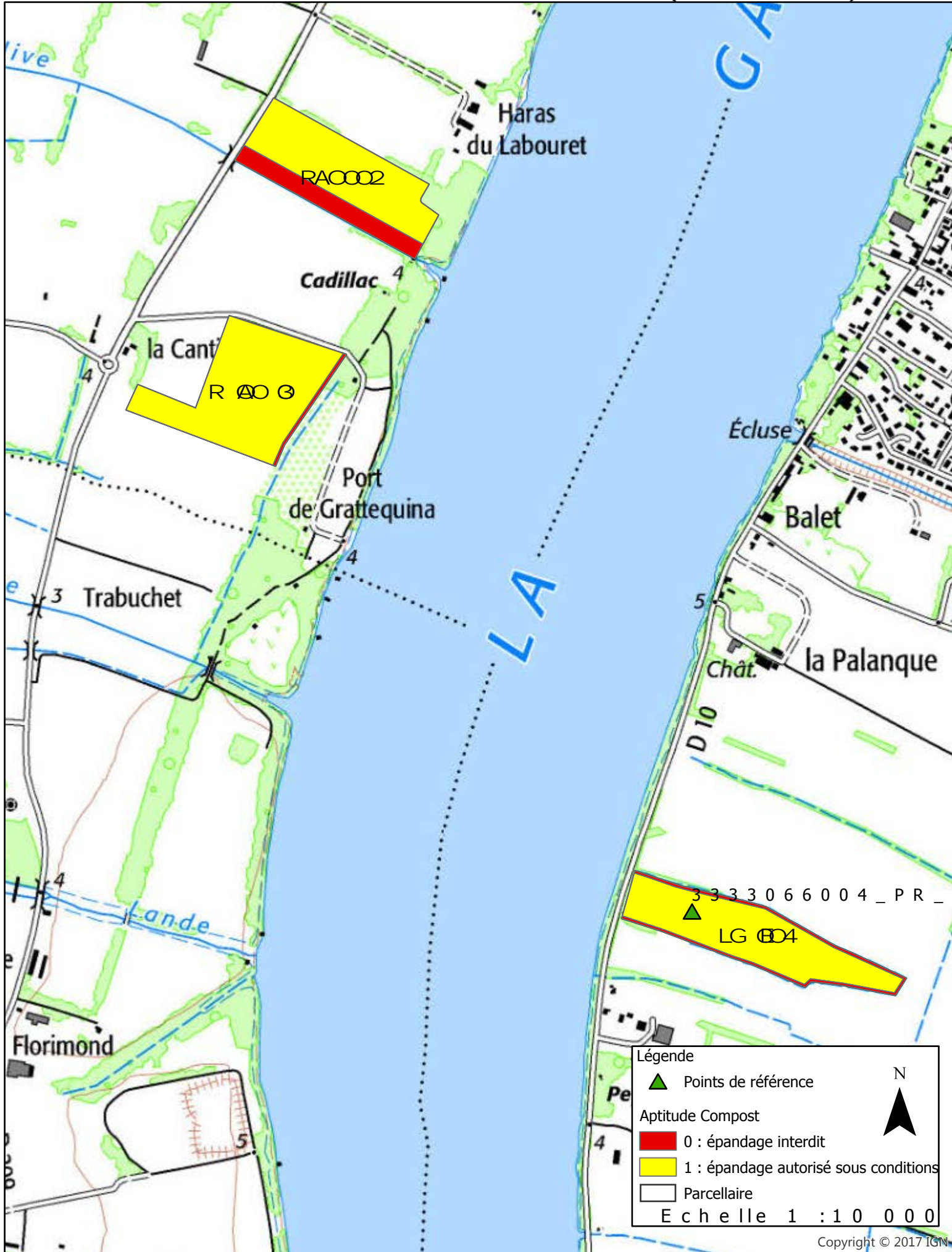
ANNEXE 3:
APTITUDE DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



ANNEXE 3: APTITUDE DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)

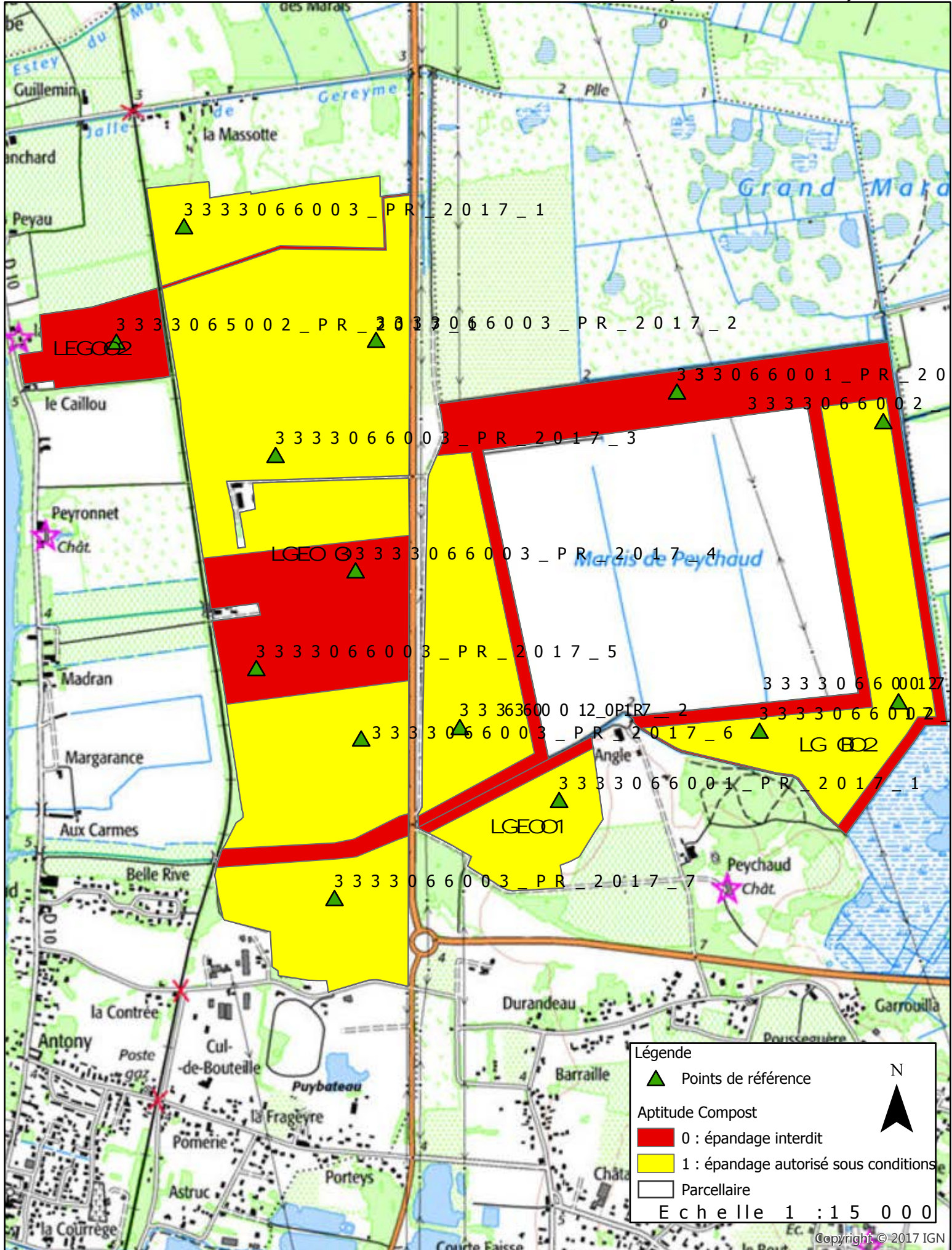


ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)

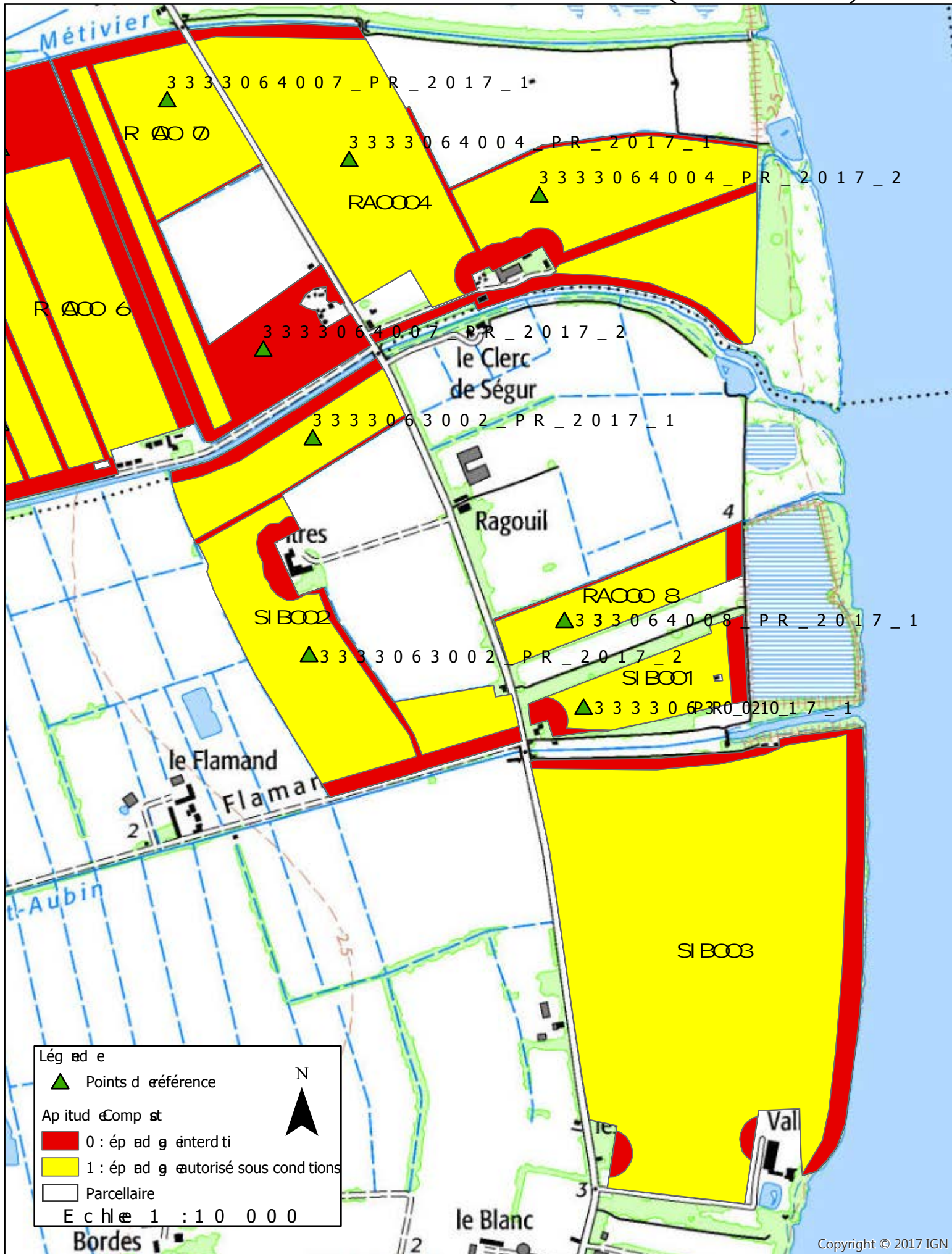


Copyright © 2017 IGN

ANNEXE 3: APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



ANNEXE 3: APITU EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)

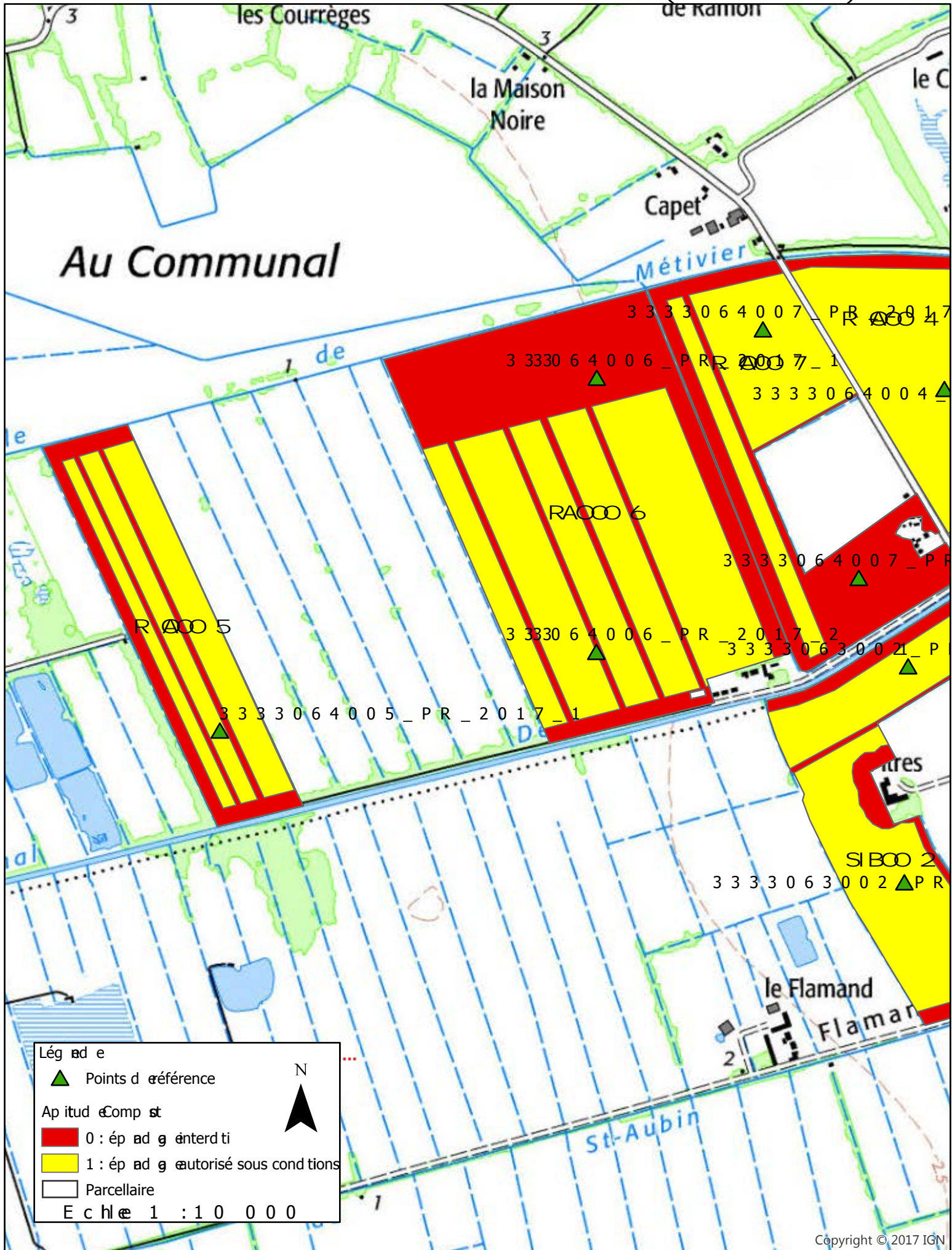


Légende

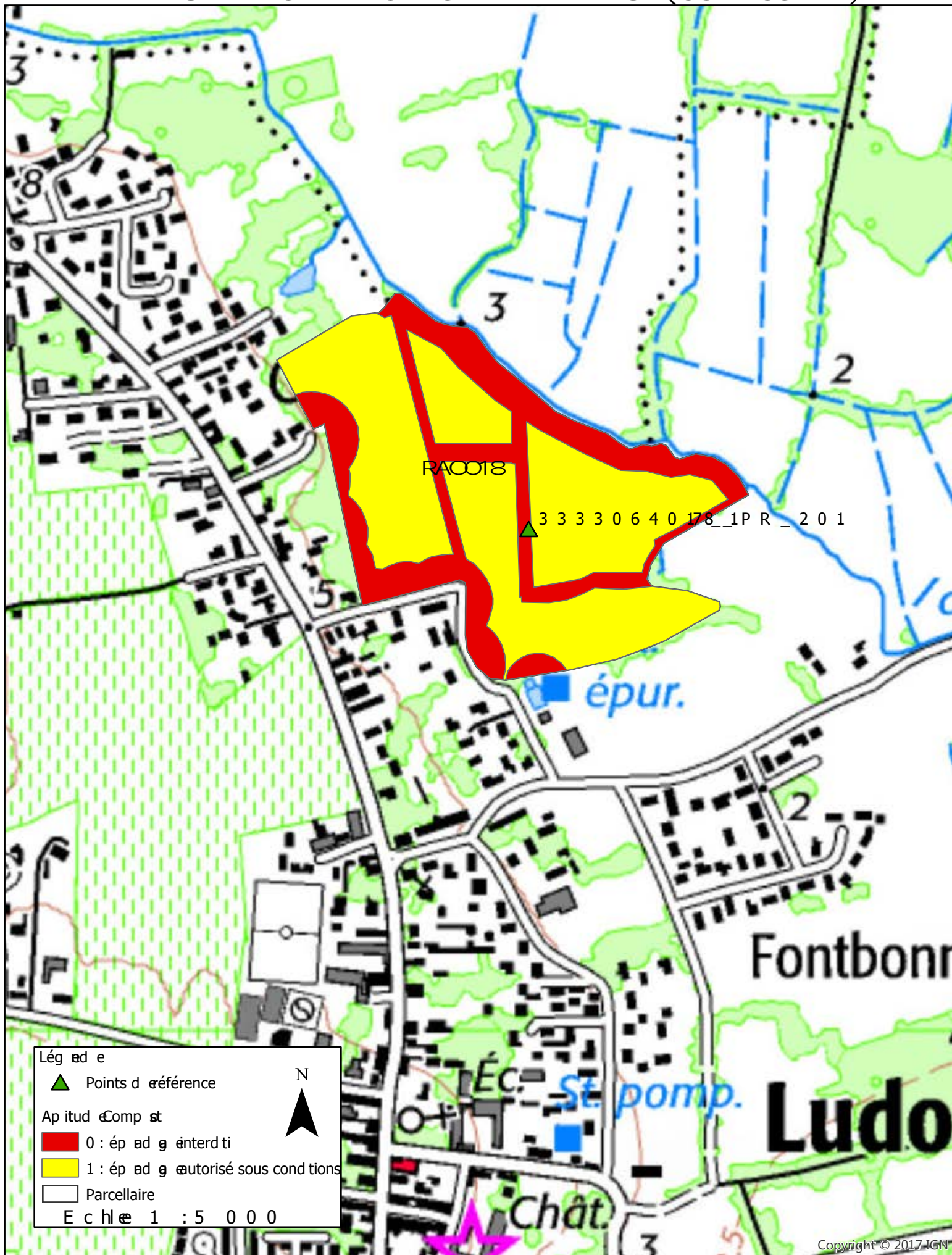
- ▲ Points de référence
- 0 : épandage interdit
- 1 : épandage autorisé sous conditions
- Parcellaire

Echelle 1 : 10 000

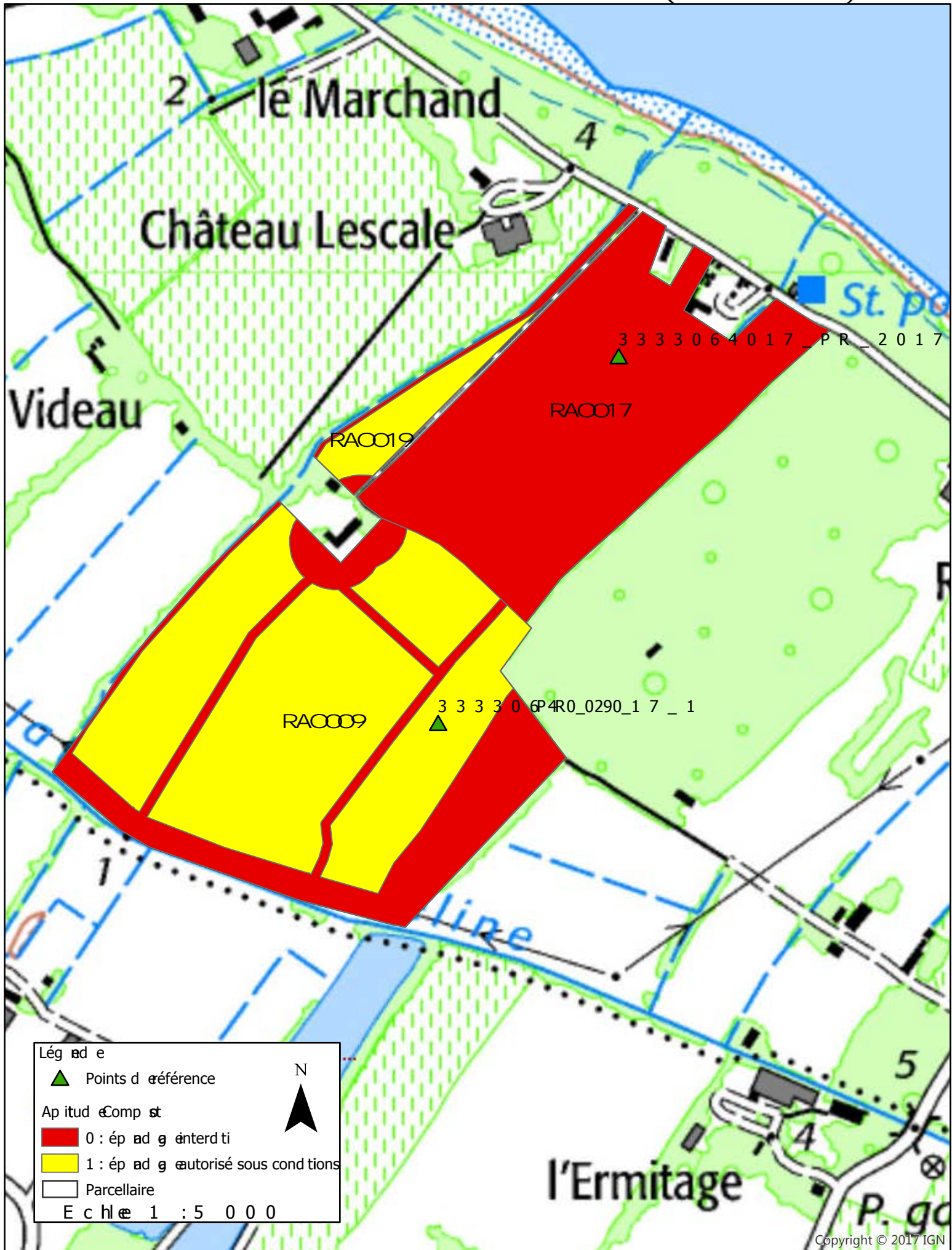
ANNEXE 3:
 APTITUDE DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



ANNEXE 3: APITI U EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



ANNEXE 3:
 APTITUDE DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)

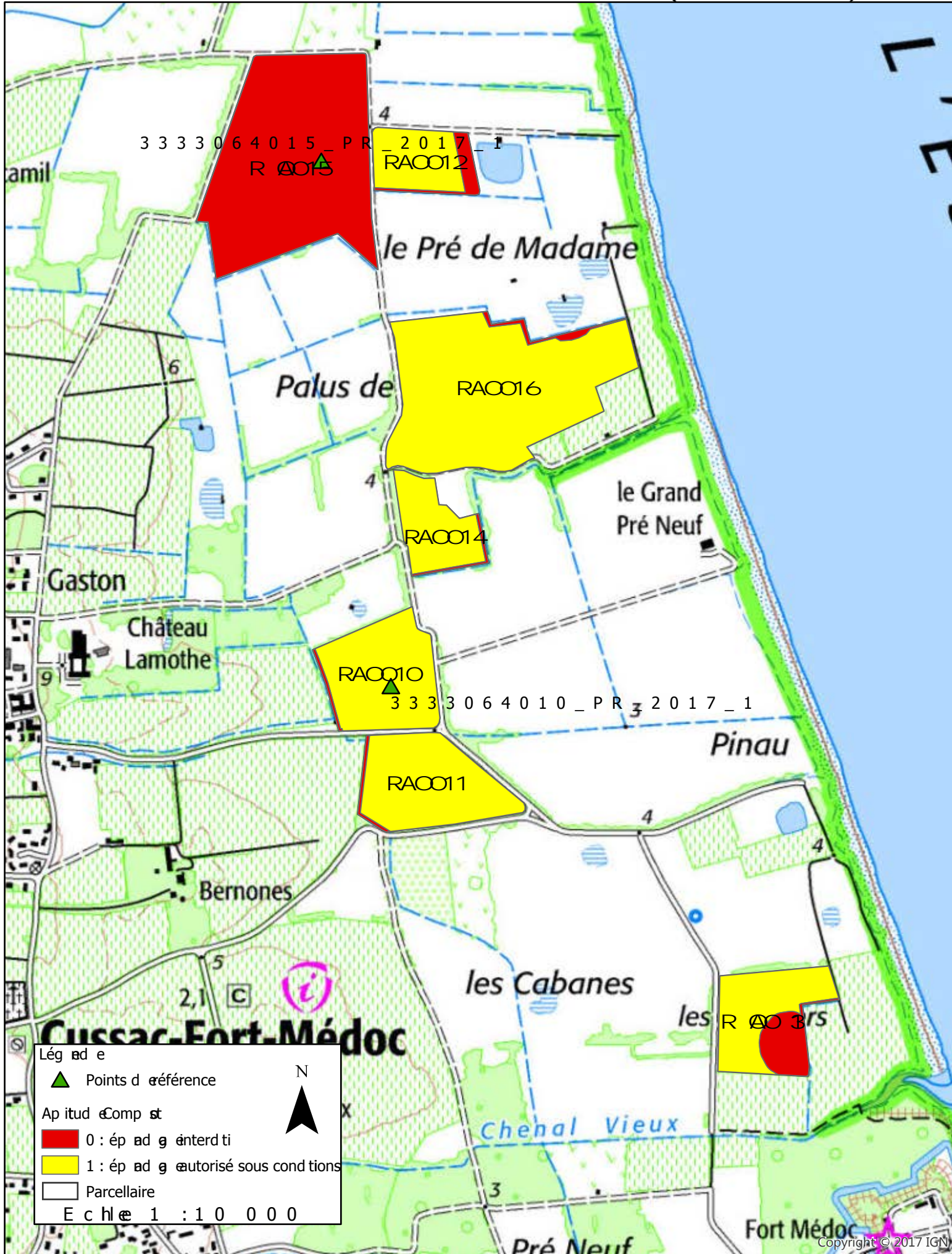


Légende

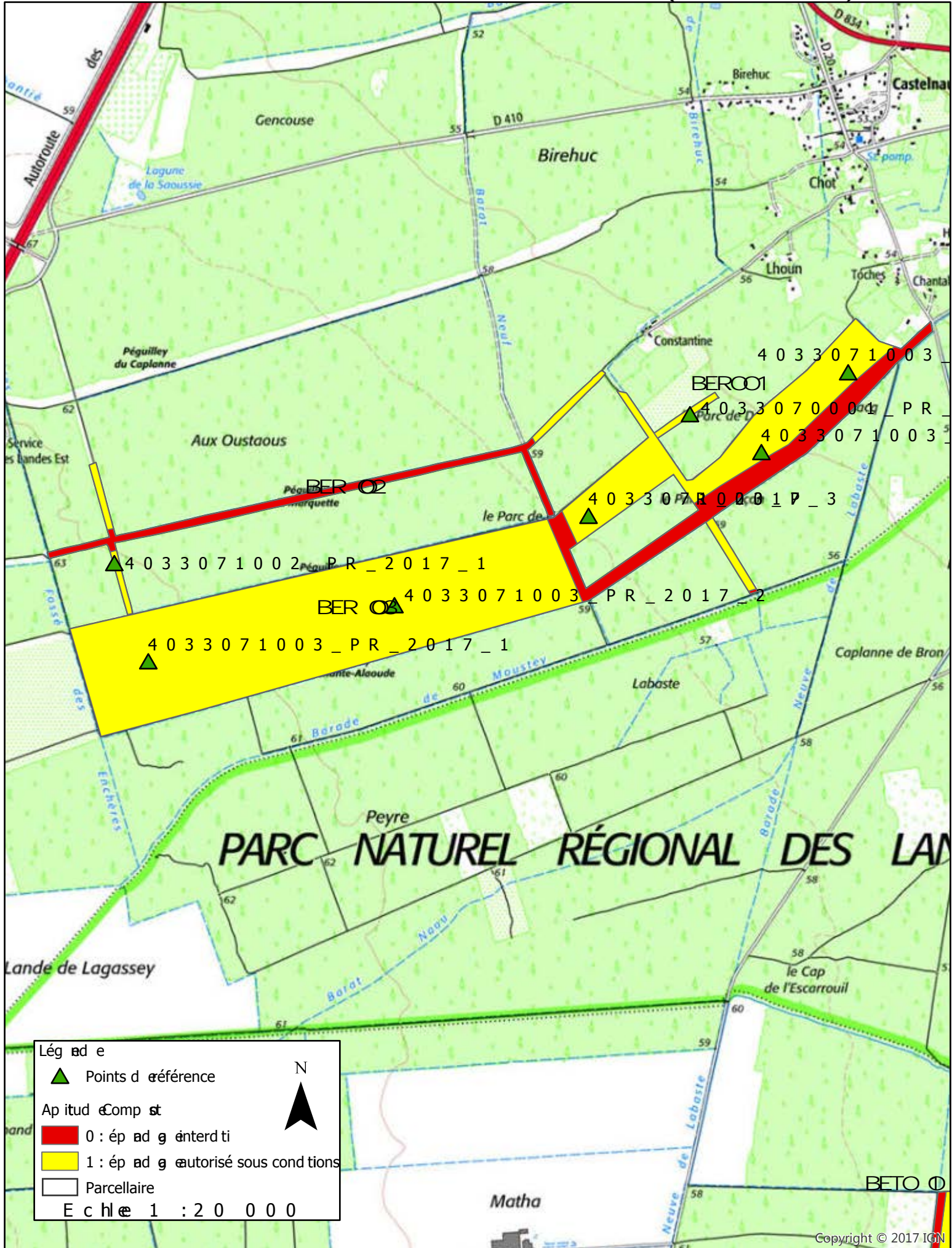
- ▲ Points de référence
- Apptitude Compost
 - 0 : épandage interdit
 - 1 : épandage autorisé sous conditions
- Parcellaire

Echelle 1 : 5 000

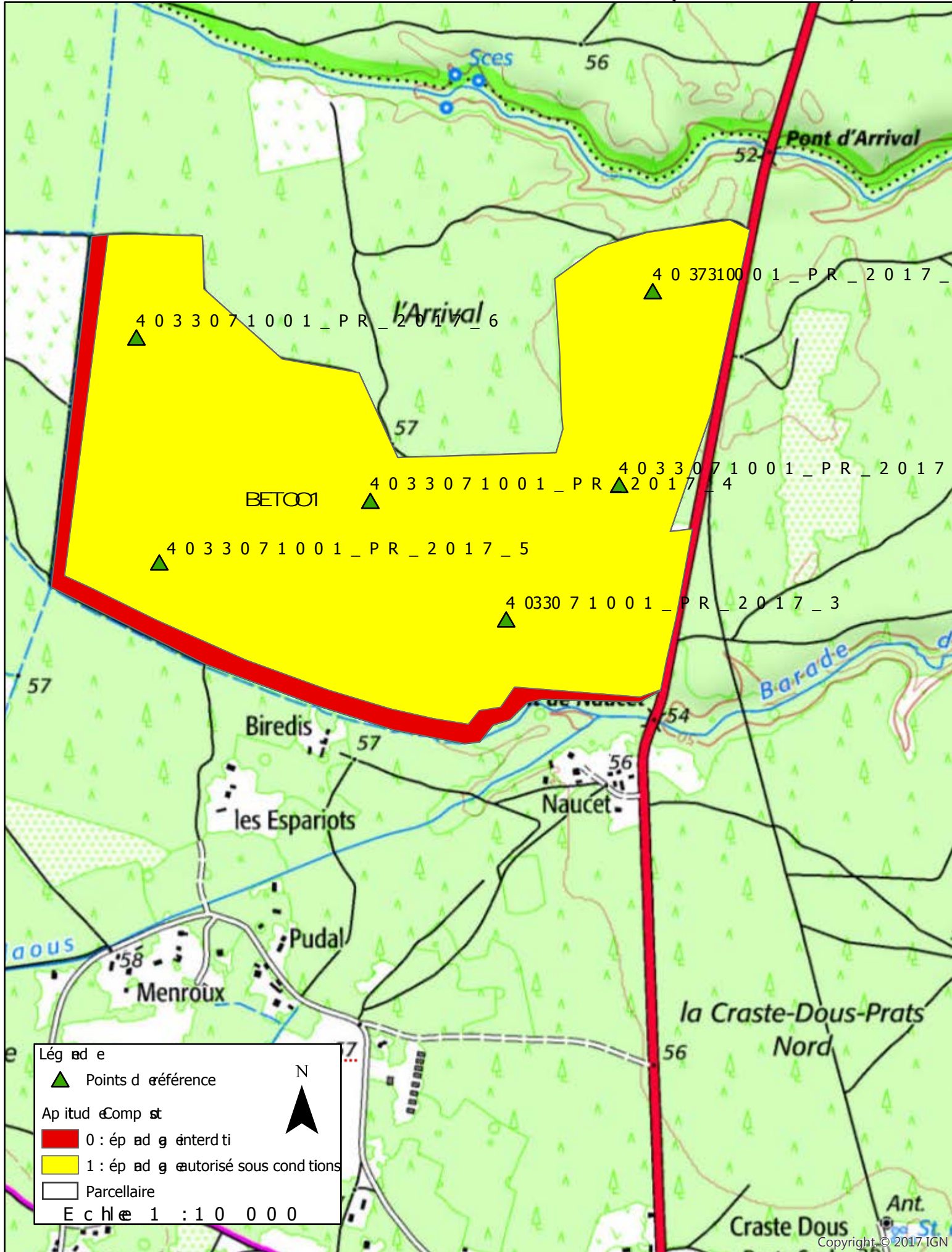
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



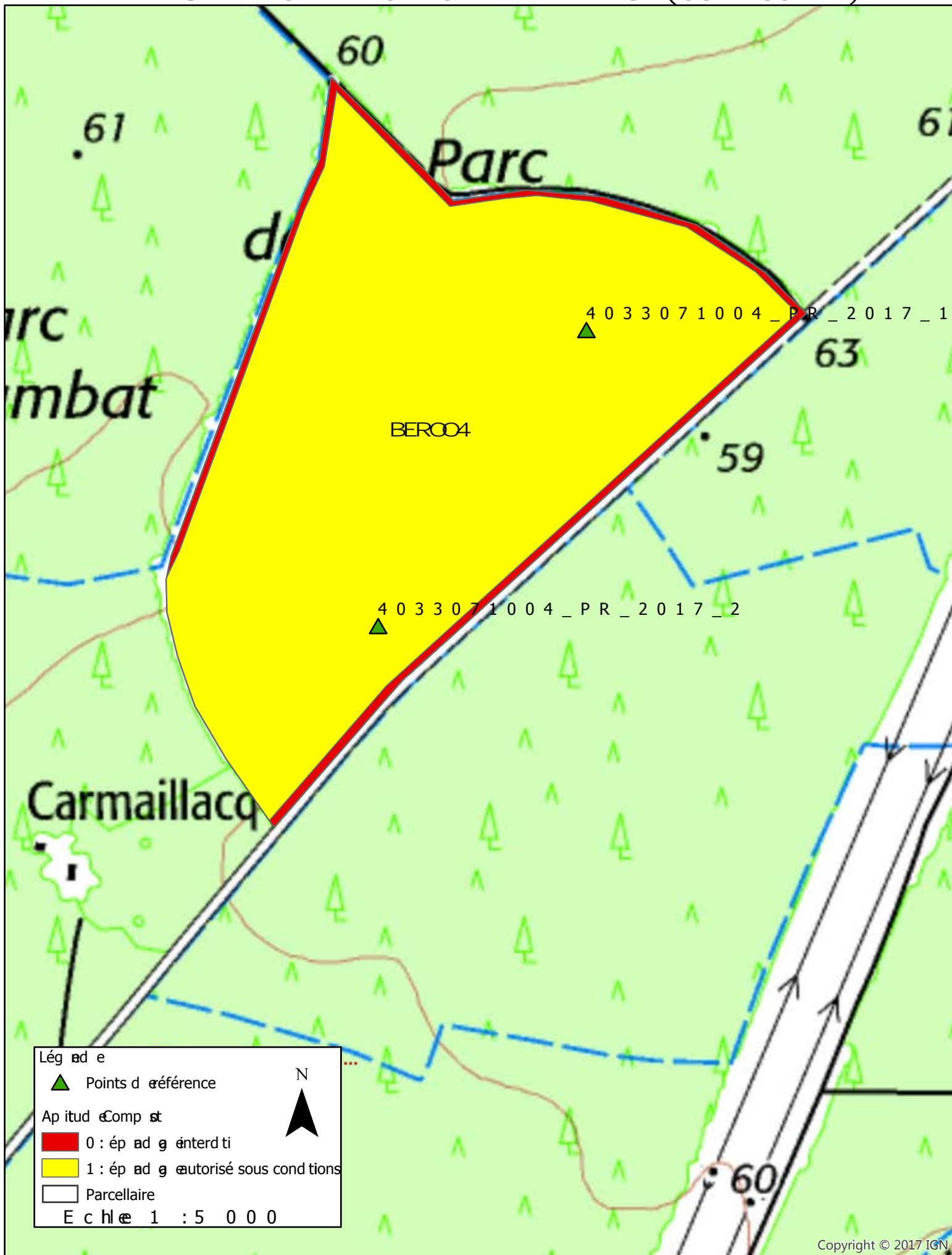
ANNEXE 3: APITU EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



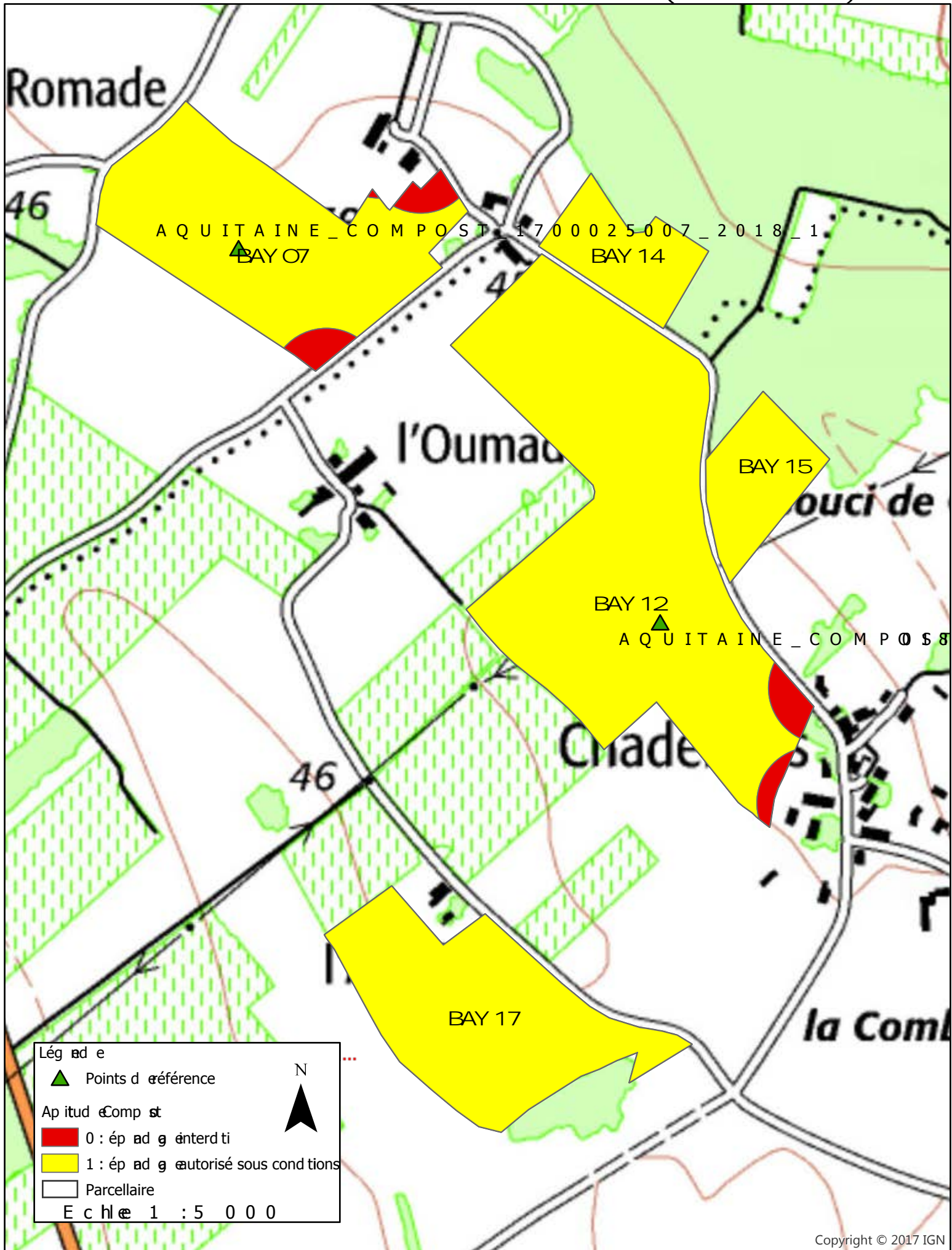
ANNEXE 3: APITU EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



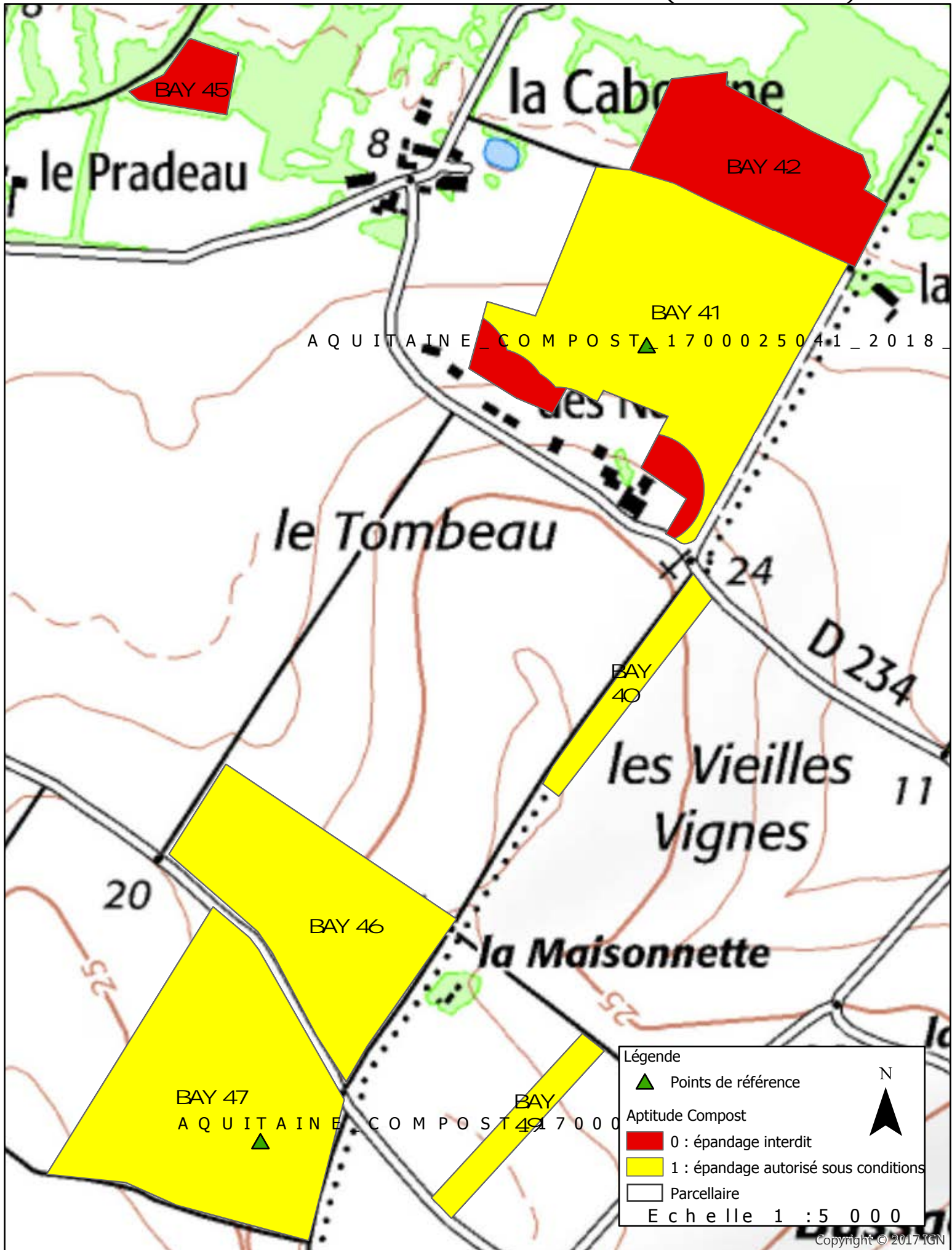
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



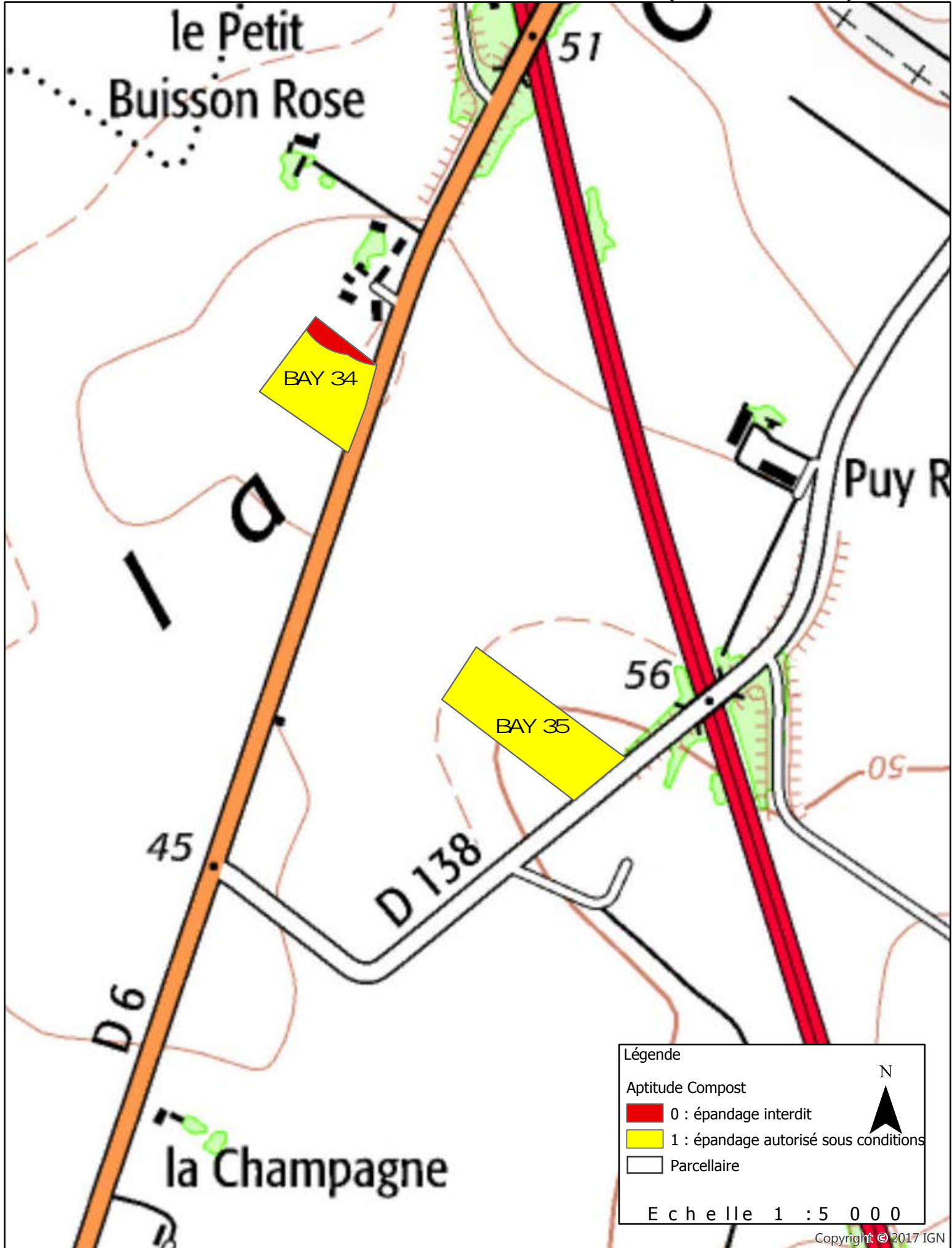
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



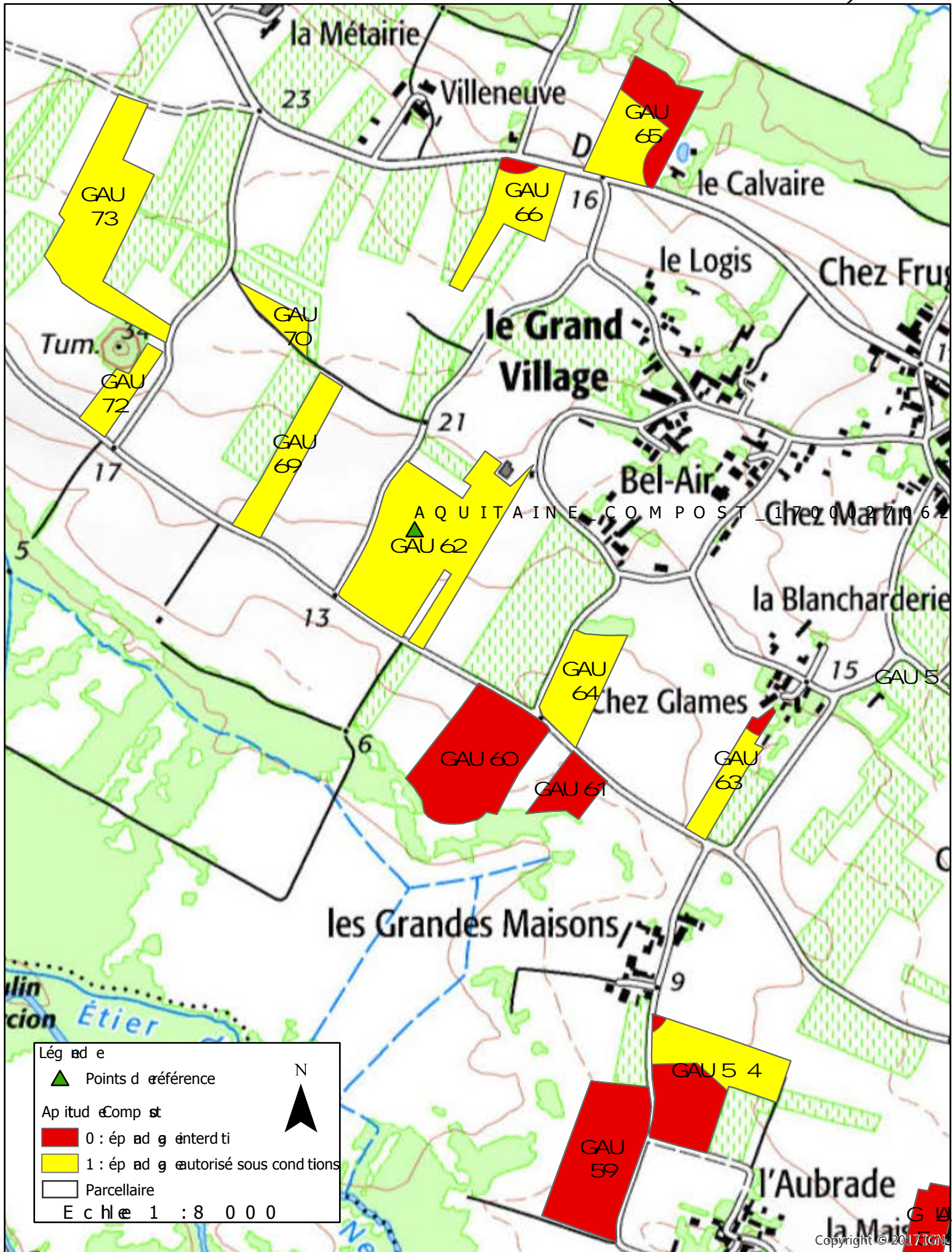
ANNEXE 3:
 APTITUDE DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



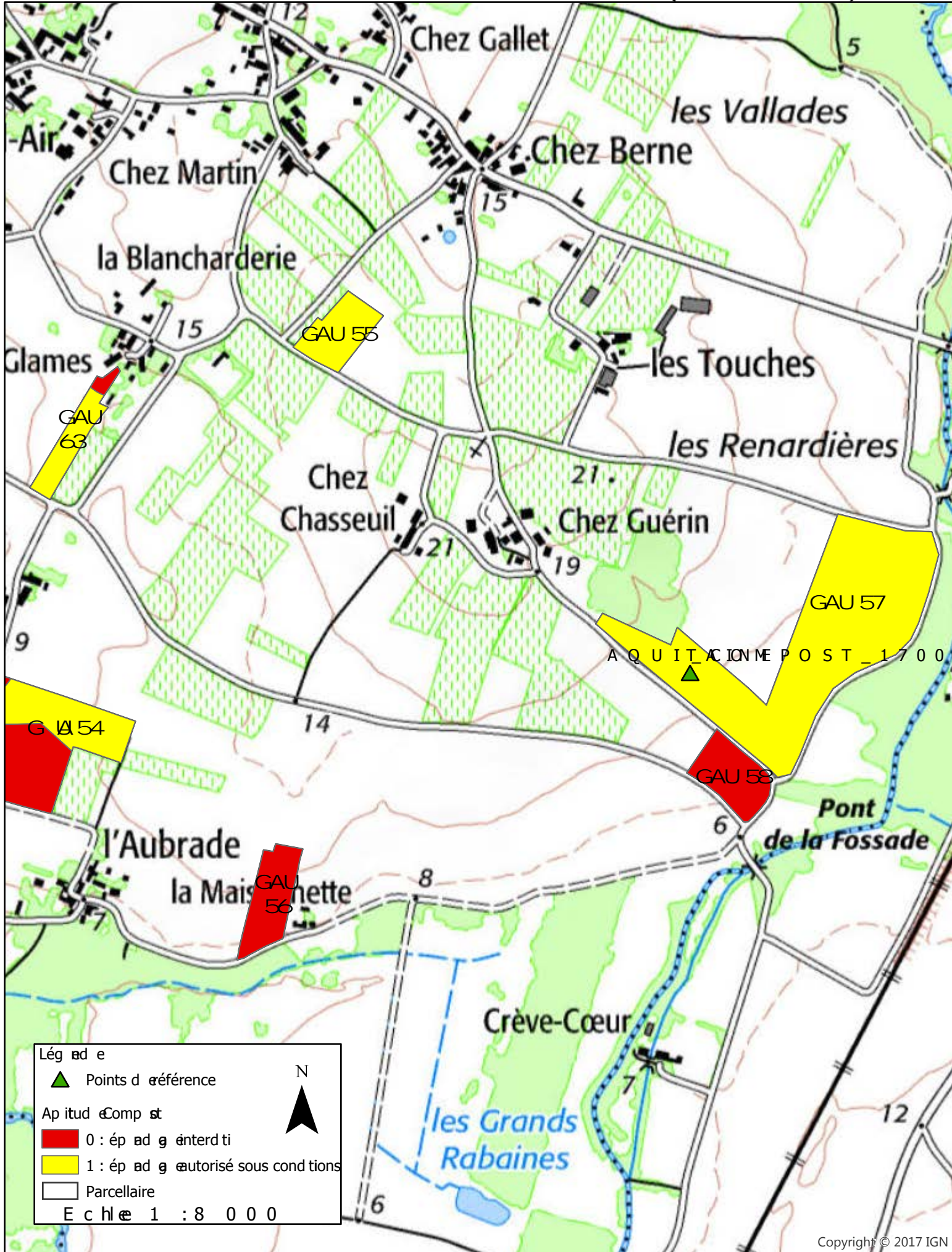
ANNEXE 3:
APTITUDE EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



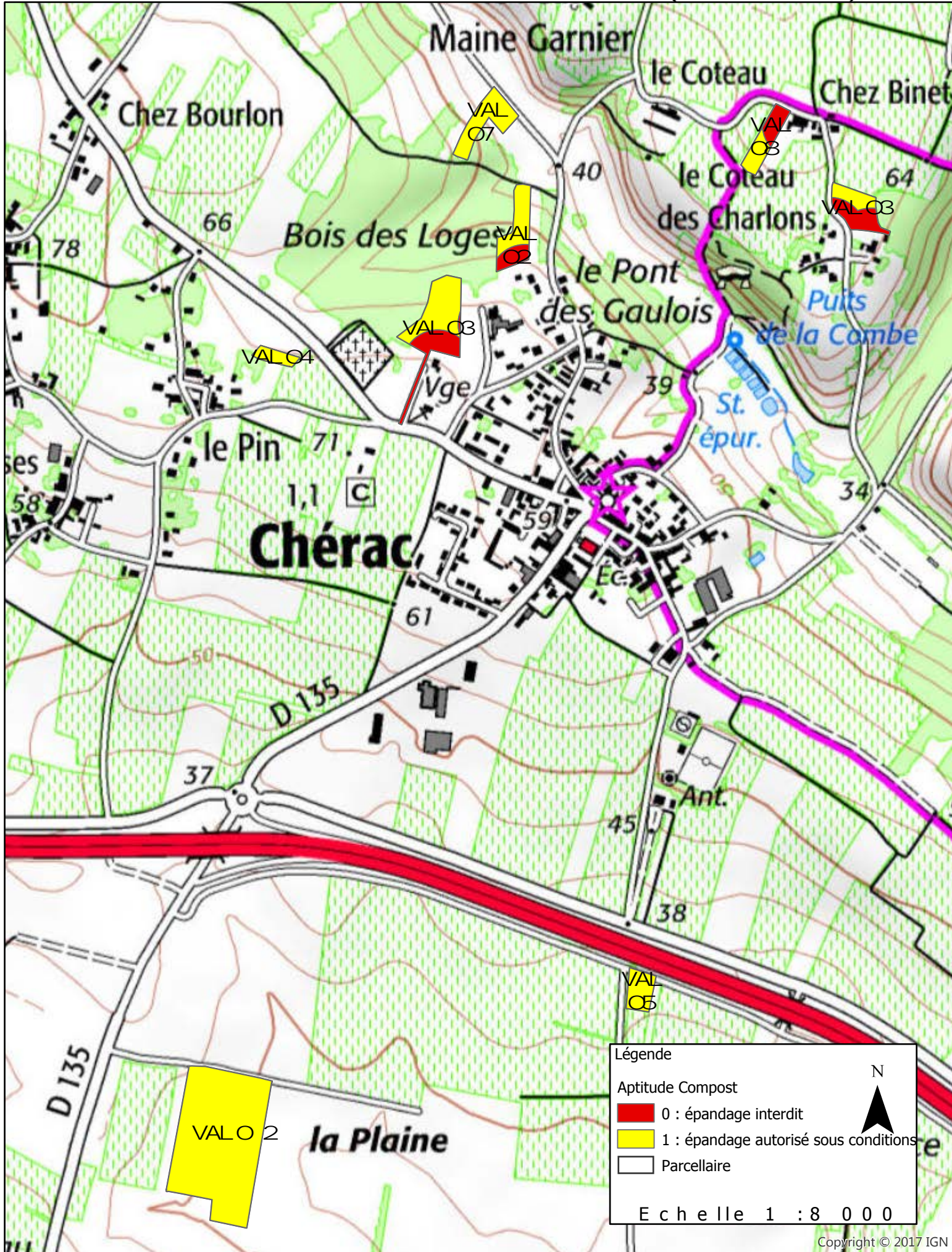
ANNEXE 3:
 APTITU EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



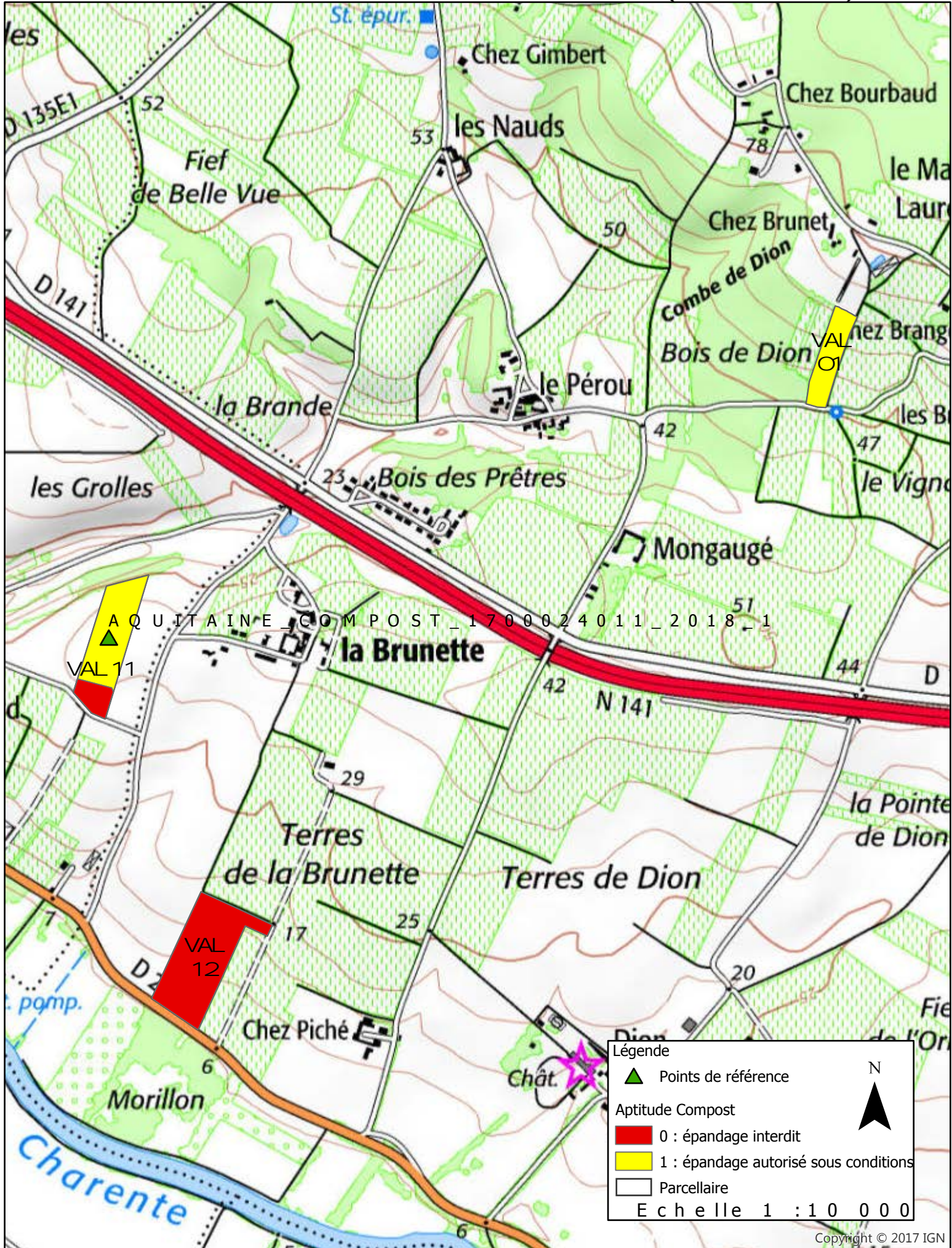
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



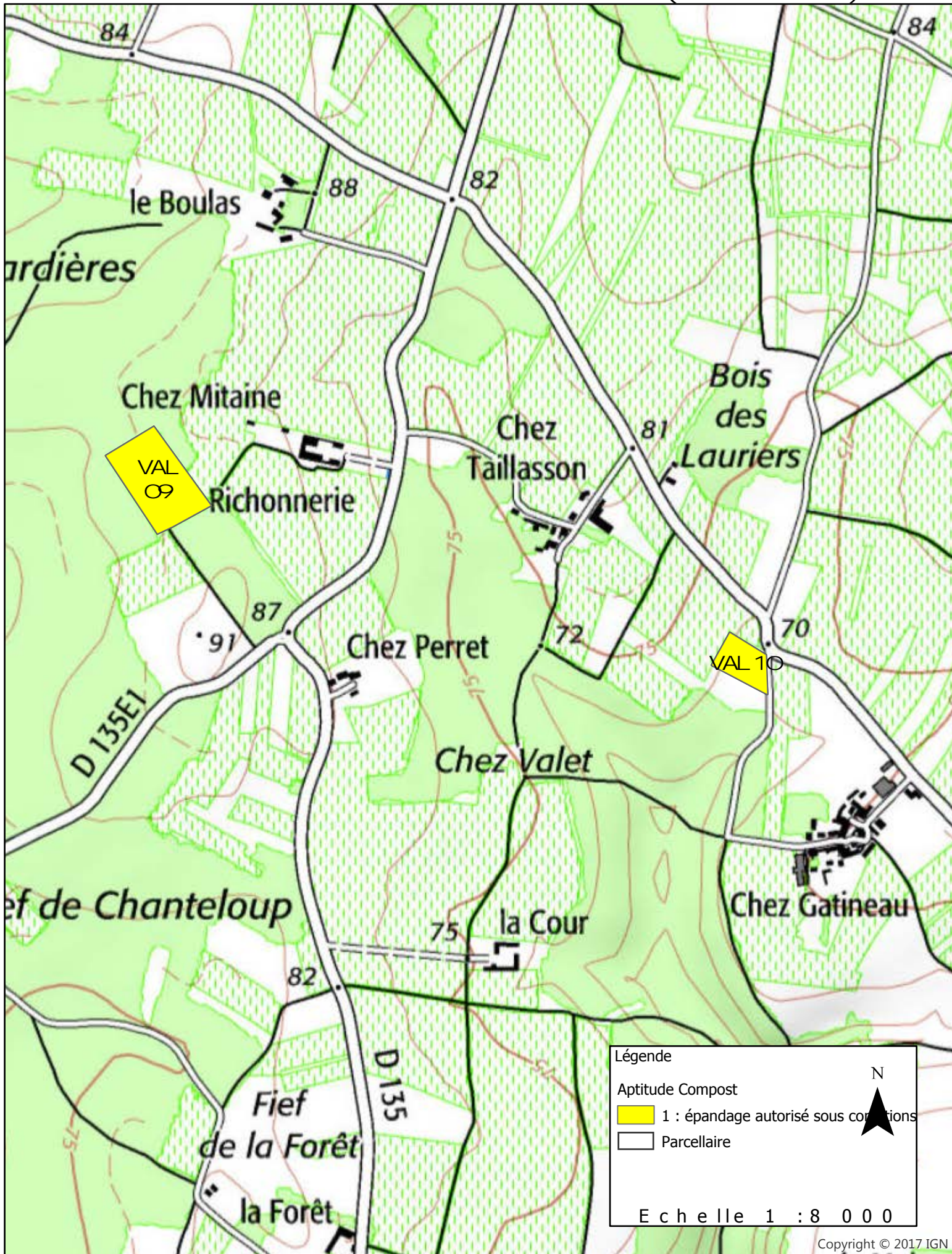
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



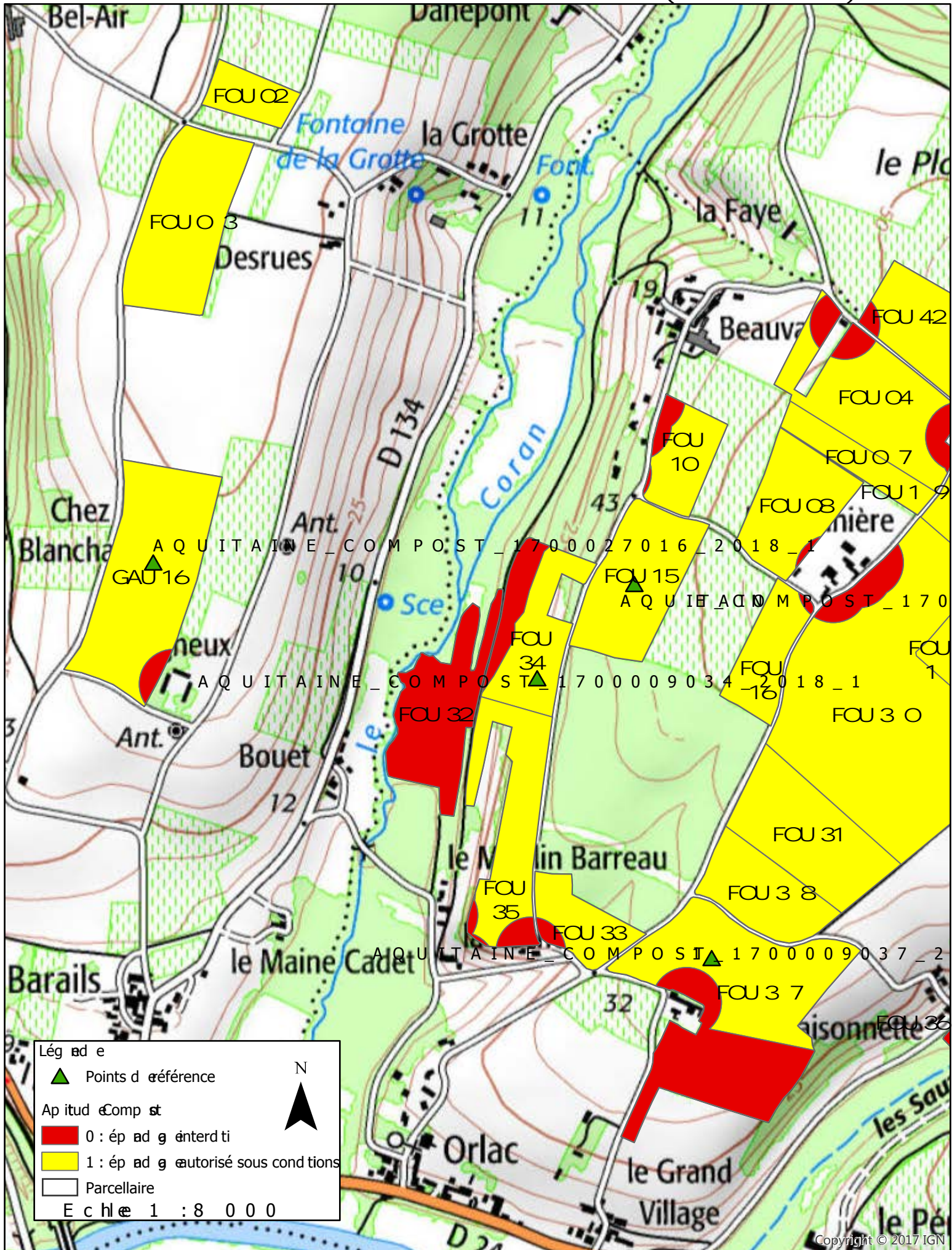
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



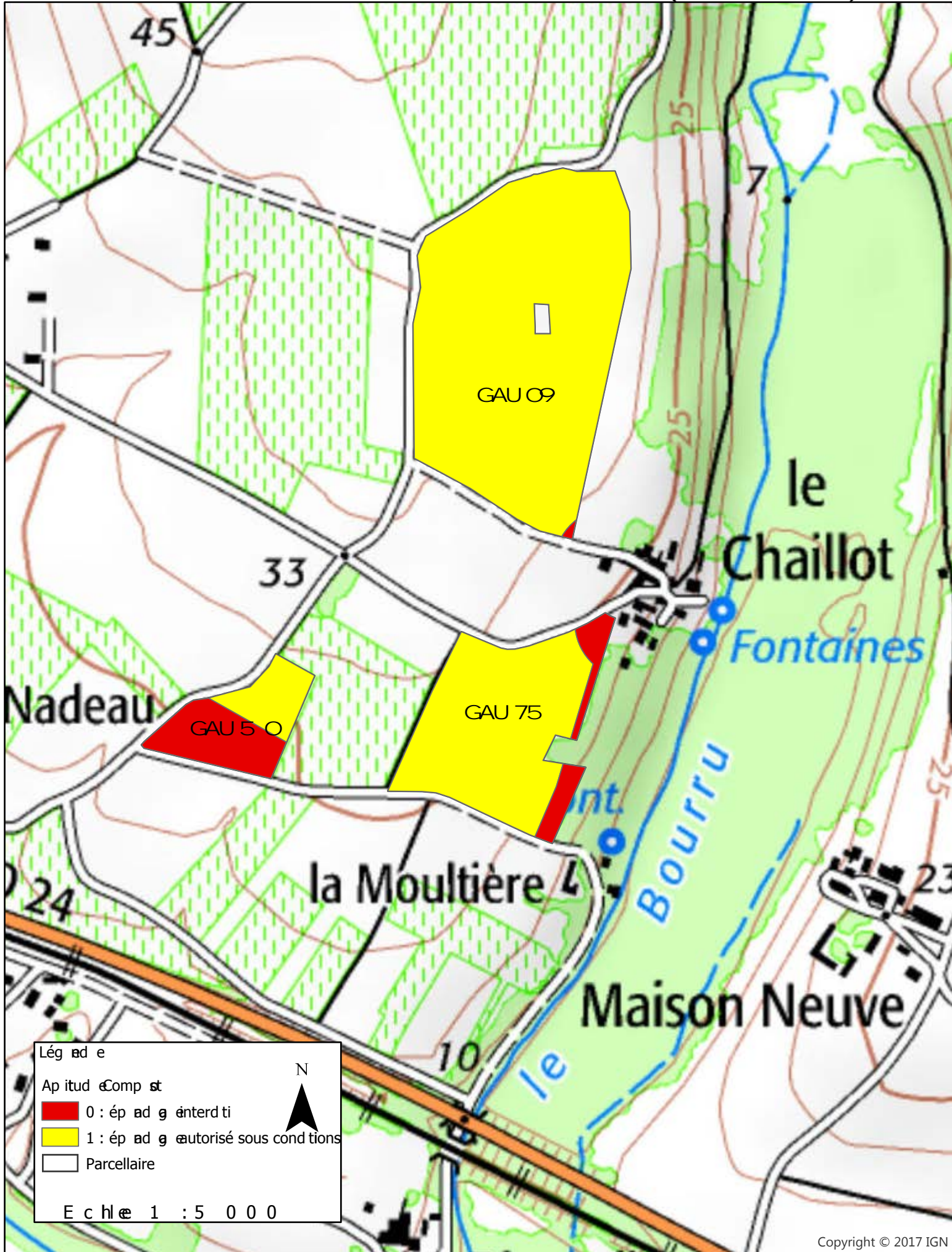
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



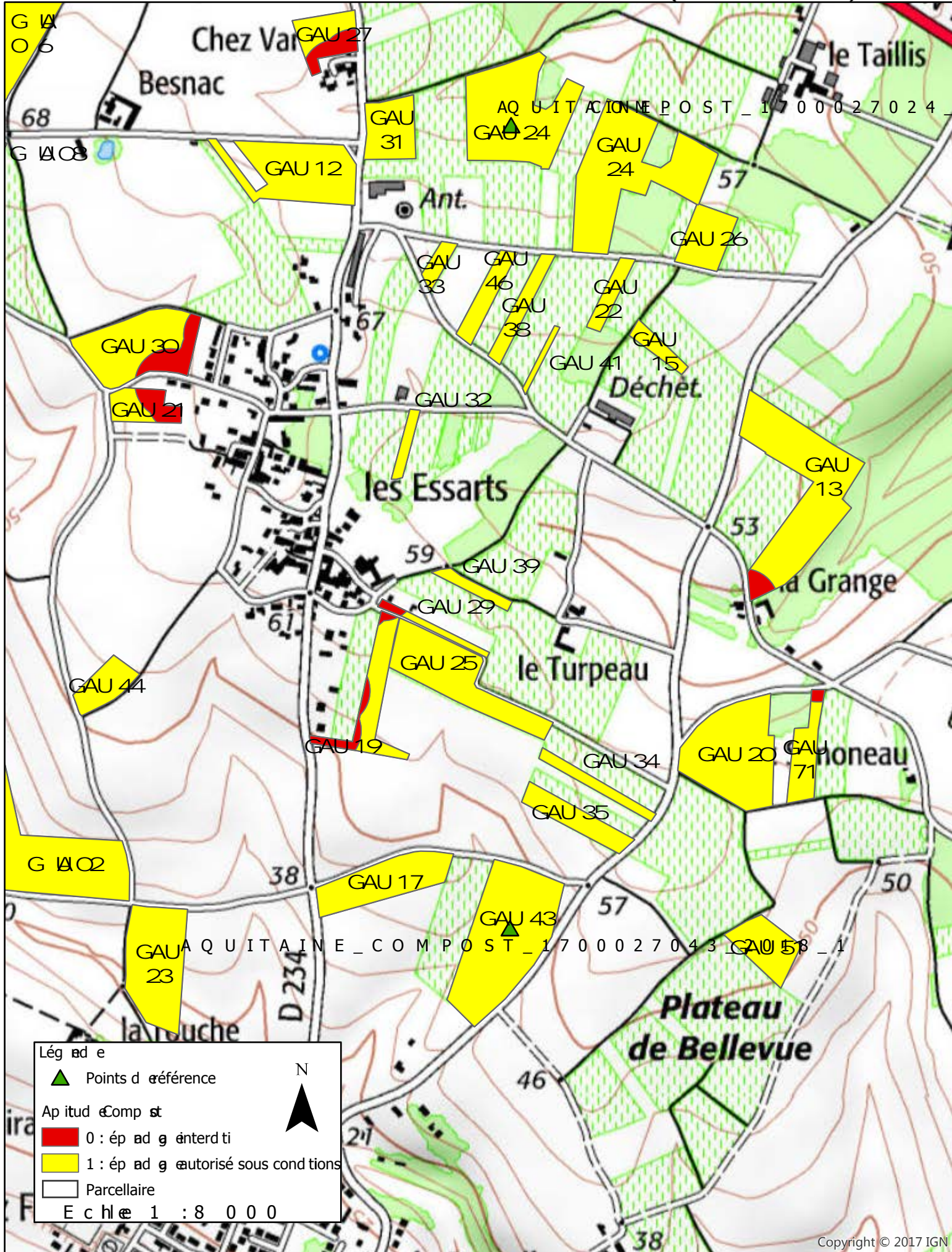
ANNEXE 3:
 APTITUDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



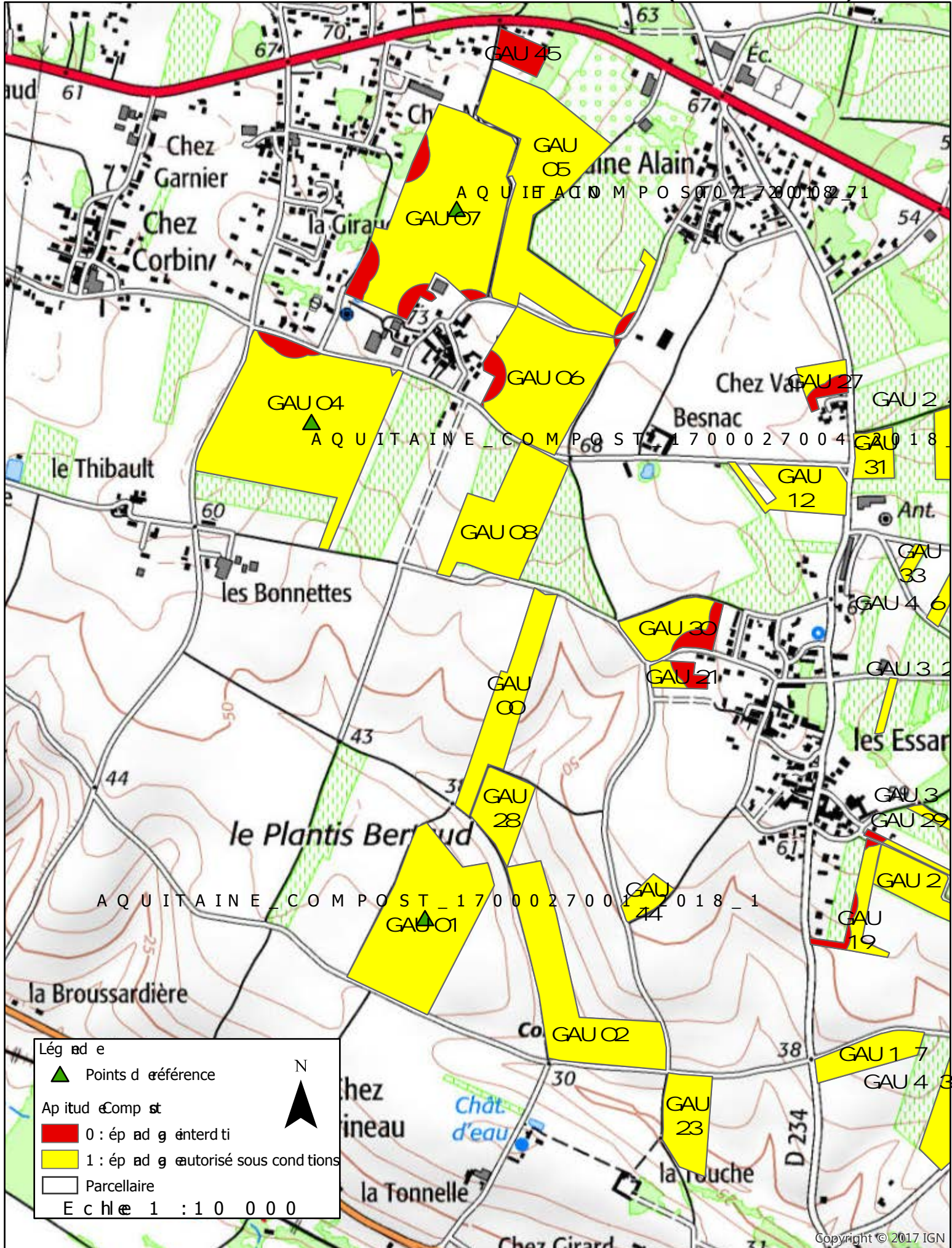
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



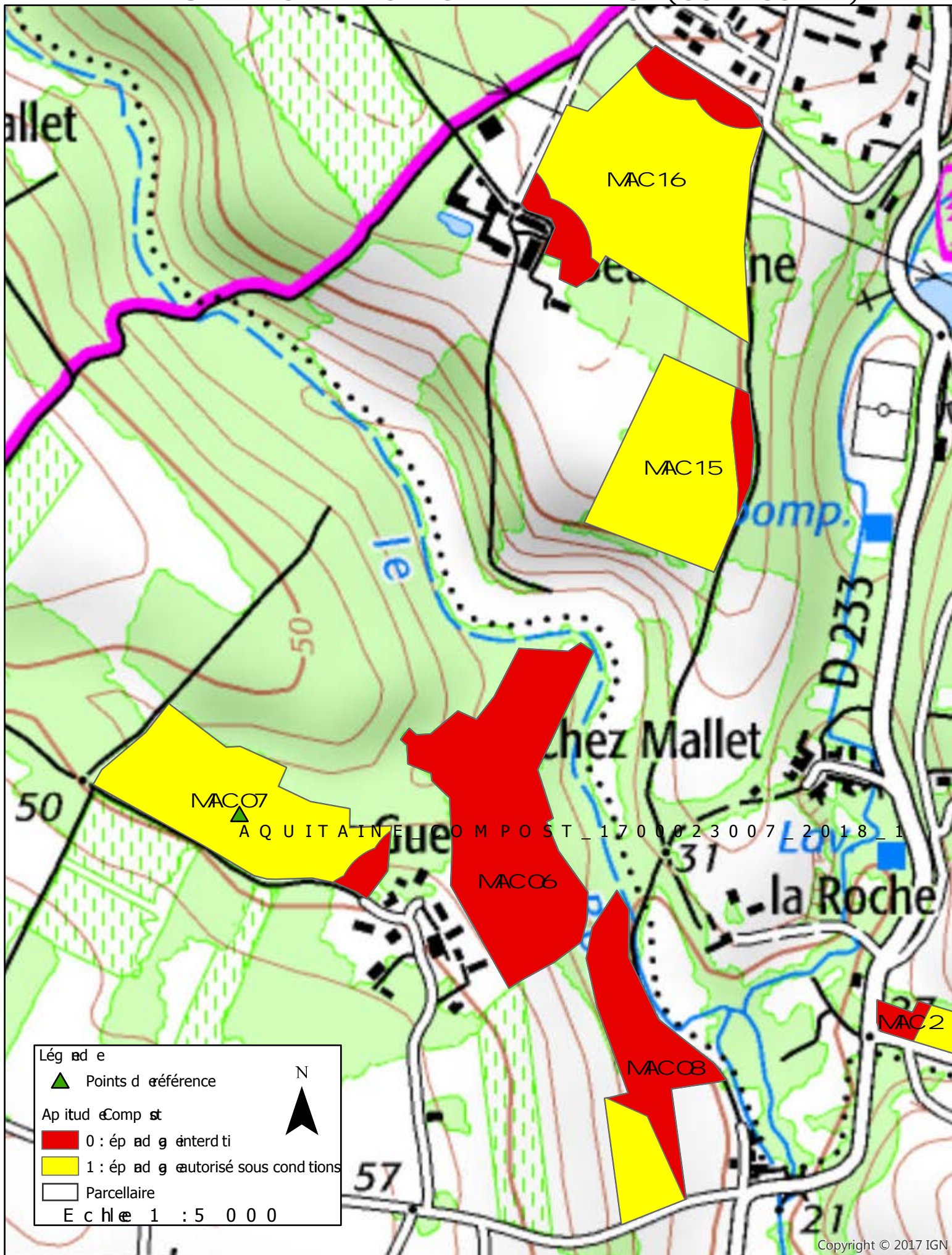
ANNEXE 3: APTITUDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



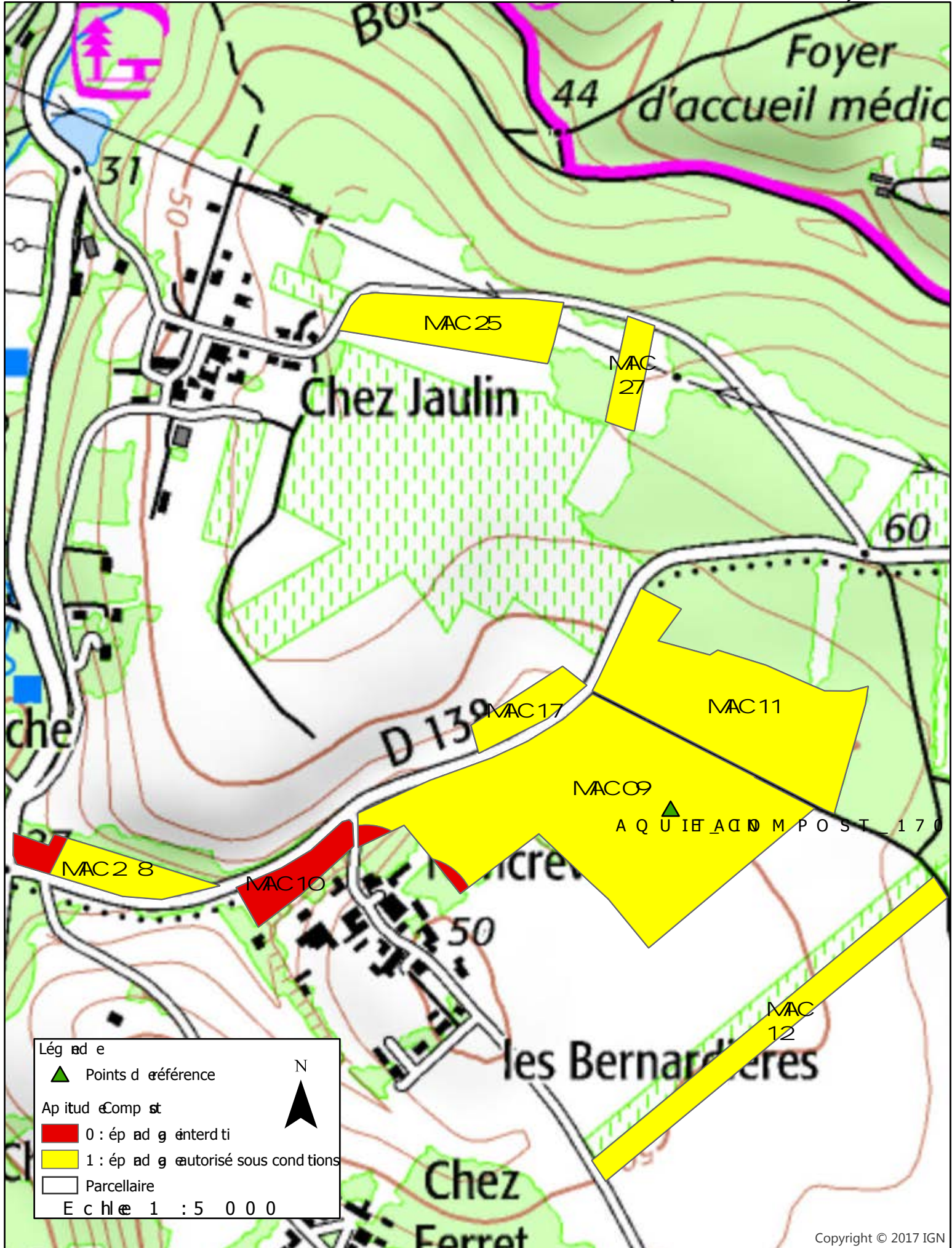
ANNEXE 3: APITU EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



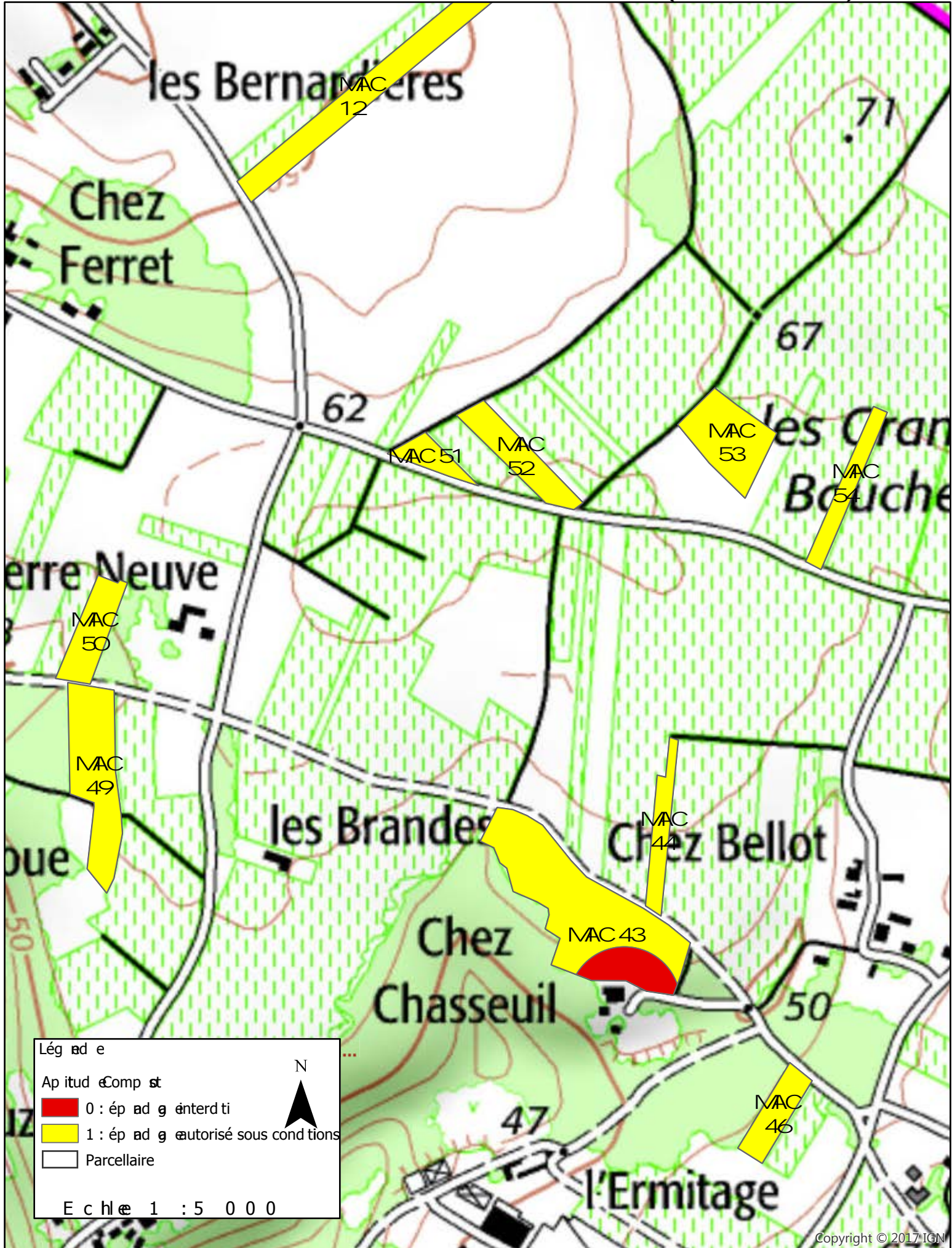
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



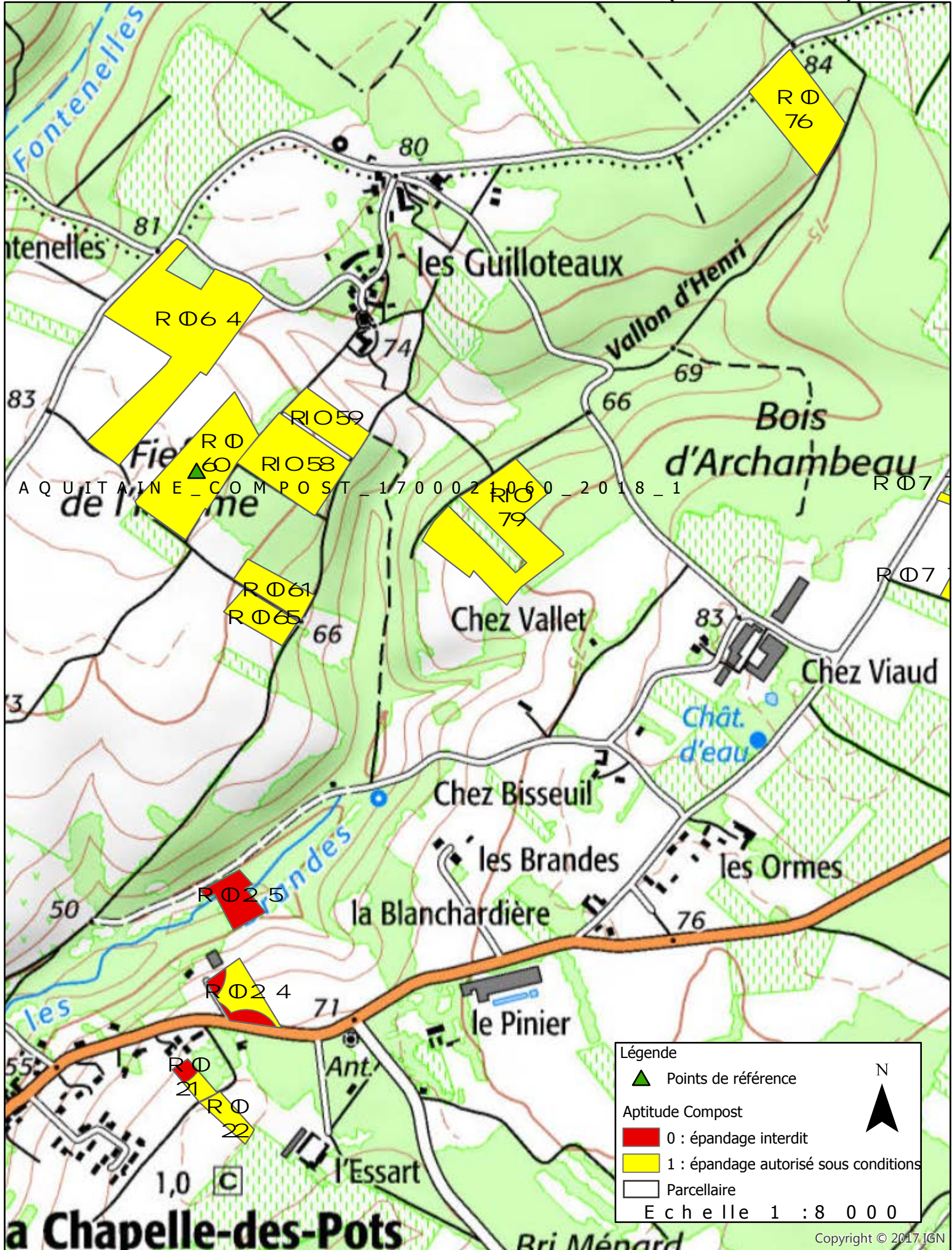
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



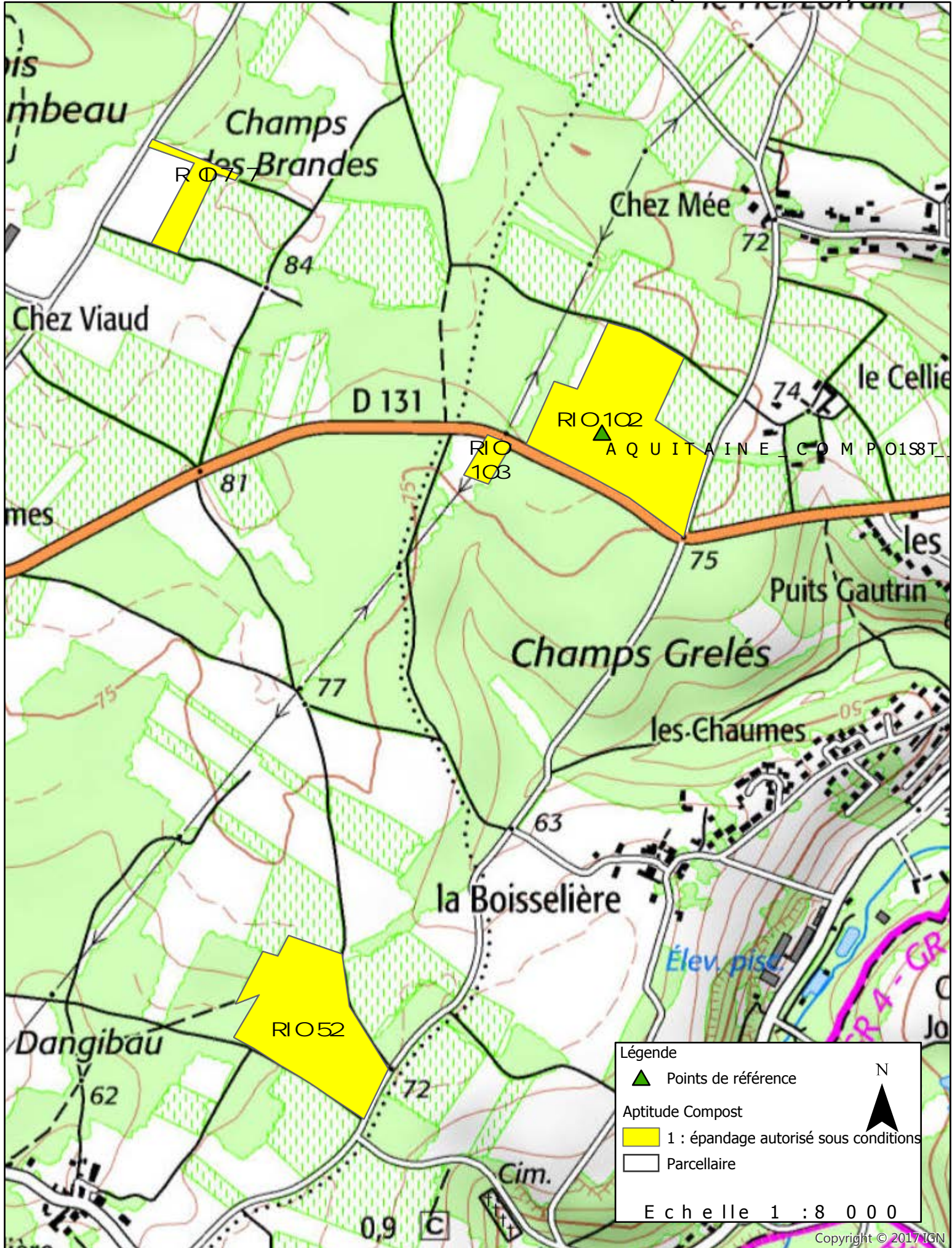
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



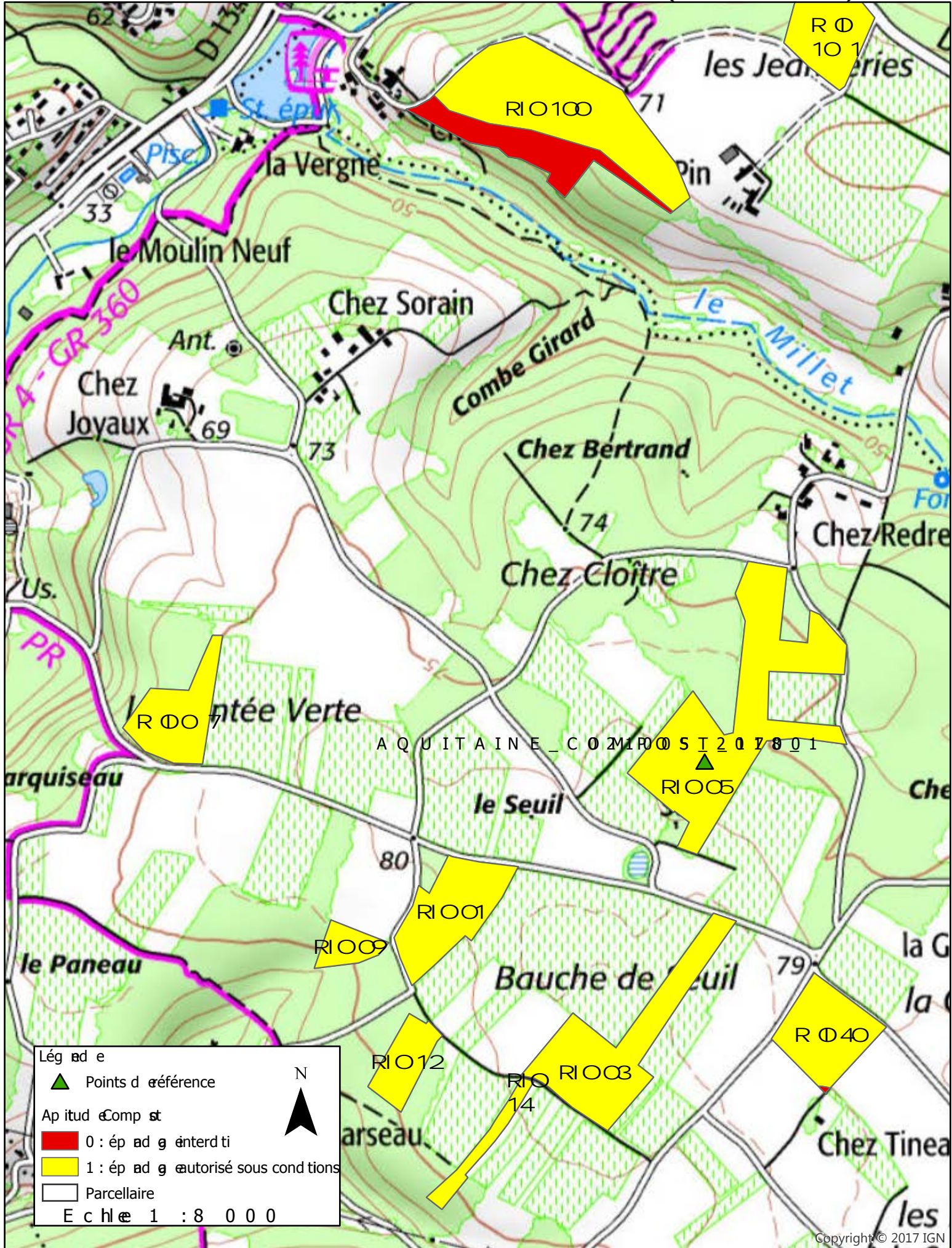
ANNEXE 3:
 APTITU EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



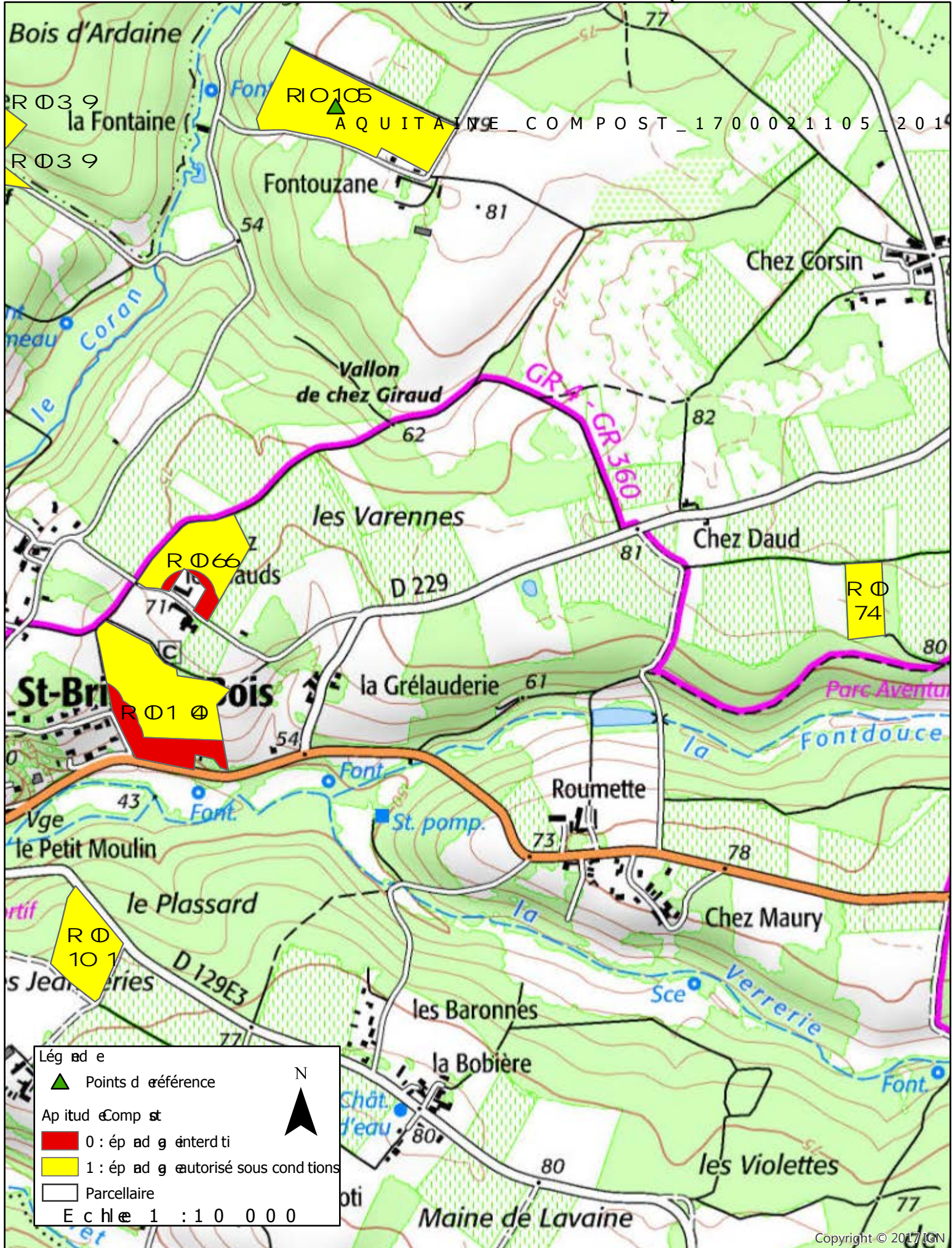
ANNEXE 3:
 APTITUDE DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



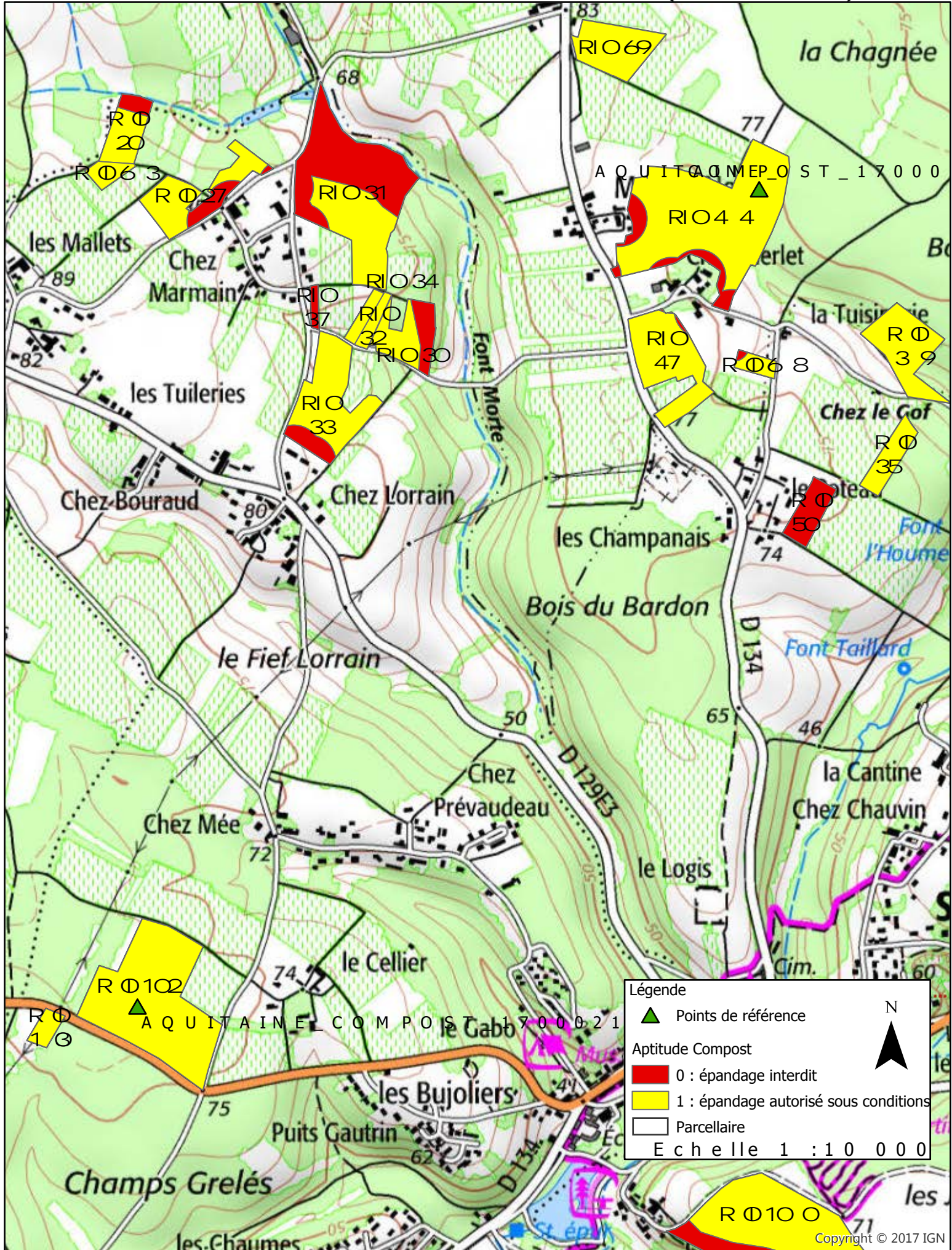
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



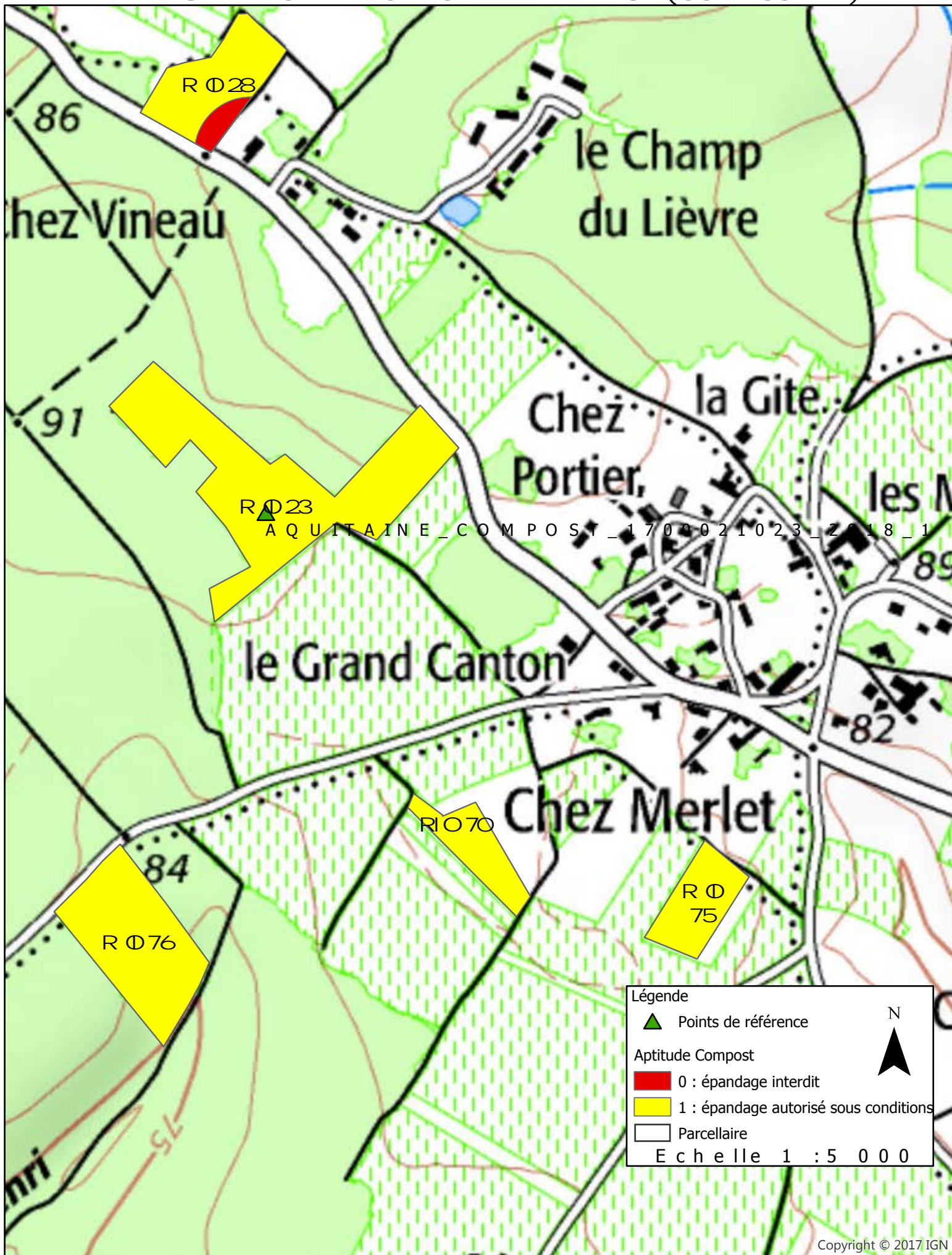
ANNEXE 3:
 APTITU EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



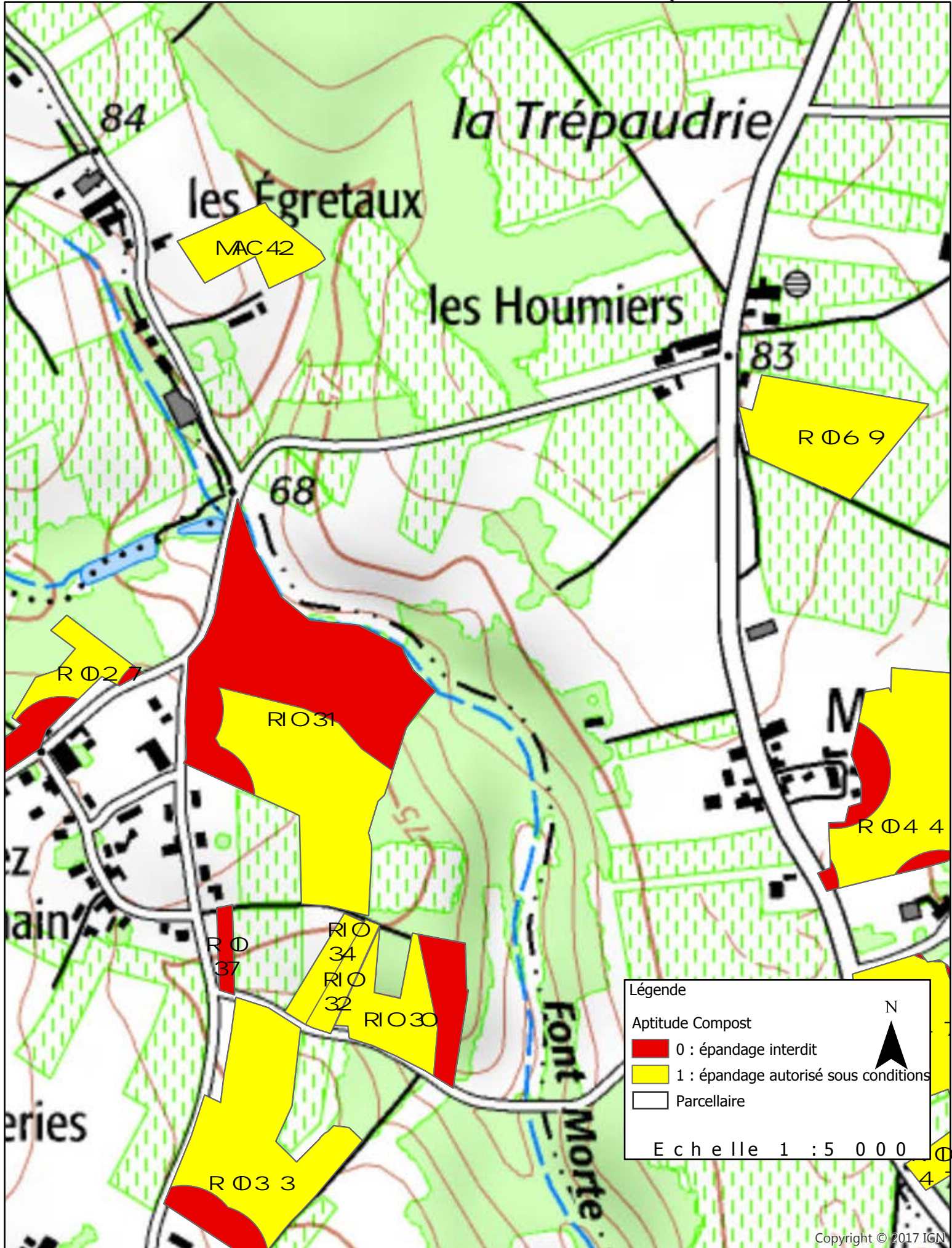
ANNEXE 3: APTITUDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



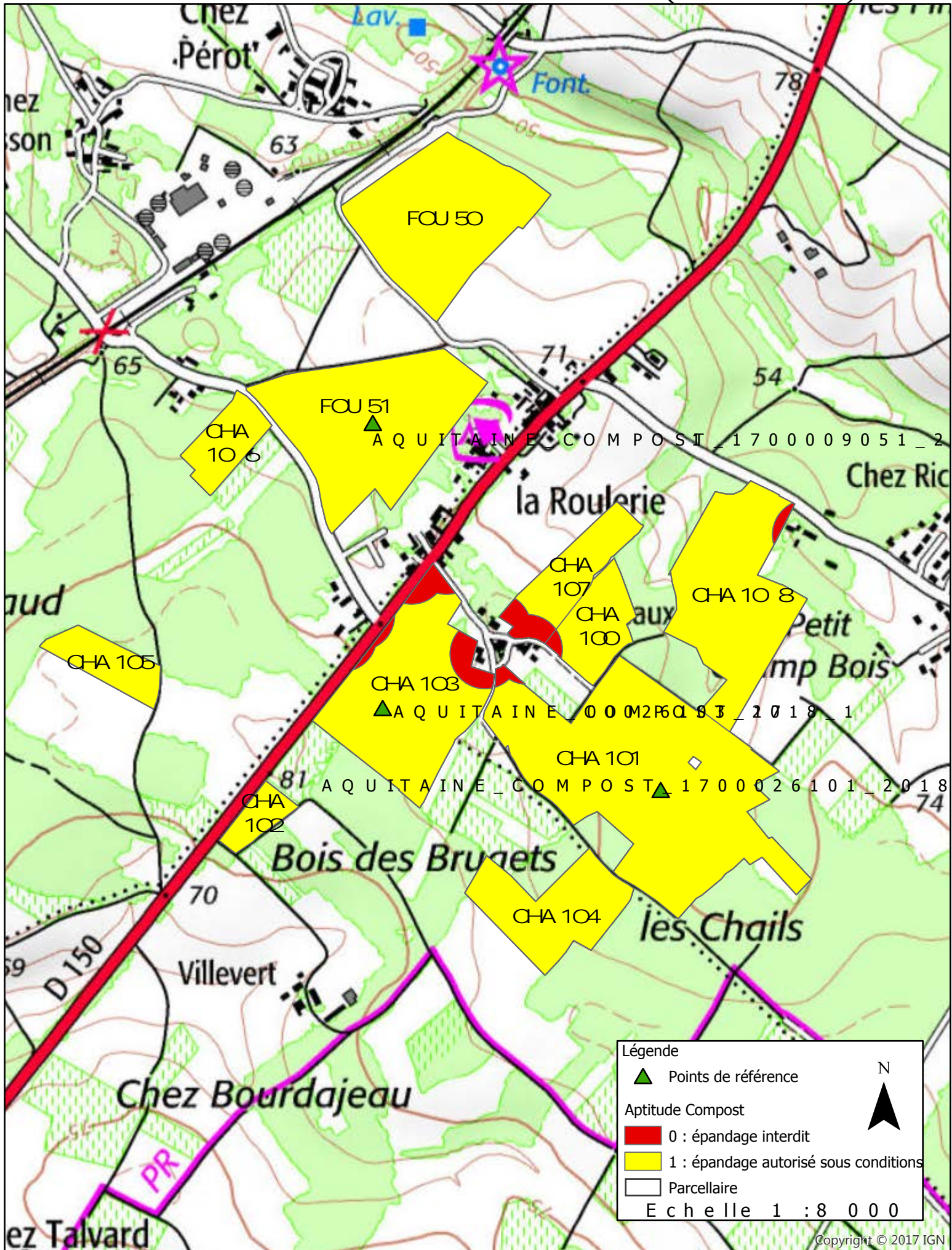
ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



ANNEXE 3:
 APTITU EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



ANNEXE 3:
 APTITU EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



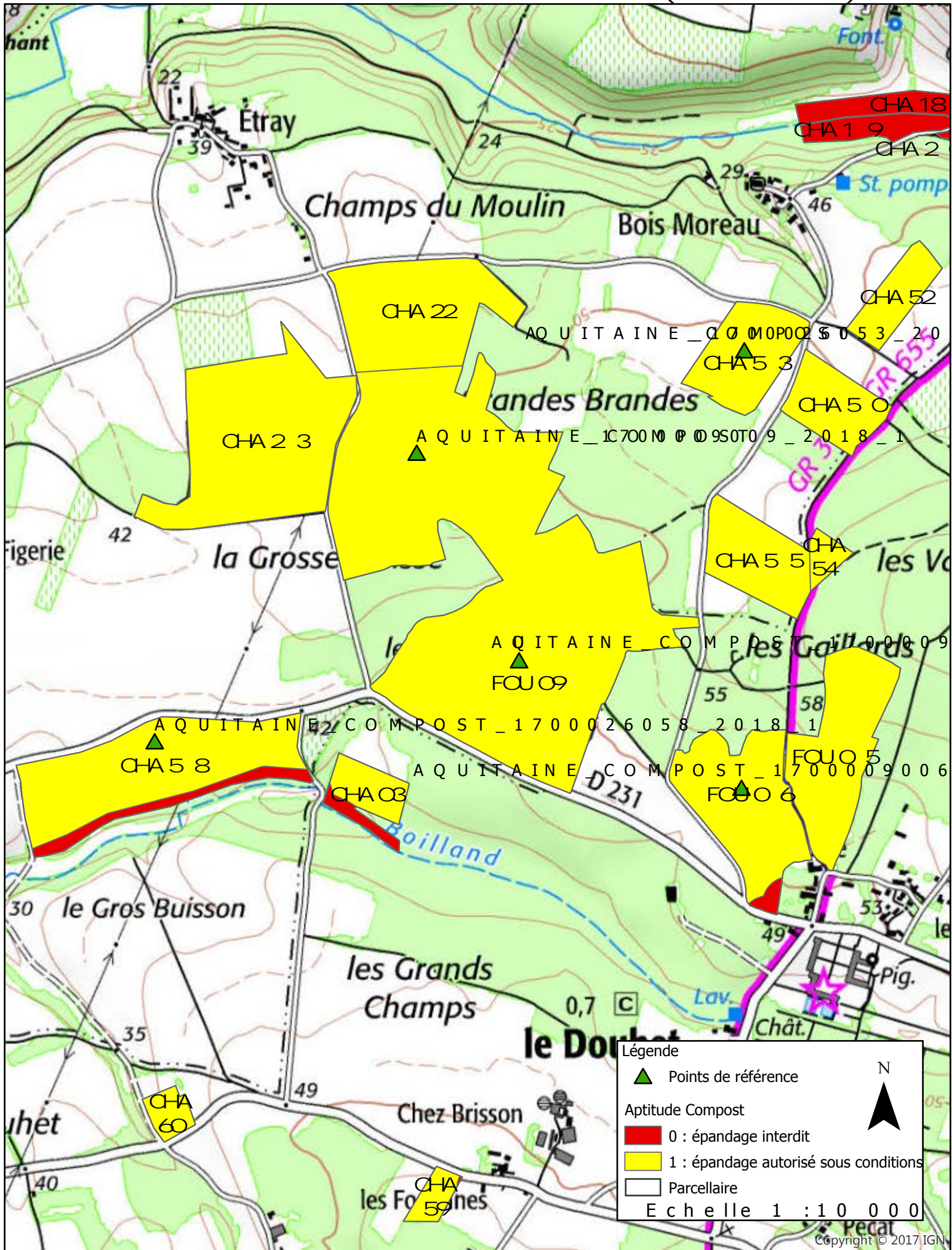
Légende

- ▲ Points de référence
- Aptitude Compost
 - 0 : épandage interdit
 - 1 : épandage autorisé sous conditions
- Parcellaire

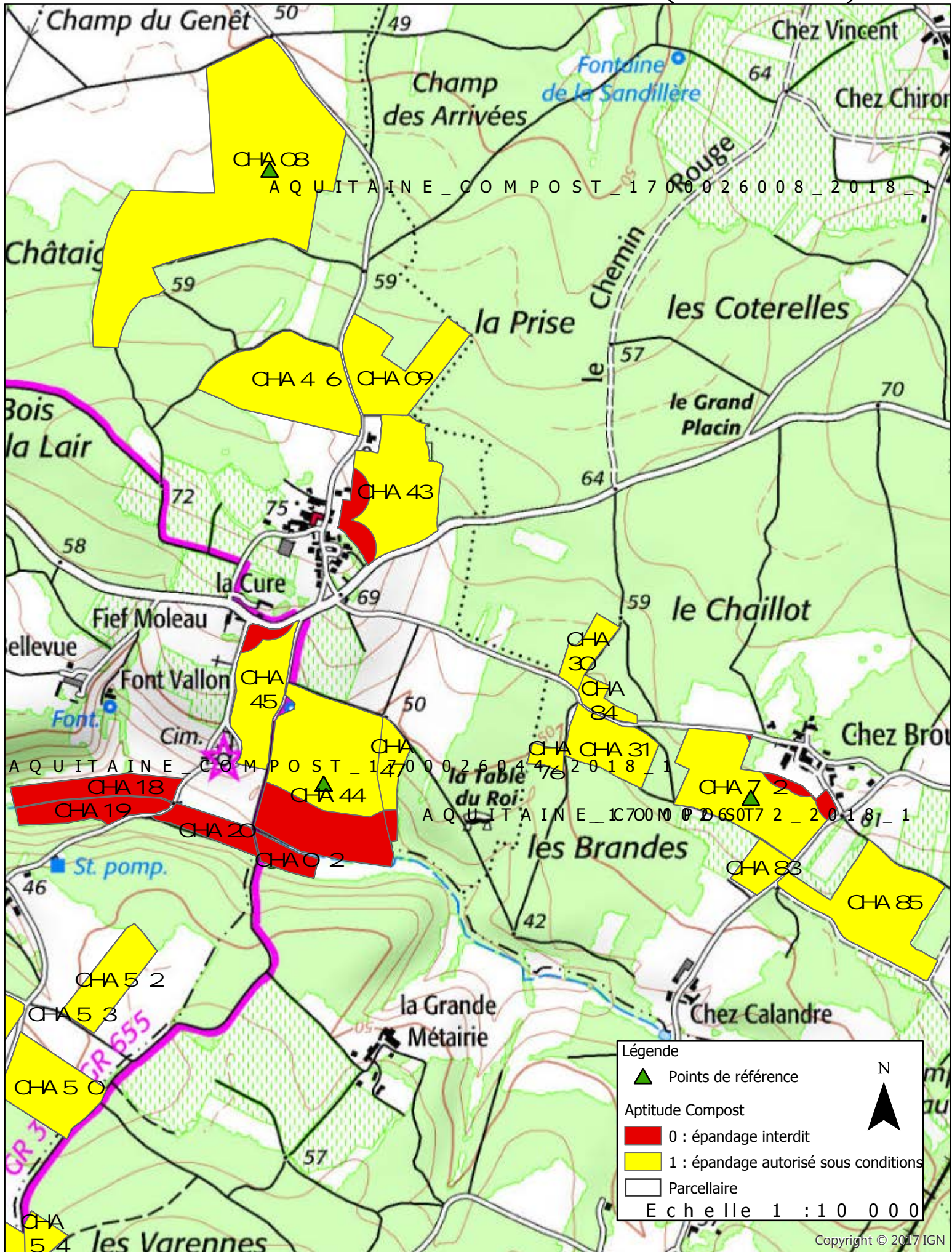
Echelle 1 : 8 0 0 0

Copyright © 2017 IGN

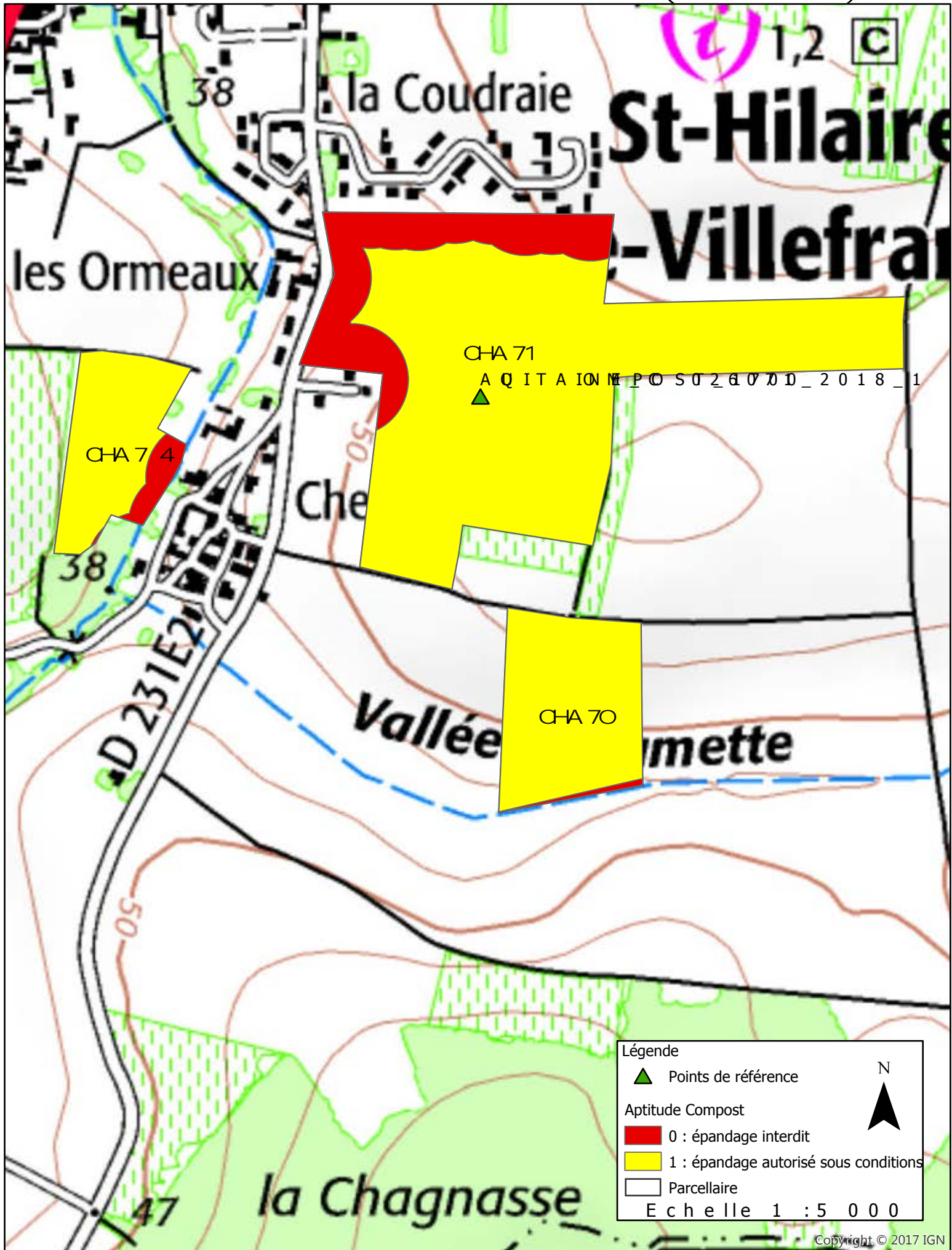
ANNEXE 3:
 APTITU EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



ANNEXE 3: APTITU EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



ANNEXE 3:
 APTITU DES PARCELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



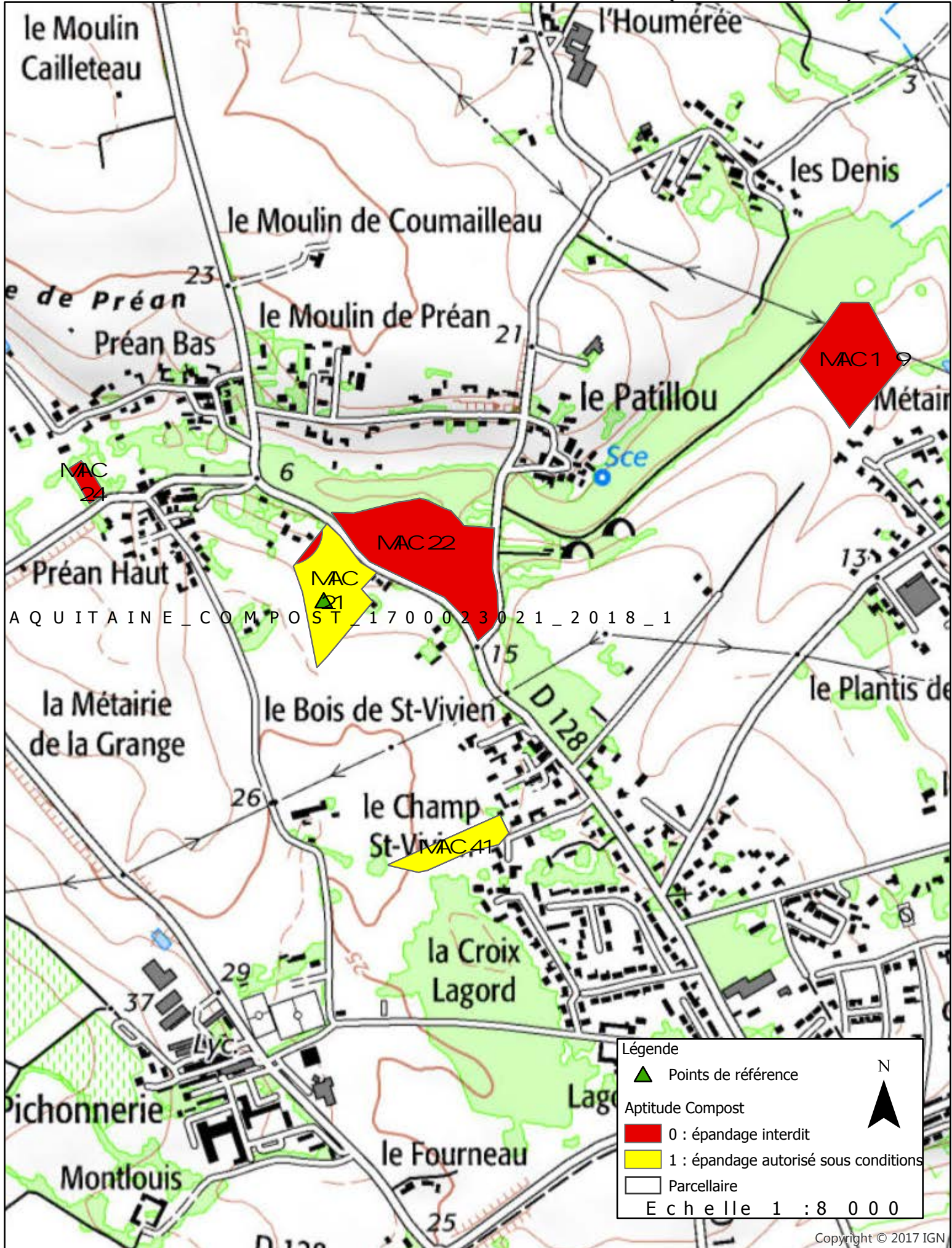
Légende

- Points de référence
- N
- Aptitude Compost**
- 0 : épandage interdit
- 1 : épandage autorisé sous conditions
- Parcelle

Echelle 1 : 5 0 0 0

Copyright © 2017 IGN

ANNEXE 3:
 APTITUDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



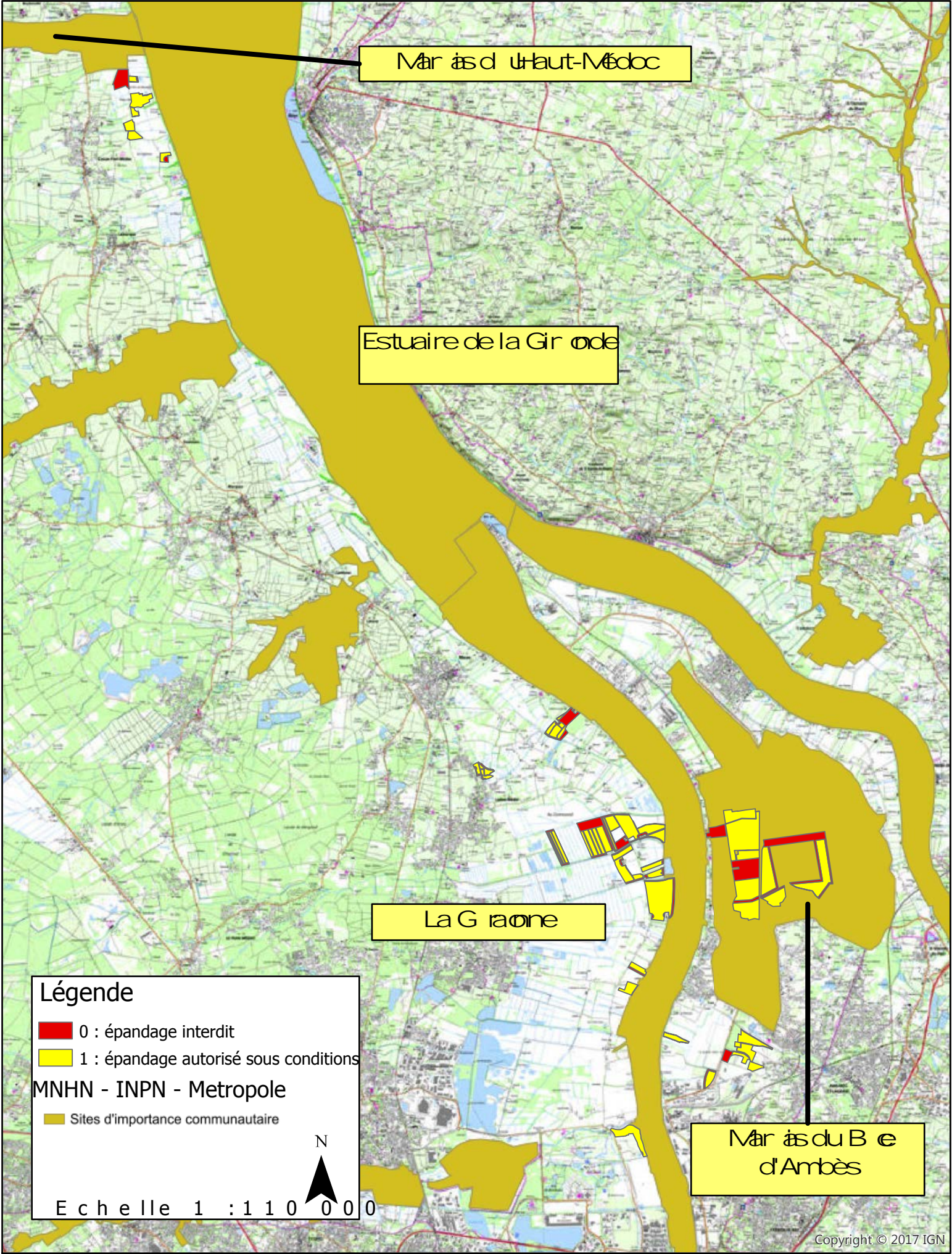
ANNEXE 3:
APTITUDE EDES PAR ELLES A L'EPANDAGE (COMPOST PE)



Annexe 4

**Cartes de localisation des sites Natura 2000 et des
Zones Humides**

ANNEXE 4:
 LOCALISATION DES CONTRAINTES PAR TOUTIER S (SECTEUR 12)



Légende

- 0 : épandage interdit
- 1 : épandage autorisé sous conditions

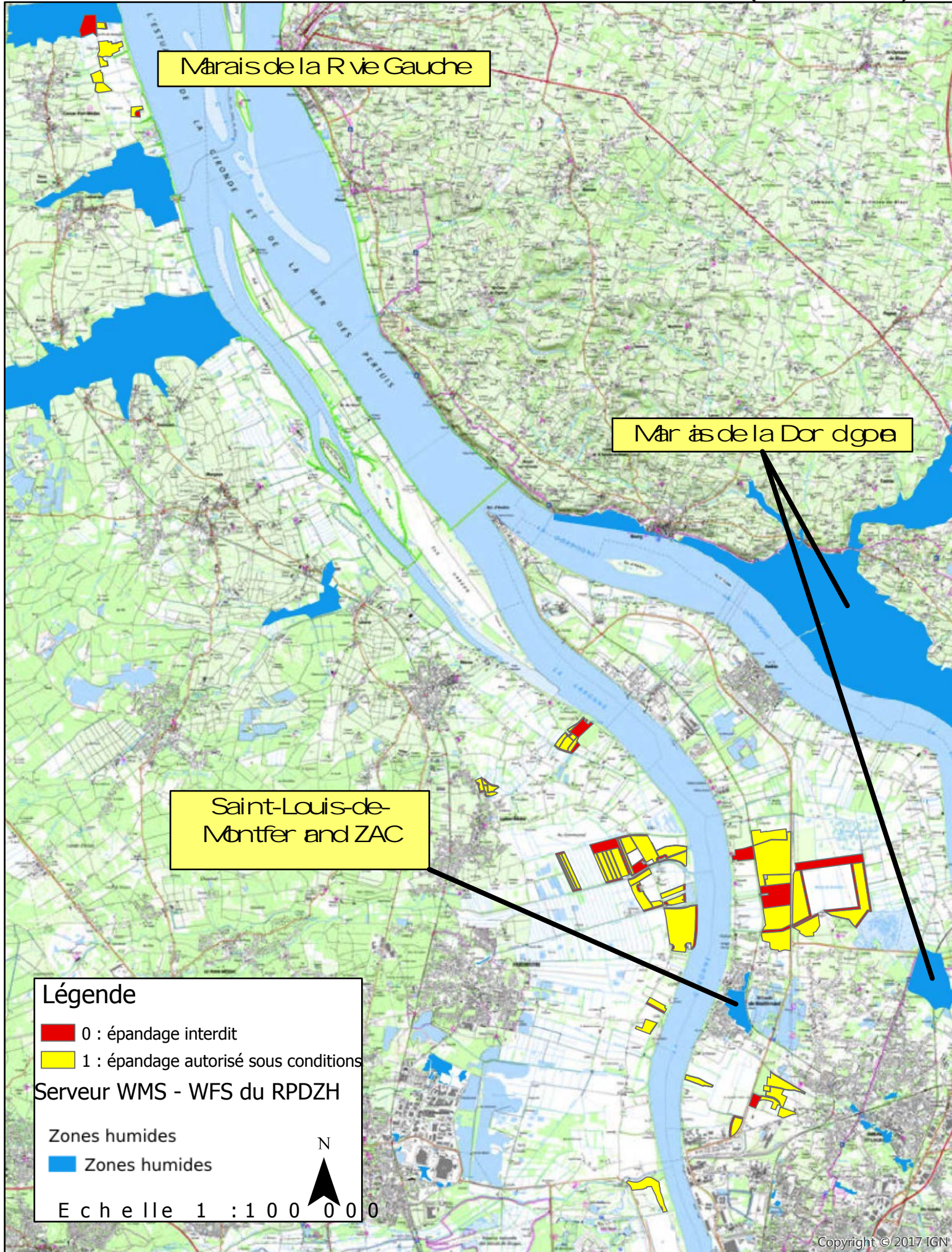
MNHN - INPN - Metropole

- Sites d'importance communautaire

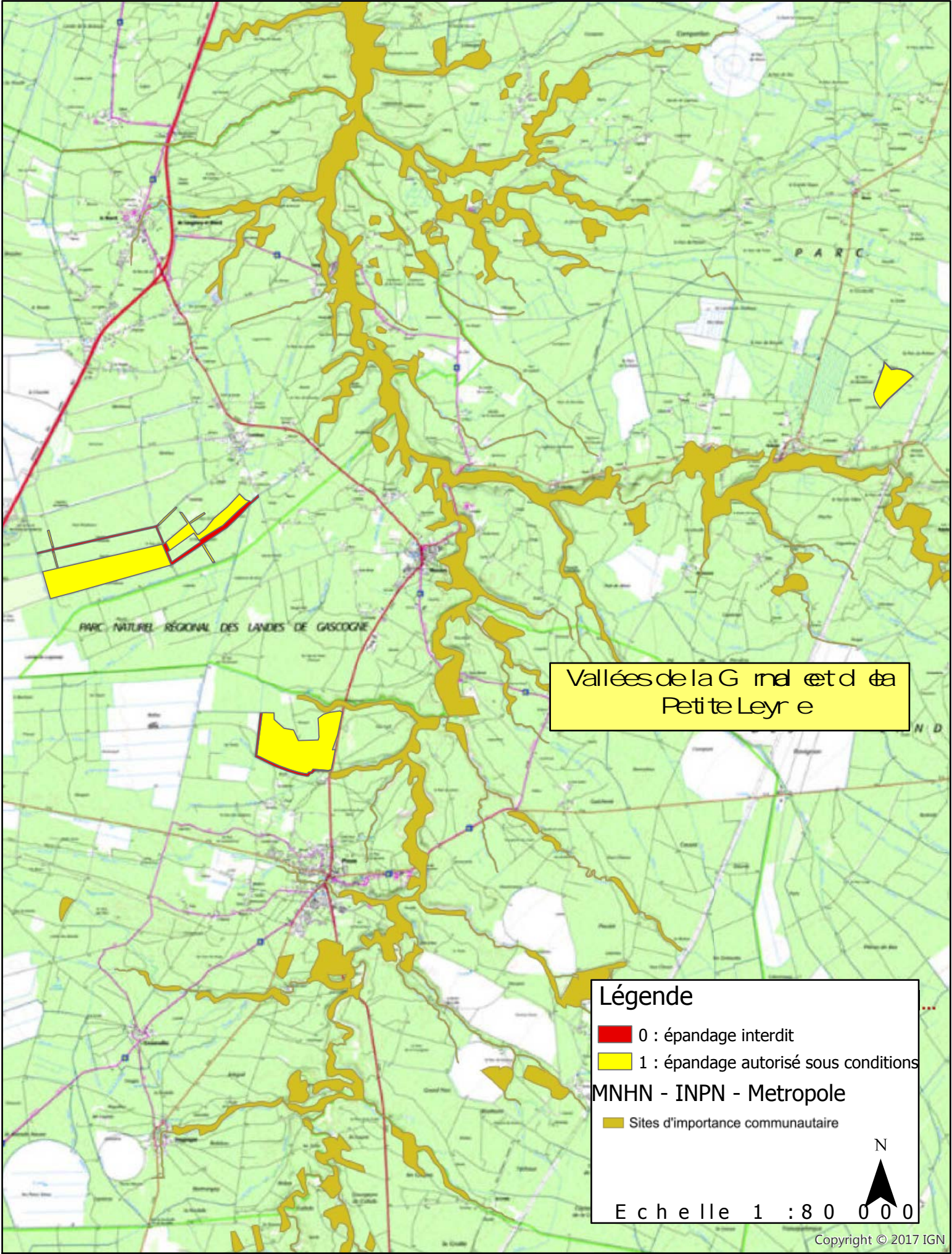
Echelle 1 : 110 000

Copyright © 2017 IGN

ANNEXE 4:
LOCALISATION DES CONTRAINTES PAR TOUTIER S. (SECTEUR 12)



ANNEXE 4:
 LOCALISATION DES CONTRAINTES PAR TOUTIER S (SECTEUR B)



Vallées de la Garonne et de la Petite Leyre

Légende

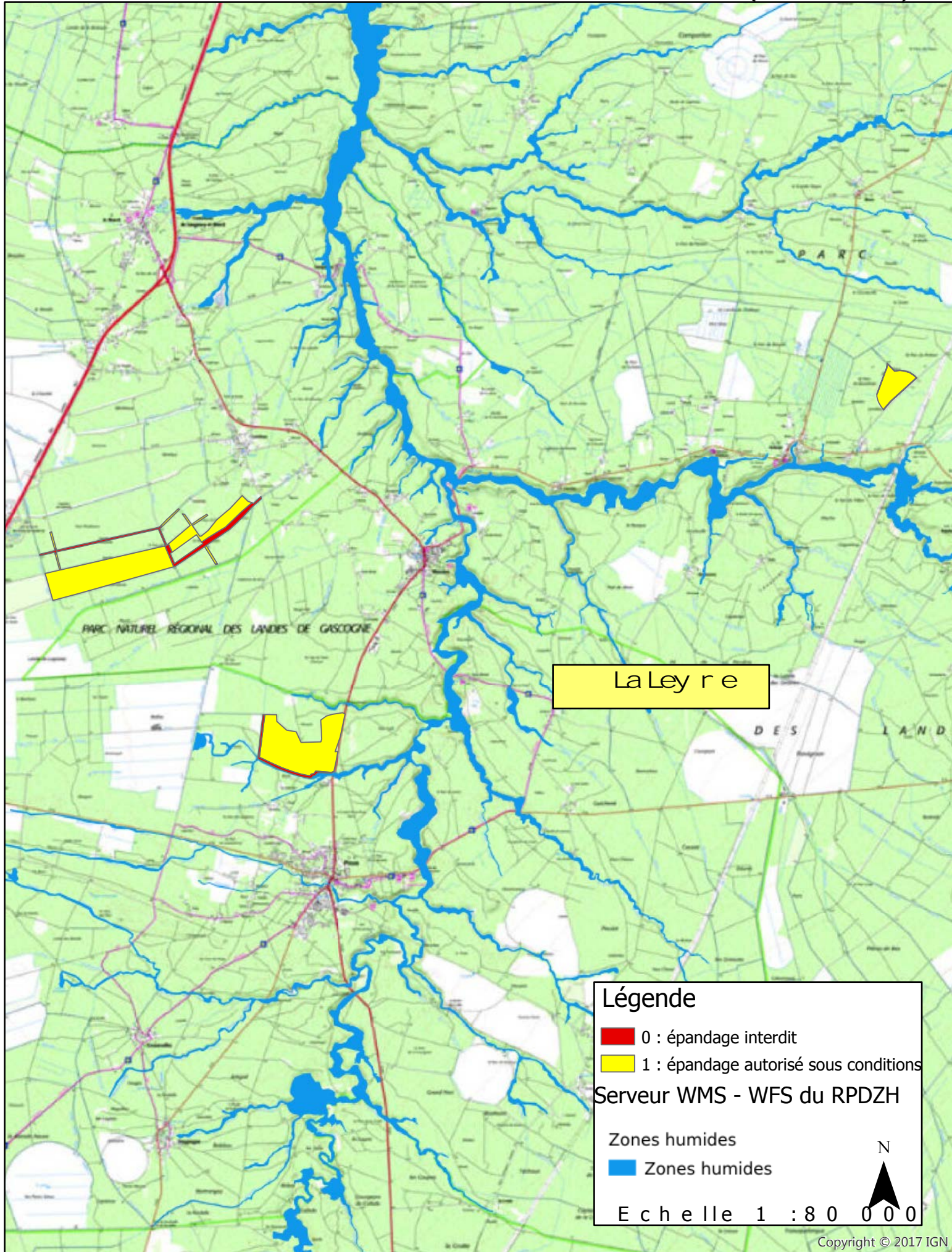
- 0 : épandage interdit
- 1 : épandage autorisé sous conditions

MNHN - INPN - Metropole

- Sites d'importance communautaire

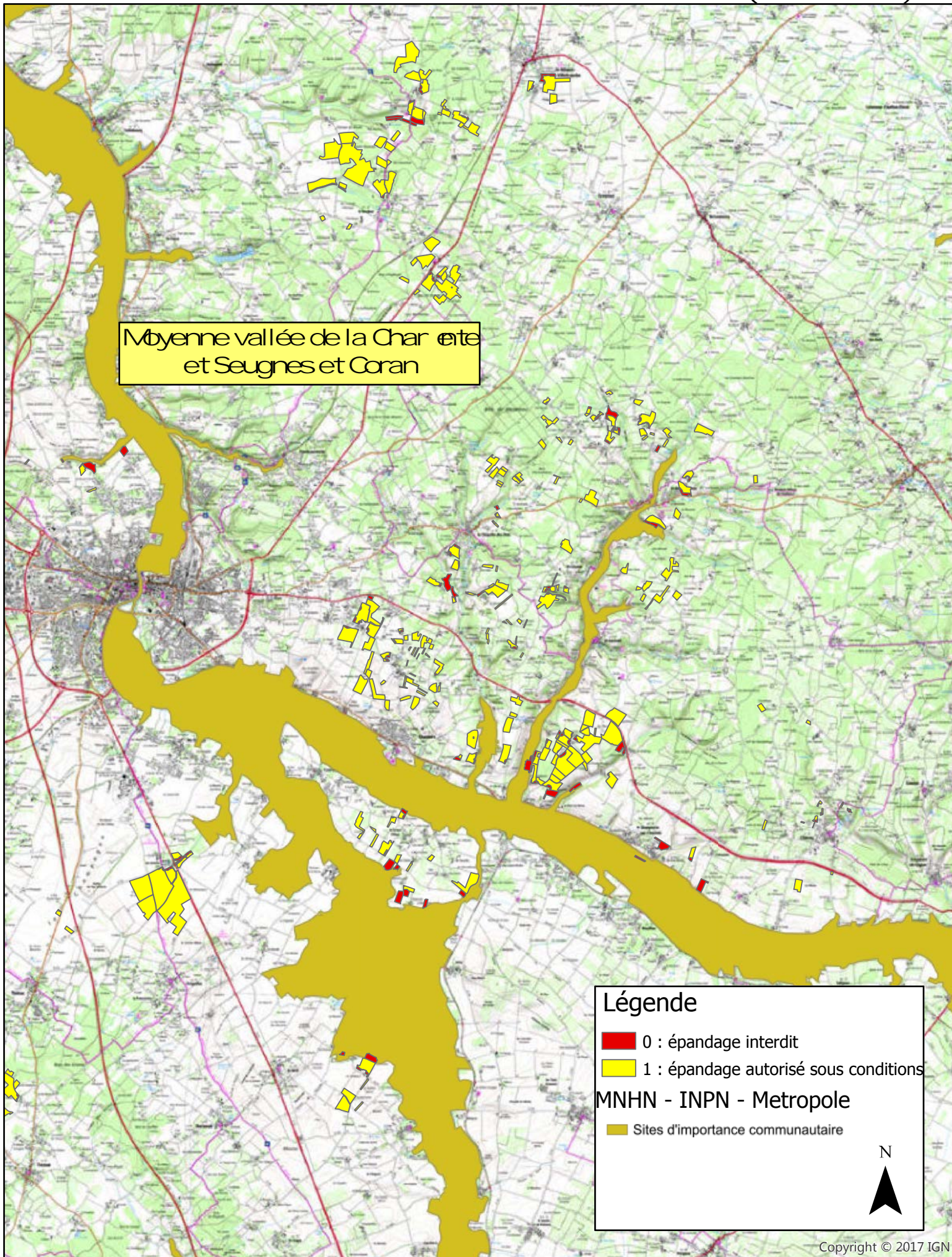
Echelle 1 : 80 000

ANNEXE 4:
LOCALISATION DES CONTRAINTES PAR TOUTIER S (SECTEUR B)

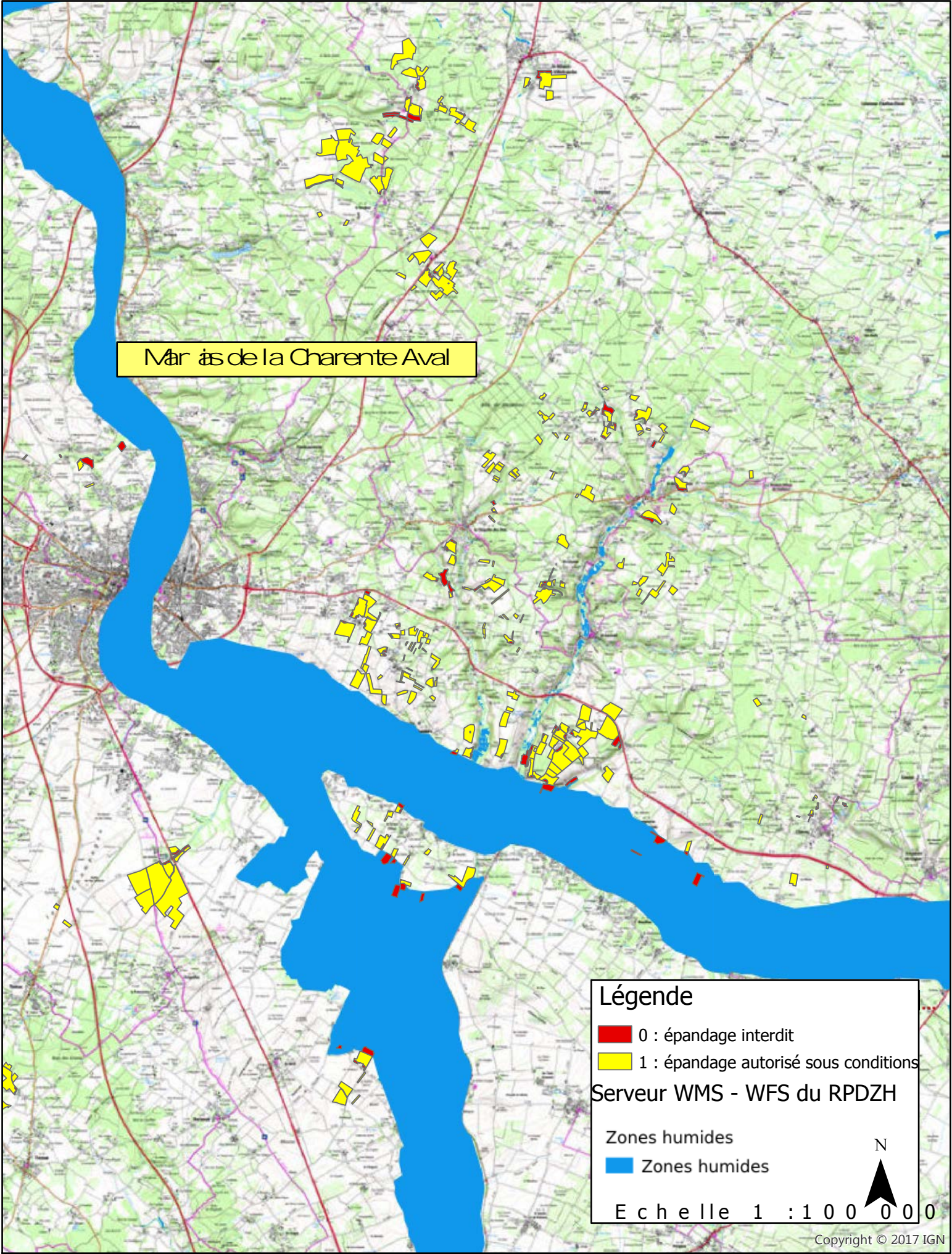


ANNEXE 4:

LOCALISATION DES CONTRAINTES PAR TOUTIER S (SECTEUR 14)



ANNEXE 4:
 LOCALISATION DES CONTRAINTES PAR TOUTIER S (SECTEUR 4)



Marais de la Charente Aval

Légende

- 0 : épandage interdit
- 1 : épandage autorisé sous conditions

Serveur WMS - WFS du RPDZH

- Zones humides
- Zones humides

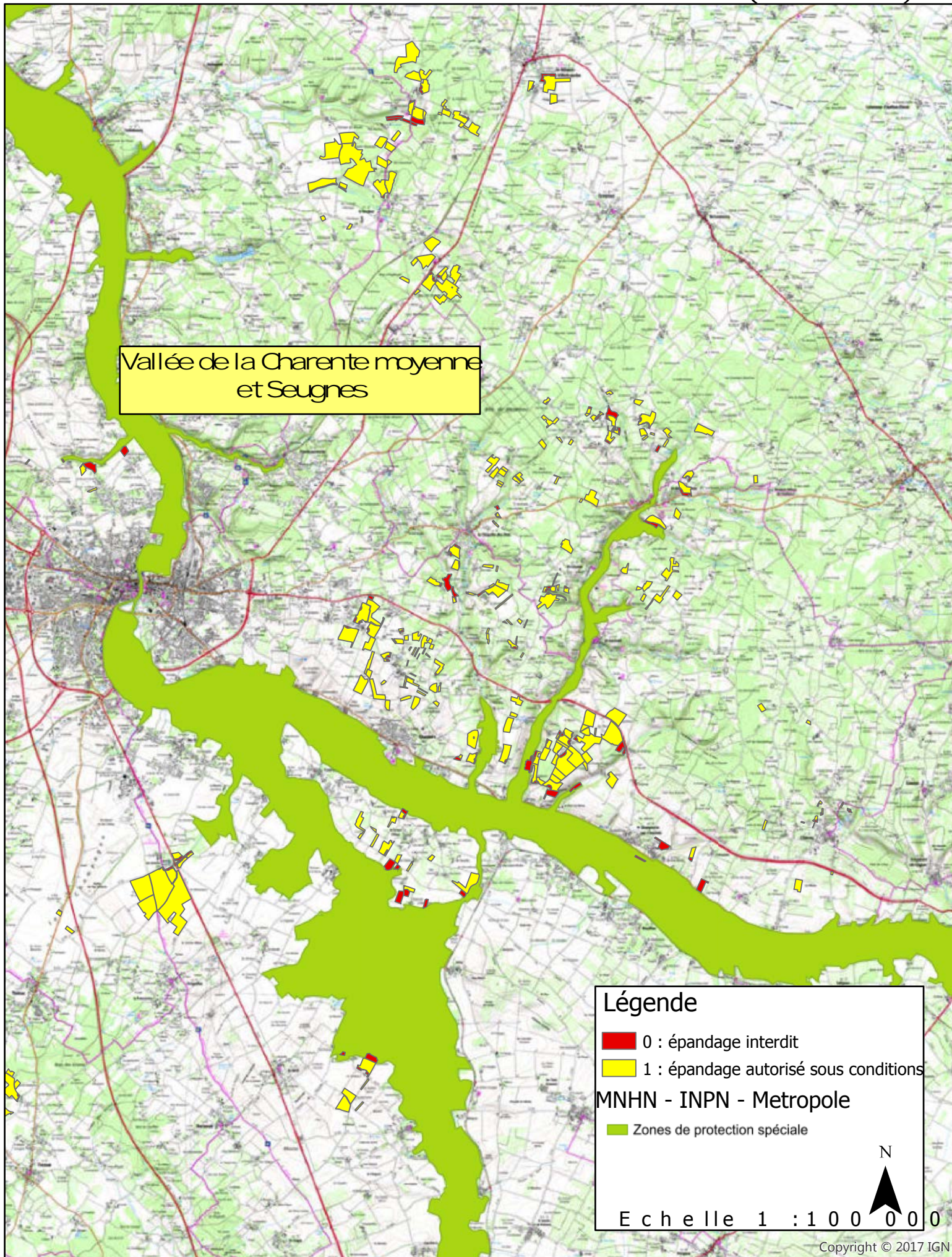
Echelle 1 : 100 000

N

Copyright © 2017 IGN

ANNEXE 4:

LOCALISATION DES CONTRAINTES PAR TOUTIER S. (SECTEUR 14)



Annexe 5

**Liste des communes selon les évolutions du
périmètre d'épandage**

LISTE DES COMMUNES

Nom commune	Département	Etude initiale	Extension février 2018*	Mise à jour 2018	Surface totale (en ha)
Cestas	33	oui	oui	oui	77,89
Le Barp	33	oui	oui	oui	65,37
Ambarès-et-Lagrave	33	non	oui	oui	169,52
Saint-Louis-de-Montferrand	33	non	oui	oui	183,98
Bordeaux	33	non	non	oui	18,08
Cussac-Fort-Médoc	33	non	non	oui	47,35
Ludon-Médoc	33	non	non	oui	138,91
Macau	33	non	non	oui	25,79
Parempuyre	33	non	non	oui	105,18
Belhade	40	non	non	oui	25,93
Pissos	40	non	non	oui	104,35
Saunacq-et-Muret	40	non	non	oui	145,57
Brizambourg	17	non	non	oui	14,07
Chaniers	17	non	non	oui	151,48
Chérac	17	non	non	oui	13,14
Colombiers	17	non	non	oui	1,49
Courcoury	17	non	non	oui	40,66
Dompierre-sur-Charente	17	non	non	oui	82,12
Ecoyeux	17	non	non	oui	28,83
Juicq	17	non	non	oui	121,53
La Jard	17	non	non	oui	21,90
La-Chapelle-des-Pots	17	non	non	oui	31,59
Le Douhet	17	non	non	oui	32,20
Les Gonds	17	non	non	oui	6,52
Preguillac	17	non	non	oui	40,57
Saint-Bris-des-Bois	17	non	non	oui	25,03
Saint-Césaire	17	non	non	oui	37,88
Saintes	17	non	non	oui	8,37
Saint-Georges-des-Coteaux	17	non	non	oui	0,31
Saint-Hilaire-de-Villefranche	17	non	non	oui	31,60
Saint-Sauvant	17	non	non	oui	50,94
Tesson	17	non	non	oui	16,93
Thénac	17	non	non	oui	71,77
Vénérand	17	non	non	oui	8,12

*Cette extension concernait l'ajout de la parcelle LGE 003 de EARL Gajus

Annexe 6

Définition des aptitudes à l'épandage

Définition des aptitudes à l'épandage

L'épandage est interdit sur certaines surfaces conformément à deux ensembles de contraintes :

- ✓ les contraintes réglementaires (arrêtés du 02/02/98),
- ✓ les contraintes hydrogéologiques et pédologiques.

Trois classes d'aptitude sont ainsi définies sur l'ensemble du parcellaire :

Classe 0 : Epandage interdit

Terrains situés à moins de 35 m (100 m si pente > 7 %) des cours d'eau, sources...et terrains situés à moins de 35 m des puits ou forages destinés à l'alimentation humaine.

Terrains situés sur les Périmètres de Protection Rapprochée de captages AEP et sur le Périmètre de Protection Rapproché - Quadrilatère de base Q - du captage de Coulonge-sur-Charente.

Terrains situés à moins de 5 m de fossés intermittents.

Terrains situés à moins de 50 m des habitations.

Terrains classés en zone humide.

pH des sols < 5.

Parcelles dont les teneurs en ETM dépassent les seuils.

Parcelles situées en Natura 2000 où l'épandage présente un risque pour la biodiversité du site.

L'épandage y est strictement interdit toute l'année.

Classe 1 : Epandage autorisé sous conditions

Parcelles situées en zones vulnérables nitrates.

Parcelles situées sur un Périmètre de Protection Eloigné de captage AEP, respect des préconisations mentionnées dans l'arrêté relatif au captage.

Parcelles situées sur les Périmètres de Protection Rapproché (Secteur Général et Sous-Secteur Saint-Savinien) du captage AEP de Coulonge-sur-Charente.

Parcelles en zones potentiellement humides (peu hydromorphes).

Parcelles situées sur certains sites Natura 2000 ou ZNIEFF.

L'épandage y est autorisé à condition de respecter les contraintes météorologiques, hydrogéologiques, pédologiques ou les contraintes liées à la réglementation (date d'épandage, doses d'épandage...).

Classe 2 : Epandage autorisé sans contraintes particulières

L'épandage est possible en respectant la dose agronomique préconisée, les périodes et les cultures.

Remarques :

- Une étude d'incidence environnementale sera produite au dossier d'autorisation environnementale. Les chapitres suivants y seront développés :
 - o Présentation de l'unité de production et des sous-produits à épandre,
 - o Rappel du contexte réglementaire,
 - o Identification des contraintes et étude du milieu,
 - o Inventaire et localisation des parcelles
 - o Modalités agronomique et technique d'épandage des sous-produits,
 - o Mise en place du suivi de la filière d'épandage,
 - o Solutions alternatives de traitement des sous-produits,
 - o Etude des incidences de l'activité d'épandage sur le milieu environnant et la santé humaine :
 - Niveau et qualité des eaux
 - Ecoulement et ruissellement
 - Préservation des écosystèmes
 - Santé publique
 - Santé animale et végétale
 - Sécurité civile
 - Libre écoulement des eaux et protection contre les inondations
 - Pêches en eau douce
 - Agriculture et sols
 - Industrie et production d'énergie
 - Transport
 - Tourisme, zones de loisirs et population
 - Nuisances olfactives

- Les points de référence définis pour les parcelles de Charente-Maritime sont en cours d'analyse. Les résultats seront disponibles fin avril et seront communiqués dans l'étude précédemment citée. En cas de non-conformité des analyses de sol, la surface apte à l'épandage est susceptible d'évoluer.

Annexe 7

**Fiche parcellaire par exploitation avec commentaires
d'aptitude**

Annexe 7A – Parcelles concernées par les effluents

Annexe AB – Parcelles concernées par le compost PE

Annexe 7A

Parcelles concernées par les effluents

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : CASTET

Commune du siège : PESSAC

Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
3300027001	Accacias n°1	44,42	CESTAS	1	40,02	
				0	4,40	Fossés
TOTAL		44,42				

Total Aptitude 0 :	4.40 ha
Total Aptitude 1 :	40.02 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : SCEA POT AU PIN
Commune du siège : CESTAS
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
3300016005	16005	65,37	LE BARP	0	1,80	fossés
				1	63,57	
TOTAL		65,37				

Total Aptitude 0 :	1.80 ha
Total Aptitude 1 :	63.57 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

Annexe 7B

Parcelles concernées par le compost PE

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : BAYOU OLIVIER
Commune du siège : THÉNAC
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700025001	BAY 01	5,73	THÉNAC	1	4,82	Zones vulnérables 17
				0	0,91	Habitations, Cours d'eau, Fossés
1700025003	BAY 03	27,13	THÉNAC	0	0,25	Habitations, Cours d'eau, Fossés
				1	26,88	Zones vulnérables 17
1700025004	BAY 04	40,57	PRÉGUILLAC	0	0,01	Fossés
				1	40,56	Zones vulnérables 17
1700025005	BAY 05	12,35	THÉNAC	1	12,35	Zones vulnérables 17
1700025006	BAY 06	17,39	THÉNAC	1	17,39	Zones vulnérables 17
1700025007	BAY 07	5,55	THÉNAC	1	5,17	Zones vulnérables 17
				0	0,38	Habitations
1700025008	BAY 08	2,74	LES GONDS	1	2,02	Zones vulnérables 17
				0	0,72	Habitations, Cours d'eau
1700025012	BAY 12	10,84	TESSON	0	0,35	Habitations
				1	10,49	Zones vulnérables 17
1700025014	BAY 14	1,36	THÉNAC	1	1,36	Zones vulnérables 17
1700025015	BAY 15	1,44	TESSON	1	1,44	Zones vulnérables 17
1700025017	BAY 17	4,65	TESSON	1	4,65	Zones vulnérables 17
1700025024	BAY 24	2,44	LES GONDS	0	0,69	Habitations, Cours d'eau
				1	1,75	Zones vulnérables 17
1700025025	BAY 25	1,34	LES GONDS	1	0,81	Zones vulnérables 17
				0	0,53	Cours d'eau
1700025034	BAY 34	0,97	THÉNAC	0	0,11	Habitations

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : BAYOU OLIVIER
Commune du siège : THÉNAC
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
				1	0,86	Zones vulnérables 17
1700025035	BAY 35	1,29	THÉNAC	1	1,29	Zones vulnérables 17
1700025040	BAY 40	0,77	COLOMBIERS	1	0,77	Zones vulnérables 17
1700025041	BAY 41	7,79	LA JARD	1	7,00	Zones vulnérables 17
				0	0,79	Habitations
1700025042	BAY 42	2,96	LA JARD	0	2,96	Natura 2000, Zone humide
1700025045	BAY 45	0,54	LA JARD	0	0,54	Natura 2000, Zone humide, Périmètre de protection rapproché de captage
1700025046	BAY 46	4,40	LA JARD	1	4,40	Zones vulnérables 17
1700025047	BAY 47	6,21	LA JARD	1	6,21	Zones vulnérables 17
1700025049	BAY 49	0,72	COLOMBIERS	1	0,72	Zones vulnérables 17
TOTAL		159,18				

Total Aptitude 0 :	8.24 ha
Total Aptitude 1 :	150.94 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL LA CHAUME

Commune du siège : LA CHAPELLE-DES-POTS

Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700009001	FOU 1	2,73	CHANIERES	1	2,73	Zones vulnérables 17
1700009002	FOU 2	1,10	CHANIERES	1	1,10	Zones vulnérables 17
1700009003	FOU 3	4,46	CHANIERES	1	4,46	Zones vulnérables 17
1700009004	FOU 4	4,84	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	3,86	Zones vulnérables 17
				0	0,98	Habitations
1700009005	FOU 5	6,11	LE DOUHET	1	6,11	Zones vulnérables 17
1700009006	FOU 6	6,60	LE DOUHET	0	0,27	Habitations
				1	6,33	Zones vulnérables 17
1700009007	FOU 7	1,39	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	1,39	Zones vulnérables 17
1700009008	FOU 8	2,93	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	0	0,05	Habitations
				1	2,88	Zones vulnérables 17
1700009009	FOU 9	36,61	JUICQ	1	36,61	Zones vulnérables 17
1700009010	FOU 10	1,83	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	1,53	Zones vulnérables 17
				0	0,30	Habitations
1700009015	FOU 15	3,66	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	3,66	Zones vulnérables 17
1700009016	FOU 16	1,83	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	0	0,04	Habitations
				1	1,79	Zones vulnérables 17
1700009019	FOU 19	9,12	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	9,05	Zones vulnérables 17
				0	0,07	Habitations
1700009030	FOU 30	13,87	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	13,12	Zones vulnérables 17
				0	0,75	Habitations
1700009031	FOU 31	3,95	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	3,95	Zones vulnérables 17

SEDE ENVIRONNEMENT, Direction régionale Sud-Ouest, 1456, Avenue de Colmar, BP 20 184, F-47000 AGEN, CEDEX

Tel : 05 53 77 42 52 Fax : 05 53 77 42 53

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL LA CHAUME

Commune du siège : LA CHAPELLE-DES-POTS

Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700009032	FOU 32	3,41	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	0	3,41	Natura 2000, Cours d'eau
1700009033	FOU 33	1,67	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	1,53	Zones vulnérables 17
				0	0,14	Habitations
1700009034	FOU 34	3,16	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	2,33	Zones vulnérables 17
				0	0,83	Cours d'eau (pente importante)
1700009035	FOU 35	3,66	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	0	0,36	Habitations
				1	3,30	Zones vulnérables 17
1700009036	FOU 36	1,61	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	0	1,61	Natura 2000, Habitations, Fossés
1700009037	FOU 37	8,78	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	4,96	Zones vulnérables 17
				0	3,82	Zone humide, Habitations
1700009038	FOU 38	2,46	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	2,46	Zones vulnérables 17
1700009039	FOU 39	10,85	SAINT-SAUVANT	1	10,39	Zones vulnérables 17
				0	0,46	Habitations
1700009040	FOU 40	3,19	SAINT-SAUVANT	1	3,19	Zones vulnérables 17
1700009041	FOU 41	1,06	SAINT-SAUVANT	1	1,06	Zones vulnérables 17
1700009042	FOU 42	2,86	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	0	0,26	Habitations
				1	2,60	Zones vulnérables 17
1700009043	FOU 43	16,44	SAINT-SAUVANT	1	13,54	Zones vulnérables 17
				0	2,90	Cours d'eau (pente importante), Habitations, Fossés
1700009044	FOU 44	8,92	SAINT-SAUVANT	1	8,92	Zones vulnérables 17
1700009045	FOU 45	1,32	SAINT-SAUVANT	1	1,32	Zones vulnérables 17
1700009046	FOU 46	6,64	SAINT-SAUVANT	1	6,64	Zones vulnérables 17

SEDE ENVIRONNEMENT, Direction régionale Sud-Ouest, 1456, Avenue de Colmar, BP 20 184, F-47000 AGEN, CEDEX

Tel : 05 53 77 42 52 Fax : 05 53 77 42 53

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL LA CHAUME

Commune du siège : LA CHAPELLE-DES-POTS

Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700009047	FOU 47	2,05	SAINT-SAUVANT	1	2,05	Zones vulnérables 17
1700009048	FOU 48	0,47	SAINT-SAUVANT	1	0,47	Zones vulnérables 17
1700009049	FOU 49	4,69	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	1	4,59	Zones vulnérables 17
				0	0,10	Habitations
1700009050	FOU 50	6,00	LE DOUHET	1	6,00	Zones vulnérables 17
1700009051	FOU 51	6,75	LE DOUHET	1	6,75	Zones vulnérables 17
TOTAL		197,02				

Total Aptitude 0 :	16.35 ha
Total Aptitude 1 :	180.67 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL LE RIOLAND
Commune du siège : SAINT-CÉSAIRE
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700021001	RIO 1	2,29	SAINT-CÉSAIRE	1	2,29	Zones vulnérables 17
1700021003	RIO 3	3,47	SAINT-CÉSAIRE	1	3,47	Zones vulnérables 17
1700021005	RIO 5	6,08	SAINT-CÉSAIRE	1	6,08	Zones vulnérables 17
1700021007	RIO 7	1,78	SAINT-CÉSAIRE	1	1,78	Zones vulnérables 17
1700021009	RIO 9	0,59	SAINT-CÉSAIRE	1	0,59	Zones vulnérables 17
1700021012	RIO 12	1,01	SAINT-CÉSAIRE	1	1,01	Zones vulnérables 17
1700021014	RIO 14	0,58	SAINT-CÉSAIRE	1	0,58	Zones vulnérables 17
1700021020	RIO 20	1,04	SAINT-CÉSAIRE	1	0,81	Zones vulnérables 17
				0	0,23	Cours d'eau
1700021021	RIO 21	0,23	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	0,14	Zones vulnérables 17
				0	0,09	Habitations
1700021022	RIO 22	0,32	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	0,32	Zones vulnérables 17
1700021023	RIO 23	3,07	VÉNÉRAND	1	3,07	Zones vulnérables 17
1700021024	RIO 24	0,75	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	0,51	Zones vulnérables 17
				0	0,24	Habitations
1700021025	RIO 25	0,52	LA CHAPELLE-DES-POTS	0	0,52	Cours d'eau
1700021027	RIO 27	1,89	SAINT-CÉSAIRE	1	1,48	Zones vulnérables 17
				0	0,41	Habitations
1700021028	RIO 28	1,09	ÉCOYEUX	0	0,15	Habitations
				1	0,94	Zones vulnérables 17
1700021030	RIO 30	1,37	SAINT-CÉSAIRE	0	0,53	Cours d'eau (pente importante)
				1	0,84	Zones vulnérables 17

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL LE RIOLAND
Commune du siège : SAINT-CÉSAIRE
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700021031	RIO 31	5,70	SAINT-CÉSAIRE	1	2,37	Zones vulnérables 17
				0	3,33	Cours d'eau (pente importante), Habitations, Fossés
1700021032	RIO 32	0,29	SAINT-CÉSAIRE	1	0,29	Zones vulnérables 17
1700021033	RIO 33	2,78	SAINT-CÉSAIRE	1	2,38	Zones vulnérables 17
				0	0,40	Habitations
1700021034	RIO 34	0,30	SAINT-CÉSAIRE	1	0,30	Zones vulnérables 17
1700021035	RIO 35	0,76	SAINT-BRIS-DES-BOIS	1	0,76	Zones vulnérables 17
1700021037	RIO 37	0,15	SAINT-CÉSAIRE	0	0,15	Habitations
1700021039	RIO 39	1,80	BRIZAMBOURG	1	1,80	Zones vulnérables 17
1700021040	RIO 40	2,05	SAINT-CÉSAIRE	0	0,01	Habitations
				1	2,04	Zones vulnérables 17
1700021044	RIO 44	7,21	BRIZAMBOURG	1	6,42	Zones vulnérables 17
				0	0,79	Habitations
1700021047	RIO 47	2,37	BRIZAMBOURG	1	2,34	Zones vulnérables 17
				0	0,03	Habitations
1700021050	RIO 50	0,78	SAINT-BRIS-DES-BOIS	0	0,78	Habitations
1700021052	RIO 52	4,53	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	4,53	Zones vulnérables 17
1700021058	RIO 58	1,72	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	1,72	Zones vulnérables 17
1700021059	RIO 59	0,76	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	0,76	Zones vulnérables 17
1700021060	RIO 60	2,20	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	2,20	Zones vulnérables 17
1700021061	RIO 61	0,60	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	0,60	Zones vulnérables 17
1700021063	RIO 63	0,36	SAINT-CÉSAIRE	1	0,36	Zones vulnérables 17

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL LE RIOLAND
Commune du siège : SAINT-CÉSAIRE
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700021064	RIO 64	4,25	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	4,25	Zones vulnérables 17
1700021065	RIO 65	0,57	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	0,57	Zones vulnérables 17
1700021066	RIO 66	2,63	SAINT-BRIS-DES-BOIS	0	0,39	Habitations
				1	2,24	Zones vulnérables 17
1700021068	RIO 68	0,32	BRIZAMBOURG	1	0,29	Zones vulnérables 17
				0	0,03	Cours d'eau
1700021069	RIO 69	1,60	BRIZAMBOURG	1	1,60	Zones vulnérables 17
1700021070	RIO 70	0,58	VÉNÉRAND	1	0,58	Zones vulnérables 17
1700021074	RIO 74	1,25	SAINT-BRIS-DES-BOIS	1	1,25	Zones vulnérables 17
1700021075	RIO 75	0,68	VÉNÉRAND	1	0,68	Zones vulnérables 17
1700021076	RIO 76	1,69	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	1,69	Zones vulnérables 17
1700021077	RIO 77	0,87	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	0,87	Zones vulnérables 17
1700021079	RIO 79	2,69	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	2,69	Zones vulnérables 17
1700021100	RIO 100	6,82	SAINT-BRIS-DES-BOIS	1	5,03	Zones vulnérables 17
				0	1,79	Natura 200, Cours d'eau (pente importante), Habitations
1700021101	RIO 101	2,15	SAINT-BRIS-DES-BOIS	1	2,15	Zones vulnérables 17
1700021102	RIO 102	5,81	SAINT-CÉSAIRE	1	5,81	Zones vulnérables 17
1700021103	RIO 103	0,34	SAINT-CÉSAIRE	1	0,34	Zones vulnérables 17
1700021104	RIO 104	5,28	SAINT-BRIS-DES-BOIS	0	1,44	Cours d'eau (pente importante), Habitations
				1	3,84	Zones vulnérables 17
1700021105	RIO 105	5,36	SAINT-BRIS-DES-BOIS	1	5,36	Zones vulnérables 17

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL LE RIOLAND
Commune du siège : SAINT-CÉSAIRE
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
Code Suivra	Nom de la parcelle	Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
TOTAL		103,33				

Total Aptitude 0 :	11.31 ha
Total Aptitude 1 :	92.02 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : GAEC CHARTIER
Commune du siège : JUICQ
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700026002	CHA 02	0,63	JUICQ	0	0,63	Cours d'eau
1700026003	CHA 03	1,91	LE DOUHET	0	0,45	Cours d'eau
				1	1,46	Zones vulnérables 17
1700026008	CHA 08	14,70	JUICQ	1	14,70	Zones vulnérables 17
1700026009	CHA 09	3,18	JUICQ	1	3,18	Zones vulnérables 17
1700026018	CHA 18	1,54	JUICQ	0	1,54	Cours d'eau
1700026019	CHA 19	1,38	JUICQ	0	1,38	Cours d'eau
1700026020	CHA 20	0,98	JUICQ	0	0,98	Cours d'eau
1700026022	CHA 22	7,17	JUICQ	1	7,17	Zones vulnérables 17
1700026023	CHA 23	11,74	JUICQ	1	11,74	Zones vulnérables 17
1700026030	CHA 30	0,86	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	1	0,86	Zones vulnérables 17
1700026031	CHA 31	2,02	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	1	2,02	Zones vulnérables 17
1700026043	CHA 43	4,71	JUICQ	0	0,80	Habitations
				1	3,91	Zones vulnérables 17
1700026044	CHA 44	8,11	JUICQ	1	5,16	Zones vulnérables 17
				0	2,95	Cours d'eau (pente importante)
1700026045	CHA 45	2,82	JUICQ	1	2,51	Zones vulnérables 17
				0	0,31	Habitations
1700026046	CHA 46	4,72	JUICQ	1	4,72	Zones vulnérables 17
1700026047	CHA 47	1,01	JUICQ	0	0,15	Cours d'eau (pente importante)
				1	0,86	Zones vulnérables 17
1700026050	CHA 50	2,77	JUICQ	1	2,77	Zones vulnérables 17

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : GAEC CHARTIER
Commune du siège : JUICQ
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700026052	CHA 52	1,94	JUICQ	1	1,94	Zones vulnérables 17
1700026053	CHA 53	3,80	JUICQ	1	3,80	Zones vulnérables 17
1700026054	CHA 54	0,65	LE DOUHET	1	0,65	Zones vulnérables 17
1700026055	CHA 55	3,62	JUICQ	1	3,62	Zones vulnérables 17
1700026058	CHA 58	10,10	JUICQ	0	1,25	Cours d'eau
				1	8,85	Zones vulnérables 17
1700026059	CHA 59	0,76	LE DOUHET	1	0,75	Zones vulnérables 17
				0	0,01	Habitations
1700026060	CHA 60	0,81	LE DOUHET	1	0,81	Zones vulnérables 17
1700026070	CHA 70	2,91	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	1	2,85	Zones vulnérables 17
				0	0,06	Fossés
1700026071	CHA 71	12,61	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	0	2,16	Habitations
				1	10,45	Zones vulnérables 17
1700026072	CHA 72	4,88	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	1	4,49	Zones vulnérables 17
				0	0,39	Habitations
1700026074	CHA 74	2,11	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	0	0,27	Habitations, Fossés
				1	1,84	Zones vulnérables 17
1700026076	CHA 76	0,32	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	1	0,32	Zones vulnérables 17
1700026083	CHA 83	0,82	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	1	0,82	Zones vulnérables 17
1700026084	CHA 84	0,54	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	1	0,54	Zones vulnérables 17
1700026085	CHA 85	4,53	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	1	4,53	Zones vulnérables 17
1700026100	CHA 100	1,73	ÉCOYEUX	0	0,07	Habitations

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : GAEC CHARTIER
 Commune du siège : JUICQ
 Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
				1	1,66	Zones vulnérables 17
1700026101	CHA 101	11,91	ÉCOYEUX	0	0,09	Habitations
				1	11,82	Zones vulnérables 17
1700026102	CHA 102	0,70	VÉNÉRAND	1	0,70	Zones vulnérables 17
1700026103	CHA 103	6,34	ÉCOYEUX	1	5,57	Zones vulnérables 17
				0	0,77	Habitations
1700026104	CHA 104	3,09	VÉNÉRAND	1	3,09	Zones vulnérables 17
1700026105	CHA 105	1,31	LE DOUHET	1	1,31	Zones vulnérables 17
1700026106	CHA 106	1,30	LE DOUHET	1	1,30	Zones vulnérables 17
1700026107	CHA 107	2,09	ÉCOYEUX	0	0,37	Habitations
				1	1,72	Zones vulnérables 17
1700026108	CHA 108	5,67	ÉCOYEUX	1	5,58	Zones vulnérables 17
				0	0,09	Habitations
TOTAL		154,79				

Total Aptitude 0 :	14.72 ha
Total Aptitude 1 :	140.07 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : GAEC DES ESSARTS
Commune du siège : CHANIERES
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700027001	GAU 01	6,60	CHANIERES	1	6,60	Zones vulnérables 17
1700027002	GAU 02	5,04	CHANIERES	1	5,04	Zones vulnérables 17
1700027004	GAU 04	10,44	CHANIERES	1	10,11	Zones vulnérables 17
				0	0,33	Habitations
1700027005	GAU 05	7,76	CHANIERES	0	0,09	Habitations
				1	7,67	Zones vulnérables 17
1700027006	GAU 06	5,52	CHANIERES	1	5,17	Zones vulnérables 17
				0	0,35	Habitations
1700027007	GAU 07	9,43	CHANIERES	0	1,05	Habitations
				1	8,38	Zones vulnérables 17
1700027008	GAU 08	4,13	CHANIERES	1	4,13	Zones vulnérables 17
1700027009	GAU 09	6,95	CHANIERES	1	6,94	Zones vulnérables 17
				0	0,01	Habitations
1700027012	GAU 12	1,88	CHANIERES	1	1,88	Zones vulnérables 17
1700027013	GAU 13	3,10	CHANIERES	1	2,95	Zones vulnérables 17
				0	0,15	Habitations
1700027015	GAU 15	0,27	CHANIERES	1	0,27	Zones vulnérables 17
1700027016	GAU 16	5,99	CHANIERES	0	0,24	Habitations
				1	5,75	Zones vulnérables 17
1700027017	GAU 17	1,36	CHANIERES	1	1,36	Zones vulnérables 17
1700027019	GAU 19	1,01	CHANIERES	1	0,77	Zones vulnérables 17
				0	0,24	Habitations

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : GAEC DES ESSARTS
Commune du siège : CHANIERES
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700027020	GAU 20	2,29	CHANIERES	1	2,29	Zones vulnérables 17
1700027021	GAU 21	0,60	CHANIERES	0	0,28	Habitations
				1	0,32	Zones vulnérables 17
1700027022	GAU 22	0,33	CHANIERES	1	0,33	Zones vulnérables 17
1700027023	GAU 23	1,87	CHANIERES	1	1,87	Zones vulnérables 17
1700027024	GAU 24	5,63	CHANIERES	1	5,63	Zones vulnérables 17
1700027025	GAU 25	1,83	CHANIERES	1	1,83	Zones vulnérables 17
1700027026	GAU 26	0,75	CHANIERES	1	0,75	Zones vulnérables 17
1700027027	GAU 27	0,75	CHANIERES	0	0,31	Habitations
				1	0,44	Zones vulnérables 17
1700027028	GAU 28	1,57	CHANIERES	1	1,57	Zones vulnérables 17
1700027029	GAU 29	0,22	CHANIERES	0	0,06	Habitations
				1	0,16	Zones vulnérables 17
1700027030	GAU 30	1,97	CHANIERES	0	0,45	Habitations
				1	1,52	Zones vulnérables 17
1700027031	GAU 31	0,85	CHANIERES	1	0,85	Zones vulnérables 17
1700027032	GAU 32	0,21	CHANIERES	1	0,21	Zones vulnérables 17
1700027033	GAU 33	0,21	CHANIERES	1	0,21	Zones vulnérables 17
1700027034	GAU 34	0,37	CHANIERES	1	0,37	Zones vulnérables 17
1700027035	GAU 35	0,69	CHANIERES	1	0,69	Zones vulnérables 17
1700027038	GAU 38	0,47	CHANIERES	1	0,47	Zones vulnérables 17
1700027039	GAU 39	0,24	CHANIERES	1	0,24	Zones vulnérables 17

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : GAEC DES ESSARTS
Commune du siège : CHANIERES
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700027041	GAU 41	0,11	CHANIERES	1	0,11	Zones vulnérables 17
1700027043	GAU 43	3,10	CHANIERES	1	3,10	Zones vulnérables 17
1700027044	GAU 44	0,56	CHANIERES	1	0,56	Zones vulnérables 17
1700027045	GAU 45	0,70	CHANIERES	0	0,70	Habitations
1700027046	GAU 46	0,50	CHANIERES	1	0,50	Zones vulnérables 17
1700027050	GAU 50	1,22	CHANIERES	0	0,74	Zone humide
				1	0,48	Zones vulnérables 17
1700027051	GAU 51	0,80	CHANIERES	1	0,80	Zones vulnérables 17
1700027054	GAU 54	3,26	COURCOURY	1	1,68	Zones vulnérables 17
				0	1,58	Zone humide, Habitations
1700027055	GAU 55	1,05	COURCOURY	1	1,05	Zones vulnérables 17
1700027056	GAU 56	1,19	COURCOURY	0	1,19	Zone humide, Habitations
1700027057	GAU 57	8,66	COURCOURY	1	8,66	Zones vulnérables 17
1700027058	GAU 58	1,17	COURCOURY	0	1,17	Zone humide
1700027059	GAU 59	3,13	COURCOURY	0	3,13	Zone humide
1700027060	GAU 60	3,36	COURCOURY	0	3,36	Zone humide
1700027061	GAU 61	0,78	COURCOURY	0	0,78	Zone humide, Natura 2000
1700027062	GAU 62	5,16	COURCOURY	1	5,16	Zones vulnérables 17
1700027063	GAU 63	0,86	COURCOURY	0	0,10	Habitations
				1	0,76	Zones vulnérables 17
1700027064	GAU 64	1,54	COURCOURY	1	1,54	Zones vulnérables 17
1700027065	GAU 65	2,49	COURCOURY	0	1,22	Natura 200, Zone humide, Habitation, Cours d'eau

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : GAEC DES ESSARTS
Commune du siège : CHANIERES
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
				1	1,27	Zones vulnérables 17
1700027066	GAU 66	1,70	COURCOURY	0	0,12	Habitations
				1	1,58	Zones vulnérables 17
1700027069	GAU 69	1,42	COURCOURY	1	1,42	Zones vulnérables 17
1700027070	GAU 70	0,47	COURCOURY	1	0,47	Zones vulnérables 17
1700027071	GAU 71	0,66	CHANIERES	0	0,04	Habitations
				1	0,62	Zones vulnérables 17
1700027072	GAU 72	0,75	COURCOURY	1	0,75	Zones vulnérables 17
1700027073	GAU 73	3,67	COURCOURY	1	3,67	Zones vulnérables 17
1700027075	GAU 75	3,29	CHANIERES	1	2,91	Zones vulnérables 17
				0	0,38	Cours d'eau (pente importante), Habitations
1700027100	GAU 100	2,78	CHANIERES	1	2,78	Zones vulnérables 17
TOTAL		144,71				

Total Aptitude 0 :	18.07 ha
Total Aptitude 1 :	126.64 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : MACHEFERT PATRICE
Commune du siège : CHANIER
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700023006	MAC 6	3,88	CHANIER	0	3,88	Cours d'eau (pente importante), Habitations
1700023007	MAC 7	2,95	CHANIER	1	2,76	Zones vulnérables 17
				0	0,19	Habitations
1700023008	MAC 8	2,17	CHANIER	1	0,65	Zones vulnérables 17
				0	1,52	Cours d'eau (pente importante)
1700023009	MAC 9	6,06	CHANIER	0	0,09	Habitations
				1	5,97	Zones vulnérables 17
1700023010	MAC 10	0,48	CHANIER	0	0,48	Habitations
1700023011	MAC 11	3,07	CHANIER	1	3,07	Zones vulnérables 17
1700023012	MAC 12	1,26	CHANIER	1	1,26	Zones vulnérables 17
1700023015	MAC 15	2,64	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	2,43	Zones vulnérables 17
				0	0,21	Cours d'eau (pente importante)
1700023016	MAC 16	4,90	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	4,05	Zones vulnérables 17
				0	0,85	Habitations
1700023017	MAC 17	0,44	CHANIER	1	0,44	Zones vulnérables 17
1700023019	MAC 19	2,15	SAINTES	0	2,15	Captage (Coulonge sur Charente), Natura 2000
1700023021	MAC 21	1,85	SAINTES	1	1,78	Zones vulnérables 17
				0	0,07	Habitations
1700023022	MAC 22	3,46	SAINTES	0	3,46	Captage (Coulonge sur Charente), Natura 2000
1700023023	MAC 23	0,31	SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX	1	0,31	Zones vulnérables 17
1700023024	MAC 24	0,20	SAINTES	0	0,20	Natura 2000, Habitations
1700023025	MAC 25	1,24	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	1,24	Zones vulnérables 17

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : MACHEFERT PATRICE
Commune du siège : CHANIER
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700023027	MAC 27	0,37	LA CHAPELLE-DES-POTS	1	0,37	Zones vulnérables 17
1700023028	MAC 28	0,74	LA CHAPELLE-DES-POTS	0	0,16	Cours d'eau (pente importante), Habitations
				1	0,58	Zones vulnérables 17
1700023036	MAC 36	0,50	CHANIER	0	0,01	Habitations
				1	0,49	Zones vulnérables 17
1700023037	MAC 37	8,83	CHANIER	1	8,68	Zones vulnérables 17
				0	0,15	Habitations
1700023038	MAC 38	2,48	CHANIER	0	0,74	Habitations
				1	1,74	Zones vulnérables 17
1700023040	MAC 40	1,17	CHANIER	1	0,96	Zones vulnérables 17
				0	0,21	Habitations
1700023041	MAC 41	0,71	SAINTES	1	0,71	Zones vulnérables 17
1700023042	MAC 42	0,77	BRIZAMBOURG	1	0,77	Zones vulnérables 17
1700023043	MAC 43	1,87	CHANIER	1	1,53	Zones vulnérables 17
				0	0,34	Habitations
1700023044	MAC 44	0,30	CHANIER	1	0,30	Zones vulnérables 17
1700023046	MAC 46	0,32	CHANIER	1	0,32	Zones vulnérables 17
1700023048	MAC 48	0,51	CHANIER	1	0,29	Zones vulnérables 17
				0	0,22	Habitations
1700023049	MAC 49	0,87	CHANIER	1	0,87	Zones vulnérables 17
1700023050	MAC 50	0,40	CHANIER	1	0,40	Zones vulnérables 17
1700023051	MAC 51	0,19	CHANIER	1	0,19	Zones vulnérables 17

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : MACHEFERT PATRICE
Commune du siège : CHANIERES
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700023052	MAC 52	0,45	CHANIERES	1	0,45	Zones vulnérables 17
1700023053	MAC 53	0,62	CHANIERES	1	0,62	Zones vulnérables 17
1700023054	MAC 54	0,32	CHANIERES	1	0,32	Zones vulnérables 17
TOTAL		58,48				

Total Aptitude 0 :	14.93 ha
Total Aptitude 1 :	43.55 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : VALADON JULIEN
 Commune du siège : CHÉRAC
 Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
1700024001	VAL 1	1,03	CHÉRAC	1	1,03	Zones vulnérables 17
1700024002	VAL 2	3,43	CHÉRAC	1	3,43	Zones vulnérables 17
1700024003	VAL 3	0,97	CHÉRAC	1	0,62	Zones vulnérables 17
				0	0,35	Habitations
1700024004	VAL 4	3,35	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	0	3,35	Zone humide, Habitations
1700024005	VAL 5	0,28	CHÉRAC	1	0,28	Zones vulnérables 17
1700024006	VAL 6	0,75	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	0	0,75	Natura 2000
1700024007	VAL 7	0,48	CHÉRAC	1	0,48	Zones vulnérables 17
1700024008	VAL 8	0,36	CHÉRAC	1	0,19	Zones vulnérables 17
				0	0,17	Habitations
1700024009	VAL 9	1,66	CHÉRAC	1	1,66	Zones vulnérables 17
1700024010	VAL 10	0,56	CHÉRAC	1	0,56	Zones vulnérables 17
1700024011	VAL 11	2,30	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	0	0,44	Zone humide
				1	1,86	Zones vulnérables 17
1700024012	VAL 12	3,23	CHÉRAC	0	3,23	Zone humide
1700024102	VAL 102	0,52	CHÉRAC	1	0,36	Zones vulnérables 17
				0	0,16	Habitations
1700024103	VAL 103	0,47	CHÉRAC	0	0,28	Habitations
				1	0,19	Zones vulnérables 17
1700024104	VAL 104	0,15	CHÉRAC	1	0,15	Zones vulnérables 17
TOTAL		19,54				

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : VALADON JULIEN
Commune du siège : CHÉRAC
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
Code Suivra	Nom de la parcelle	Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires

Total Aptitude 0 :	8.73 ha
Total Aptitude 1 :	10.81 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL DE GAJUS

Commune du siège : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
Code Suivra	Nom de la parcelle	Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
3333066001	LGE001	15,87	AMBARÈS-ET-LAGRAVE	1	13,81	
				0	2,06	cours d'eau
3333066002	LGE002	106,58	AMBARÈS-ET-LAGRAVE	1	63,32	
				0	43,26	plan d'eau + cours d'eau + sol NC
3333066003	LGE003	166,98	SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	0	33,63	cours d'eau + fossés + sol NC
				1	133,35	
3333066004	LGE004	6,19	SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	1	5,53	
				0	0,66	fossés
3333066005	LGE005	8,13	AMBARÈS-ET-LAGRAVE	1	6,04	
				0	2,09	fossés
3333066006	LGE006	9,30	AMBARÈS-ET-LAGRAVE	0	5,06	fossés + sol NC
				1	4,24	
3333066007	LGE007	4,93	AMBARÈS-ET-LAGRAVE	1	4,93	
3333066008	LGE008	11,22	AMBARÈS-ET-LAGRAVE	1	10,60	Zones vulnérables 33
				0	0,62	fossés
TOTAL		329,20				

Total Aptitude 0 :	87.38 ha
Total Aptitude 1 :	241.82 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL DU COULOMB
 Commune du siège : LUDON-MÉDOC
 Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
3333064001	RAO001	18,08	BORDEAUX	0	0,16	plan d'eau
				1	17,92	
3333064002	RAO002	6,56	PAREMPUYRE	0	1,63	cours d'eau
				1	4,93	
3333064003	RAO003	7,02	PAREMPUYRE	1	6,86	
				0	0,16	fossés
3333064004	RAO004	40,35	LUDON-MÉDOC	1	34,70	
				0	5,65	cours d'eau + drains + habitations
3333064005	RAO005	16,55	LUDON-MÉDOC	1	10,97	
				0	5,58	cours d'eau + drains
3333064006	RAO006	49,79	LUDON-MÉDOC	1	30,47	
				0	19,32	cours d'eau + drains + sols NC
3333064007	RAO007	21,14	LUDON-MÉDOC	0	10,44	cours d'eau + drains + habitations
				1	10,70	
3333064008	RAO008	5,79	PAREMPUYRE	0	0,67	plan d'eau
				1	5,12	
3333064009	RAO009	15,49	MACAU	1	11,14	
				0	4,35	habitations + cours d'eau + drains
3333064010	RAO010	5,17	CUSSAC-FORT-MÉDOC	0	0,10	fossés
				1	5,07	
3333064011	RAO011	5,32	CUSSAC-FORT-MÉDOC	0	0,15	fossés
				1	5,17	

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL DU COULOMB
 Commune du siège : LUDON-MÉDOC
 Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
3333064012	RAO012	2,88	CUSSAC-FORT-MÉDOC	0	0,51	plan d'eau + fossés
				1	2,37	
3333064013	RAO013	4,51	CUSSAC-FORT-MÉDOC	0	1,24	plan d'eau + fossés
				1	3,27	
3333064014	RAO014	2,75	CUSSAC-FORT-MÉDOC	0	0,12	fossés
				1	2,63	
3333064015	RAO015	13,52	CUSSAC-FORT-MÉDOC	0	13,52	Zone humide
3333064016	RAO016	13,20	CUSSAC-FORT-MÉDOC	1	12,94	
				0	0,26	plan d'eau + fossés
3333064017	RAO017	9,10	MACAU	0	9,10	habitations + fossés + sol NC
3333064018	RAO018	11,08	LUDON-MÉDOC	0	3,64	habitations + cours d'eau + fossés
				1	7,44	
3333064019	RAO019	1,20	MACAU	0	0,30	habitations + fossés
				1	0,90	
TOTAL		249,50				

Total Aptitude 0 :	76.90 ha
Total Aptitude 1 :	172.60 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL SIBRAC
Commune du siège : BLANQUEFORT
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
3333063001	SIB001	5,96	PAREMPUYRE	0	1,18	habitations + plan d'eau
				1	4,78	
3333063002	SIB002	23,58	PAREMPUYRE	1	18,90	
				0	4,68	habitations + cours d'eau + drains
3333063003	SIB003	56,27	PAREMPUYRE	0	5,61	habitations + fossés
				1	50,66	
TOTAL		85,81				

Total Aptitude 0 :	11.47 ha
Total Aptitude 1 :	74.34 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : SARL LEBOURG
 Commune du siège : CESTAS
 Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Code Suivra	Nom de la parcelle	Parcelle		Aptitude à l'épandage		
		Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
3300061040	LEB 040	3,51	CESTAS	0	0,10	Fossés
				1	3,41	
3300061041	LEB 041	6,05	CESTAS	1	5,42	
				0	0,63	fossés
3300061050	LEB 050	10,50	CESTAS	1	9,99	
				0	0,51	fossés
3300061051	LEB 051	13,41	CESTAS	0	1,09	fossés
				1	12,32	
TOTAL		33,47				

Total Aptitude 0 :	2.33 ha
Total Aptitude 1 :	31.14 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : SCEA SAINT LEGER

Commune du siège : SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
Code Suivra	Nom de la parcelle	Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
3333065001	LEG001	13,49	AMBARÈS-ET-LAGRAVE	1	12,37	Zones vulnérables 33
				0	1,12	cours d'eau + fossés
3333065002	LEG002	10,81	SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	0	10,81	habitations + fossés + sol NC
TOTAL		24,30				

Total Aptitude 0 :	11.93 ha
Total Aptitude 1 :	12.37 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : BERTHAUD YANNICK
Commune du siège : SAUGNACQ-ET-MURET
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

Parcelle				Aptitude à l'épandage		
Code Suivra	Nom de la parcelle	Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
4033071001	BET001	104,35	PISSOS	0	6,93	cours d'eau + fossés
				1	97,42	Zones vulnérables 40
TOTAL		104,35				

Total Aptitude 0 :	6.93 ha
Total Aptitude 1 :	97.42 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

FICHE PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION AVEC COMMENTAIRES D'APTITUDE

Raison sociale : EARL DE TARIS
Commune du siège : SAUGNACQ-ET-MURET
Périmètre : AQUITAINE COMPOST 2008

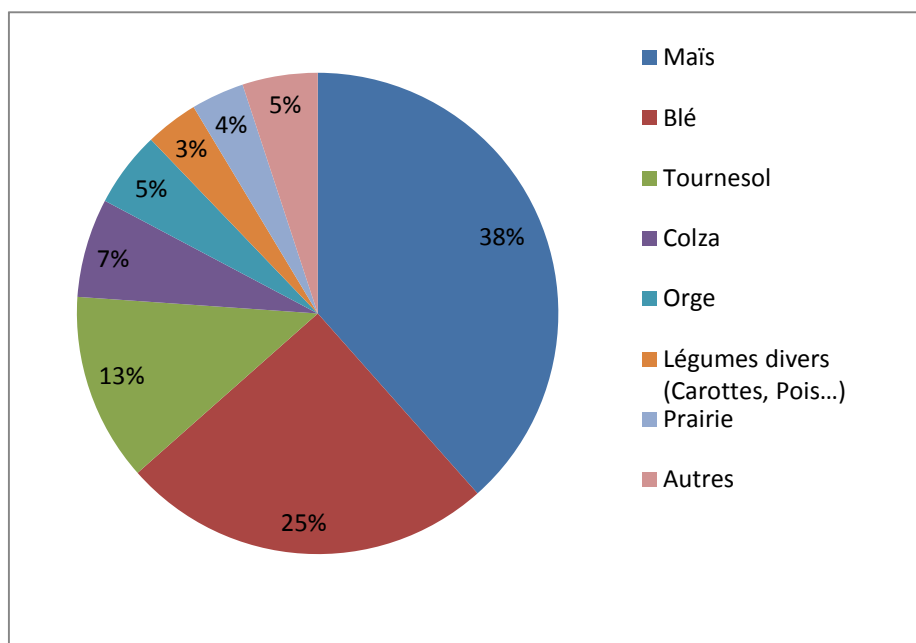
Parcelle				Aptitude à l'épandage		
Code Suivra	Nom de la parcelle	Surface (ha)	Commune	Classe	Surface (ha)	Commentaires
4033070001	BER001	0,85	SAUGNACQ-ET-MURET	1	0,85	Zones vulnérables 40
4033070002	BER002	9,80	SAUGNACQ-ET-MURET	1	2,62	Zones vulnérables 40
				0	7,18	cours d'eau
4033070003	BER003	134,92	SAUGNACQ-ET-MURET	1	120,29	Zones vulnérables 40
				0	14,63	cours d'eau
4033070004	BER004	25,93	BELHADE	1	24,62	Zones vulnérables 40
				0	1,31	fossés
TOTAL		171,50				

Total Aptitude 0 :	23.12 ha
Total Aptitude 1 :	148.38 ha
Total Aptitude 2 :	0.00 ha

Annexe 8

Répartition des cultures du périmètre d'épandage

Répartition des cultures du périmètre d'épandage



L'assolement global pratiqué par les exploitations agricoles du périmètre d'épandage des sous-produits issu du site AQUITAINE COMPOST se compose majoritairement de grandes cultures, avec principalement les cultures en maïs (38%), en blé (25%) et en tournesol (13%). Les rotations varient en fonction des agriculteurs.

Les grandes cultures sont les mieux adaptées au recyclage agricole de sous-produits. Les épandages pourront être réalisés au printemps, en été après récolte ou à l'automne à l'implantation des nouvelles cultures. Les épandages pourront également être réalisés à l'implantation de prairies temporaires, sur prairies exploitées et sur terrains affectés à des cultures maraîchères, sous réserve du respect des délais minimums fixés par l'arrêté du 2 février 1998.

	DELAJ MINIMUM	
Herbages ou cultures fourragères	Six semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte des cultures fourragères	Cas général, sauf boues hygiénisées.
	Trois semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte des cultures fourragères	Boues hygiénisées.
Terrains affectés à des cultures maraîchères et fruitières à l'exception des cultures d'arbres fruitiers	Pas d'épandage pendant la période de végétation.	Tous types de boues
Terrains destinés ou affectés à des cultures maraîchères ou fruitières, en contact direct avec les sols, ou susceptibles d'être consommées à l'état cru.	Dix-huit mois avant la récolte, et pendant la récolte elle-même	Cas général, sauf boues hygiénisées.
	Dix mois avant la récolte, et pendant la récolte elle-même	Boues hygiénisées

Extrait de l'annexe II de l'arrêté du 2 février 1998 : conditions particulières d'épandage en fonction des cultures.

Annexe 9

**Origine et caractérisation des produits destinés au
plan d'épandage**

ANNEXE 9 : ORIGINE ET CARACTERISATION DES PRODUITS DESTINES AU PLAN D'EPANDAGE

Extrait de l'étude préalable

1.1. Le compost plan d'épandage

1.1.1 Origine

SEDE a pour vocation de produire un compost éligible à une norme (NFU 44095 ou NFU 44051). Ainsi, le compost est commercialisé en tant que produit auprès des agriculteurs et grands distributeurs.

Dans le cas où le compost ne répond pas aux critères de la norme, il ne peut être commercialisé. En revanche, il peut faire l'objet d'épandages agricoles sous réserve de respecter les prescriptions de l'arrêté du 2 février 1998. Le compost, dit « compost PE » n'est alors épandu que sur les parcelles décrites au plan d'épandage rattaché au site de compostage.

Enfin, un compost qui ne répondrait ni à une norme, ni aux prescriptions de l'arrêté du 2 février 1998 sera destiné à une filière alternative : enfouissement ou incinération. La valorisation agricole est alors impossible. Ce cas est peu fréquent.

Le diagramme ci-dessous synthétise cet arbre de décision.

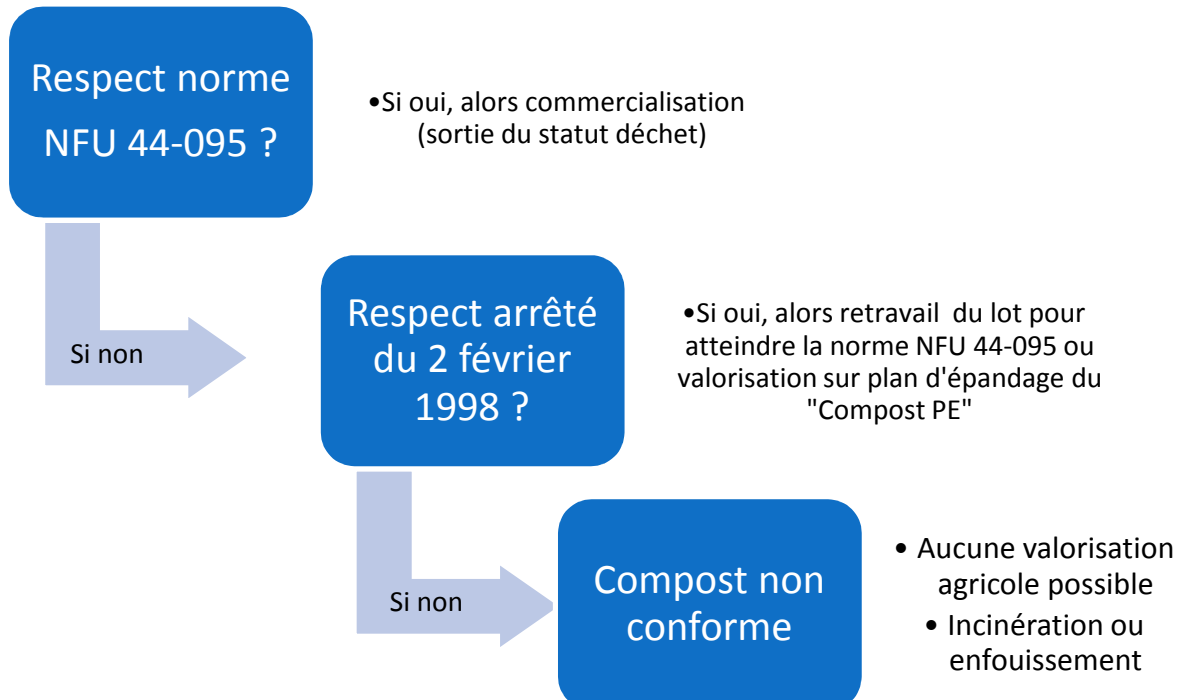


Figure 1 : Les différents statuts possibles pour le compost et filière de valorisation associées

La production d'un compost PE destiné à la valorisation agricole sur le plan d'épandage peut résulter de 2 situations. Dans les deux cas, le compost reste conforme aux exigences de l'arrêté du 2 février 1998.

- **Cas n°1 : Le compost PE de type « loupé de fabrication »**

Il s'agit de compost produit à partir de matières entrantes éligibles à une norme (NFU 44095 ou NFU 44 051) et dont les résultats d'analyses ne sont pas conformes aux seuils définis par cette même norme. Le dépassement des seuils de la norme porte souvent sur les paramètres microbiologiques ou bien sur les teneurs en éléments fertilisants plus élevées que celles prévues par la norme (cas du phosphore notamment). Les normes autorisent dans ce cas un retravail des lots.

Les lots dans ces cas sont systématiquement retravaillés afin d'atteindre les exigences de la norme : Par exemple, une remontée en température est provoquée par retournement des andains afin d'abattre la microbiologie et le ratio de déchets verts par rapport aux boues peut être revu en cas de teneurs en éléments fertilisants trop élevées.

Un lot qui malgré les étapes de retravail ne serait pas normalisé constitue donc un compost PE de type « loupé de fabrication ». Ce cas de figure est peu fréquent car SEDE met en œuvre toute son expérience en termes de procédé de compostage au profit de la normalisation des composts qu'elle produit sur le site.

Notons que le site AQUITAINE COMPOST est autorisé à produire jusqu'à 2000 t/an de compost PE de type « Loupé de fabrication ». Depuis 5 ans, aucun compost PE de ce type n'a été produit sur le site.

- **Cas n° 2 : Le compost PE non éligible à la norme du fait des matières qui le constituent**

Les normes définissent une liste précise et fermée de matières admises pour la fabrication de compost (ex : cas de l'annexe B1 de la norme NFU44095). Par définition, le compost fabriqué à partir de matières non présentes dans cette liste ne peut être éligible à la norme, et ce malgré l'intérêt agronomique que peuvent présenter les matières utilisées. Les matières en question sont également issues du traitement de l'eau. Elles peuvent également être des matières organiques non consommables ou non transformables issues de filières de l'agroalimentaire. Dans tous les cas, ces matières sont autorisées à être réceptionnées et traitées sur le site AQUITAINE COMPOST (arrêté d'autorisation du site).

Dans ce cas, la non-normalisation du compost est indépendante de tout le savoir-faire de SEDE en termes de procédé de compostage. Aussi, SEDE ne dispose pas de limitation de production de compost PE de ce type, si ce n'est les capacités de valorisation agricole sur le plan d'épandage.

Les caractéristiques agronomiques du compost PE peuvent être améliorées par l'incorporation de matières minérales d'intérêts agronomiques tels que du gypse, de la chaux, les cendres (qui présentent notamment de la potasse, de la magnésie et un pouvoir neutralisant).

1.1.2 Synthèse des caractéristiques

Le compost PE est analysé préalablement à chaque campagne d'épandage selon l'arrêté du 2 février 1998 sur :

- Des paramètres de valeur agronomique,
- Des paramètres d'innocuité : éléments traces métalliques et composés traces organiques,
- Des paramètres d'hygiénisation.

Les résultats sont connus avant le démarrage de la campagne d'épandage. Seuls les lots conformes font l'objet d'épandages agricoles selon les doses agronomiquement raisonnées adaptées aux besoins des cultures.

Depuis de SEDE exploite le plan d'épandage, aucun lot de compost PE n'a présenté de contre-indication à l'épandage agricole.

Le détail des caractéristiques des composts PE sera présenté dans le dossier d'étude préalable à l'épandage.

2.2. Les effluents

2.2.1 Origine

L'ensemble du site dispose de surfaces étanches pour son activité. Les effluents proviennent du ruissellement des eaux de pluie sur les andains de compost et les surfaces de travail étanches de la plateforme. Les particules organiques peuvent être entraînées par les eaux. Les particules les plus grossières sont retenues au niveau du débourbeur situé avant le bassin de collecte et de stockage. En cas de fuite des engins de travail (gasoil, huile), les substances indésirables sont également retenues par le déshuileur.

La totalité des effluents du site converge par les deux débourbeur-déshuileurs avant d'être stockés dans la lagune de collecte des eaux.

2.2.2 Synthèse des caractéristiques

Les effluents sont analysés préalablement à chaque campagne d'épandage selon l'arrêté du 2 février 1998 sur :

- Des paramètres de valeur agronomique,
- Des paramètres d'innocuité : éléments traces métalliques et composés traces organiques.

Les résultats sont connus avant le démarrage de la campagne d'épandage. Seuls les lots conformes font l'objet d'épandages agricoles selon les doses agronomiquement raisonnées adaptées aux besoins des cultures.

Depuis de SEDE exploite le plan d'épandage, aucun lot d'effluent n'a présenté de contre-indication à l'épandage agricole.

Le détail des caractéristiques des effluents sera présenté dans le dossier d'étude préalable à l'épandage.

Annexe 10

**Evaluation du trafic routier issu de la livraison du
compost**

ANNEXE 10 - Nuisance : Déplacements - trafic généré par le transport de compost

Données par secteur				
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
Surface apte (en ha)	31,14	501,13	245,8	745,1
Proportion de la surface apte totale	2%	33%	16%	49%
Trajet aller moyen (en km)	6	50	55	250
Temps de trajet aller moyen (en min)	4,5	37,5	41,25	187,5
Rotation annuelle moyenne envisagée	4	57	28	85
Kilomètre total annuel parcouru	48	5700	3080	42500

Données générales	
Compost à épandre (en tonnes) * :	4500
Capacité d'un semi-remorque (en tonnes) :	26
Nombre de rotation annuelle :	173
Nombre de jours ouvrés 2018 :	252
Rotation par jours ouvrés :	0,69
Vitesse moyenne (km/h) :	80

Total kilomètre parcouru annuellement :	51328
Trajet moyen d'un camion (en km) :	296,5618

Le transport de compost génèrera annuellement jusqu'à environ 233 rotations de semi-remorque. Le nombre de rotation par secteur a été calculé en fonction de la proportion de surface apte des secteurs. En estimant une distance moyenne pour chaque secteur, on obtient alors une distance parcourue annuellement (aller-retour) de 29584 km. Le trajet moyen d'une semi-remorque s'élève donc à près de 296 km/rotation.

Remarque importante : La sélection d'un secteur éloigné du site de production s'explique par la présence d'un secteur légumier très développé à proximité du site. Les légumiers ne peuvent utiliser de compost produit à partir de boues industrielles (cahiers des charges de production restrictifs et imposés par l'industrie agro-alimentaire). La viticulture (très présente aux abords du site AQUITAINE COMPOST) est également peu intéressée par le compost de boues et préfère des amendements "haut de gamme".

Les secteurs agricoles les plus favorables au compost de type plan d'épandage sont les secteurs de grandes cultures de céréales, et ce d'autant plus qu'il y a peu d'élevages (déficit de matières organiques pour un retour au sol). Le secteur des Charentes Maritimes est très favorable pour cela et c'est pourquoi il a été sélectionné dans cette extension de plan d'épandage.

* Quantité de compost PE moyenne annuelle prévue à l'épandage